

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 À 09 H 30**

(Convocation du 16 octobre 2020)

Aujourd'hui vendredi vingt-trois octobre deux mil vingt à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45  
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 40*

**M. le Président Alain ANZIANI** : La séance va débiter. Monsieur FARÉLIAUX si vous voulez bien prendre place.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Cette séance qui aura Stéphane DELPEYRAT comme Secrétaire de séance et Patrick LABESSE comme secrétaire-adjoint.

*(Manifestation à l'extérieur de la salle du Conseil)*

Installez-vous s'il vous plaît. Ne vous laissez pas troubler par les bruits de l'extérieur.

Je voudrais commencer la séance par une minute de silence qui ne sera peut-être pas si silencieuse que cela, évidemment en hommage à Samuel PATY. Je voudrais quand même dire quelques mots préalablement. Samuel PATY était un militant du savoir, de la transmission du savoir et de la culture de l'esprit critique. Il a été assassiné d'une façon barbare parce qu'il transmettait le savoir et parce qu'il cultivait l'esprit critique.

Je voudrais m'adresser également à toute la communauté éducative et lui dire, comme beaucoup d'entre nous l'ont fait dans nos communes, que nous partageons la colère des enseignants, leur sidération et leurs inquiétudes. Et j'irai même un peu plus loin - je sais leurs attentes et nous les partageons également - un tel acte ne peut pas rester impuni, et nécessite des condamnations précises, claires et que des décisions soient prises. C'est un homme qui est mort, mais c'est la République qui est en danger, et donc il nous faudra défendre la République et sa magnifique devise « Liberté, Égalité, Fraternité » à laquelle j'ajouterai bien évidemment « Laïcité ».

Je vous propose une minute de silence.

*(Une minute de silence)*

Merci.

Je vais commencer cette séance par quelques informations complémentaires avant que nous débitions l'ordre du jour officiel.

D'abord, un point bref parce qu'hier nous avons eu une réunion avec l'ensemble des Maires, le Préfet délégué à la sécurité d'une part et puis le Directeur de l'ARS (Agence régionale de santé) et une représentante de l'Éducation nationale sur la situation sanitaire. Vous en savez certainement autant que moi. Résumons peut-être la situation. Elle est moins pire en Gironde et en Métropole qu'ailleurs, mais elle est très inquiétante parce que nous voyons bien que les courbes... et ce qui compte - hier cela nous a été souligné - ce sont les courbes c'est-à-dire à la progression. La progression est très importante en Gironde. Pour l'instant, les hôpitaux peuvent encore faire face, mais le risque d'une insuffisance des lits dans les prochaines semaines peut tout à fait se révéler exact. Et vous savez que la situation ne peut être

examinée à partir du moment où on constate des clusters. Par exemple, c'est plusieurs jours après qu'évidemment la contagion se propage avec une plus grande vitesse. Il faut que nous fassions très attention. Monsieur le Préfet délégué à la Police a demandé à nous, Maires, mais nous le savions déjà, qu'il fallait que nous fassions preuve de beaucoup de rigueur et de pédagogie envers nos habitants. Je suis certain que chacun de nous accomplit déjà ce devoir tout autour de lui. Nous expliquons sans relâche qu'il faut porter le masque, qu'il faut utiliser le gel hydroalcoolique, qu'il faut ouvrir aussi et aérer les maisons. Il faut se méfier des clusters familiaux puisque, visiblement, c'est dans la sphère familiale que la contamination se propage et peut-être d'ailleurs dans la sphère amicale également. C'est souvent lors des repas qu'il y a une contamination. Voilà ces quelques éléments, je n'en dirai pas davantage.

Je vous préciserai également, avant d'aborder l'ordre du jour, que je vous propose de prolonger les membres du C2D (Conseil de développement durable). Il y aura une délibération en novembre pour que l'on puisse renouveler le C2D, mais là il faut aussi quelques préparations. Je vous propose et ce sera soumis au vote, mais dans les affaires regroupées une subvention de 50 000 euros aux Alpes-Maritimes, et plus précisément à tout le syndicat qui s'occupe de l'hydraulique pour la reconstruction des réseaux hydrauliques d'Alpes-Maritimes à la suite de la catastrophe qu'ils ont connue.

Et puis, je vous avais promis la dernière fois, les premiers éléments sur « Que fait la Métropole en matière d'aide aux entreprises frappées de façon indirecte par le COVID ? ». C'est une question qui est majeure pour nous. Dans la précédente mandature, des décisions avaient été déjà prises. Il ne faut évidemment pas les oublier ni les renier, mais on voit qu'un dispositif d'aide doit être très souple. Il doit s'adapter. Le virus ne s'adaptera pas à nous. C'est à nous de nous adapter évidemment aux conséquences du virus. Donc, il faut que l'on soit très souple.

Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on constate après avoir échangé avec beaucoup d'acteurs économiques ? On constate que le pire, là aussi, est devant nous. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les prêts garantis par l'État font leur effet, mais s'ils devaient être remboursés au printemps - la question, vous le savez, est ouverte aujourd'hui - alors, c'est là que les vraies difficultés des entreprises se révéleraient. Beaucoup d'entre elles seraient incapables d'assurer leurs échéances.

Les chiffres du Tribunal de commerce sont toujours très intéressants, ils montrent qu'aujourd'hui, il n'y a pas une envolée des cessations de paiement et encore moins des liquidations judiciaires, mais que cette alerte-là peut demain tout à fait se concrétiser à partir du mois de mars, et donc des exigences de remboursement bancaires.

Je vous propose de nous engager dans trois orientations qui soient complémentaires de celles de la Région.

La première orientation, c'est de soutenir la trésorerie des entreprises. On soutiendra la trésorerie des entreprises en prorogeant le fonds qui avait été mis en place au mois d'avril. On va poursuivre ce fonds plus longtemps. Vous savez que c'est un fonds de 15 millions d'euros. Il a été consommé à hauteur à peu près de 8 millions. Il nous reste 7 millions. On va mettre ces 7 millions à la disposition de nos entreprises pour leur trésorerie. C'est une subvention qui est une aide intéressante puisqu'il n'y a pas ensuite après le couperet de l'endettement. On va faire cette aide directe à la trésorerie.

Je vous propose de faire une aide indirecte à la trésorerie. On a finalement pas mal de locaux qui sont occupés par des entreprises, ou de droit que l'on demande aux entreprises. Donc, on pratiquera une annulation totale ou partielle des redevances et des loyers des entreprises

pour alléger leurs charges. Évidemment cela pèsera moins sur leur trésorerie, de la même façon sur des redevances qui sont versées par des concessionnaires de services publics.

Et puis également en faveur des associations, il y a une grande idée - mais qui n'est pas là non plus nouvelle, je tiens à le souligner - cette idée c'est que l'on ne va pas pénaliser les associations parce qu'elles ont pu être moins actives dans la dernière période. Ce serait vraiment un coup bas que l'on commettrait contre elles. Et donc on va non pas proratiser notre subvention en fonction de leurs activités, mais maintenir leur niveau de subvention. En tout cas globalement, on le maintiendra association par association, il faudra qu'il y ait une analyse effectuée. C'est la première grande orientation, soutenir la trésorerie.

La deuxième orientation, elle est majeure. Quand on discute, comme vous le faites et comme je le fais avec les entreprises, qu'est-ce qu'elles nous disent ? Elles nous disent : « Notre principale préoccupation n'est pas tellement d'avoir des subventions ou d'avoir des prêts, cela peut l'être, mais c'est d'avoir des clients, c'est d'avoir des commandes. »

Donc, ce sera de soutenir la demande. On soutiendra la demande d'une façon importante par la commande publique. On a beaucoup de marchés qui sont en cours. On favorisera la commande publique et on va essayer de modifier un peu le curseur en favorisant les allotissements et peut-être aussi - c'est une bonne idée - un bilan carbone comparatif. Pourquoi ? Parce que ce sont des moyens légaux qui nous permettront de favoriser - il ne faut pas le dire, ou le dire entre guillemets - nos entreprises locales. Mais si vous faites un bilan carbone comparatif, c'est évident que le transport va peser beaucoup, et que les entreprises qui sont les plus proches de nous, de la Métropole, en bénéficieront, et pas uniquement les très grandes entreprises de notre pays.

Donc, on va évidemment maintenir la commande publique. Vous savez que j'ai proposé un plan d'un million d'arbres, c'est le moment peut-être de l'engager avec vigueur pour soutenir cette demande, mais on fera un peu plus. La commande publique, c'est une chose, mais on voit bien aussi qu'il y a une sorte de dépression du pouvoir d'achat, il y a une demande fragile des familles.

On proposera de soutenir cette demande des familles avec des chèques - un certain nombre de communes ont pu le faire avant l'été, moi, je l'ai fait à Mérignac - en faisant des chèques de soutien aux familles qui sont dans des situations de précarité. On travaillera avec vous, avec les Maires, avec les CCAS (Centre communal d'action sociale), avec la MDSI (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion) pour déterminer les familles et voir quelle est la forme précise que ce chèque prendra, qui exclura, évidemment, l'alcool et le tabac. Ce sera une aide directe à la famille. À Mérignac, j'ai fait 100 euros par enfant. Il faut voir si on reconduit cet exemple ou pas, et puis on s'inspirera des exemples de toutes les communes.

Après, nous avons également une difficulté avec nos équipements culturels qui sont en pleine déprime, en particulier nos salles de cinéma, mais pas uniquement. Là, l'idée, c'est d'inviter les gens à revenir dans les équipements culturels y compris dans les salles de cinéma qui, parfois, font peur. Être dans une salle de cinéma avec un masque et dans l'obscurité, avec des films qui ne sont peut-être pas non plus toujours très attractifs ; c'est le problème de la production cinématographique qui fait cela. On étudie, aujourd'hui, la possibilité de faire des journées cinéma gratuites, donc de distribuer des billets pour que les gens puissent aller au cinéma ou dans les équipements culturels. On le fera, là aussi, avec les communes. On ne va pas le faire, nous, directement, la Métropole, d'une façon centralisée, mais on le fera avec vous.

La troisième orientation pour être bref, c'est de soutenir la modernisation et la transition écologique des entreprises, donc de préparer l'après-crise. On doit pouvoir le faire au

bénéfice de nos TPE (Très petites entreprises) et on laisse évidemment tout ce qui est logique de filière à la Région. On doit pouvoir le faire en favorisant les économies décarbonées, en favorisant le numérique. Je me suis aperçu que beaucoup de nos commerçants - 38 % exactement - n'ont pas de site internet ou ont un site internet qui ne permet pas de faire des achats ou de voir les marchandises qui sont proposées. Dans la période actuelle, c'est donc tout à fait nécessaire d'accompagner les TPE vers une évolution au numérique ou une évolution écologique ou commerciale.

Et puis, on a le secteur de l'économie sociale et solidaire qui nous est très cher. On voit bien les difficultés que ce secteur rencontre. On va se lancer dans l'hypothèse - nous sommes dans des hypothèses - d'une foncière pour l'économie sociale et solidaire. C'est-à-dire une foncière qui puisse faire l'acquisition de terrains, et qui puisse ensuite après relouer aux acteurs de l'économie sociale et solidaire évidemment avec des loyers inférieurs aux loyers du marché. Cela devrait nous permettre de faire décoller toutes ces entreprises d'économie sociale et solidaire.

Tout cela sera formulé, concrétisé dans un certain nombre de délibérations. Les prochaines seront présentées en novembre. Peut-être qu'il y en aura également en décembre. Je vous le dis, l'idée n'est pas d'inscrire dans le marbre des décisions qui ne fassent pas l'objet de controverses, de discussions, d'évolutions, d'écoute surtout des différents acteurs concernés, mais d'avoir quelque chose de très évolutif, et donc on pourra ajouter, retrancher en fonction de la réalité, et pas uniquement en fonction de dogmes ou de visions pré-arrêtées.

Voilà ce que je vous propose. On pourra évidemment avoir un débat sur ce point tout à l'heure. Pierre HURMIC

**M. Pierre HURMIC** : Je souhaite simplement confirmer notre conviction que l'ensemble de ces mesures est de nature à améliorer l'efficacité de notre tissu économique local particulièrement frappé par la crise sanitaire que nous traversons. Toutes ces mesures, à mon avis, répondent à ces nouveaux impératifs, mais je voudrais simplement mettre le curseur sur l'une d'elles qui me paraît représenter plusieurs vertus indispensables dans la période difficile que nous connaissons. Et c'est ce qu'Alain ANZIANI vient d'appeler « Une aide vis-à-vis de la commande publique », et notamment cette aide qui consiste à comparer les offres qui nous seront faites par les entreprises en vertu du bilan carbone comparatif. Le bilan carbone comparatif est une excellente mesure qui représente trois avantages, trois vertus :

- La première vertu, c'est d'inciter à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre de nos territoires, de nos entreprises. C'est un impératif que nous nous sommes fixé, et là nous sommes en train de le décliner à l'occasion de cette aide aux entreprises.
- Deuxième vertu, Alain ANZIANI l'a dit, c'est une forme d'aide indirecte apportée aux entreprises locales dans la mesure où nous sommes persuadés que si l'on tient compte du facteur transport, ce facteur transport, s'il est local, représente naturellement un meilleur bilan carbone comparatif vis-à-vis des entreprises que l'on irait chercher au fin fond de la planète comme cela a pu nous arriver dans le passé. Deuxième avantage incontestable pour notre tissu économique local.
- Et enfin, la troisième et à mon sens la plus importante, c'est une façon d'inciter très concrètement nos entreprises à s'adapter au nouveau contexte, c'est-à-dire à la transition écologique et climatique. Nous leur disons très clairement : « Écoutez, nous vous aidons à vous adapter à ce nouveau contexte qui est pour nous incontournable ». Donc, je considère que c'est une façon de montrer que désormais, nous aiderons les entreprises en fonction des efforts qu'elles consentiront pour s'adapter elles-mêmes à la concurrence qui

portera aussi sur les avantages qu'elles sauront apporter en termes de transition écologique et climatique.

Voilà les quelques observations complémentaires que je souhaitais faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, merci Monsieur le Président d'avoir apporté ces informations que nous découvrons à cet instant et que l'on ne manquera pas de discuter avec vous.

Je vous suggère simplement, comme cela pouvait se faire sous la précédente mandature, de réunir les maires, un peu à l'image de ce qui se passe sur le COVID de manière assez régulière dans une configuration que l'on peut imaginer pour suivre ces dossiers.

Bien sûr on sera solidaire, on soutiendra les mesures prises pour aider notre tissu économique qui en a grandement besoin, même associatif qui aujourd'hui, face aux mesures prises, est compliqué, mais dans vos propos, il y a deux, trois choses qui m'ont un peu surpris, ce sont les aides aux familles. Jusqu'à présent, la porte d'entrée de ces aides-là était le Centre communal d'action sociale, la commune. Depuis le mois de mars, les communes ont aidé, elles ont cette proximité, et cette grande maison qu'est Bordeaux Métropole n'était là que pour faire les grands projets. Elle n'était pas là pour entrer dans la proximité, mais encore une fois tout peut changer. On demandera quelques précisions.

Une contribution très simple, qui sera très appréciée par les entreprises très locales. Nous sommes en train de discuter actuellement sur le Fonds d'intérêt communal (FIC). Faisons une petite rallonge et vous verrez que ces sommes-là seront largement utilisées et elles seront utilisées par des entreprises très locales. Même si elles appartiennent pour la plupart à des grands groupes, c'est quand même des entreprises locales et, comme on avait un débat entre nous, entre les entreprises qui perdent et celles qui ne perdent pas, rajouter – ce n'est pas une somme énorme, je m'excuse par avance pour les collègues qui ne sont pas dans le groupe de travail – rajouter 250 000 euros pour que personne ne perde. Je pense que cela pourrait être un geste qui favoriserait les entreprises et qui permettrait à toutes les communes de s'y retrouver.

En tout état de cause, je partage votre position sur le bilan carbone. Je pense que c'est un des critères qui nous permettra de choisir sans artifice juridique des entreprises plus locales parce que c'est quand même mieux de les faire travailler. N'oublions pas non plus les grands groupes qui sont aussi là. Il y a des grandes entreprises qui sont venues s'implanter il y a peu de temps, qui annoncent des plans de départ un peu affolants. Je suis dans un secteur de l'agglomération où quand le secteur aéronautique tousse, tout le monde s'enrhume. Cela fait partie des endroits sur lesquels il faut garder beaucoup d'attention. Mais en tout cas, Monsieur le Président, notre groupe soutiendra ces mesures, on sera à vos côtés pour pouvoir les discuter, les négocier et les engager avec vous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci et merci aussi de rappeler le FIC parce que cela fait partie des réflexions. On envisage d'augmenter de plus de 2 millions le FIC, pour être précis 2,3 millions. Ce serait intéressant à la fois pour nos communes et pour nos entreprises.

Pour l'aide à la famille, l'idée, c'est d'aider la famille bien entendu, mais aussi l'entreprise puisque la principale préoccupation, aujourd'hui, d'une entreprise, c'est d'avoir des clients.

Donc, c'est de lui fournir des clients en aidant le pouvoir d'achat. Le but est d'aider les entreprises en passant par la demande.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Monsieur le Président, Chers Collègues, merci pour ce petit état des lieux, et puis d'avoir dressé les pistes que vous venez de nous livrer. Elles vont dans le bon sens et, comme vous le rappeliez, elles s'inscrivent aussi dans un mouvement qui a déjà été engagé. Bien sûr qu'il faut soutenir la trésorerie, et *quid* d'ailleurs à ce moment-là, même si c'est encore un peu tôt, de leviers fiscaux qui pourraient être déployés, le moment venu. On va arriver dans une période de préparation budgétaire. J'imagine que vous êtes déjà sur l'ouvrage, mais pourquoi ne pas imaginer, comme nous avions pu le faire en son temps, le levier fiscal comme étant une façon d'aider que ce soit directement ou indirectement nos entreprises locales. Quand je dis « indirectement » ou « directement », c'est par l'impôt. Indirectement, vous l'avez abordé, c'est aussi toutes ces taxes locales qu'elles soient municipales, sur les droits de terrasse, les enseignes, les redevances et un certain nombre de dispositifs qui permettraient d'alléger les charges, cela va dans le bon sens. Maintenant, voyons comment on précise plus simplement ou plus concrètement les choses.

Soutenir la demande, et je rebondis sur ce qu'a dit Christophe DUPRAT, bien sûr que la mesure va dans le bon sens, il faut maintenant faire aussi la part des choses entre ce qui relève d'une aide à une forme de précarité pour les familles, mais ce qui doit aussi participer à un coup de pouce sur la consommation. Ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose. À charge pour nous de bien sérier les deux objectifs et les deux leviers.

Votre expression sur la vie culturelle va dans le bon sens. Je pense qu'il y a urgence et je rajouterai, même si je prends toutes les précautions oratoires pour qualifier cela de vie culturelle, le monde de la nuit qui aujourd'hui souffre énormément. Je pense à tous ces établissements de nuit qui recevaient notre jeunesse, mais pas que notre jeunesse et qui, aujourd'hui, sont au bord du précipice financier. Il y a eu une expression dans notre quotidien local, il y a quelques jours. Il faut y faire attention parce que c'est un secteur pourvoyeur d'emplois et qui, par ailleurs, participe aussi d'une forme d'équilibre social dans notre agglomération. Et je ne veux pas lier les deux choses, mais on voit qu'il y a un certain nombre de difficultés, passée une certaine heure, sur le domaine public qui pourraient être réglées ou qui étaient réglées en son temps par des établissements qui étaient le réceptacle de beaucoup de notre jeunesse.

Le troisième pilier sur le soutien à la modernisation est essentiel, et j'y inclus d'ailleurs dans cette volonté d'aller vers une forme de modernisation, tout ce que vous avez annoncé sur favoriser l'allotissement, cela va dans le bon sens bien évidemment, et puis favoriser les entreprises locales et y lier le souci d'innovation. Et c'est en ce sens que ce troisième axe est particulièrement pertinent. Il y a ce qui relève d'un plan de relance, mais ce qui doit aussi relever d'un plan de rebond. Tout ce que vous pourriez engager pour soutenir la modernisation de nos entreprises - vous avez abordé le sujet du numérique, il y a la transition énergétique au sens large - doit être soutenu, et il faudra sûrement y mettre des moyens conséquents. Permettre à nos entreprises d'accéder aux marchés publics avec une espèce de *Small business act* très axée sur le bilan carbone, c'est bien. Il faut aussi pouvoir les aider à se moderniser dans leurs investissements. C'est pour cela que je reprendrai les propositions qui avaient pu être faites, il y a quelques mois sur une forme de plan local de soutien par le biais bien sûr de prêts, mais qui pourraient être convertis en actions. Et ce serait l'innovation que nous pourrions apporter sur notre territoire par rapport à un PGE (Prêt garanti par l'État) classique, c'est d'avoir un dispositif - il y a quelques semaines, on parlait d'un plan à près de 50 millions d'euros, pourquoi pas - qui pourrait se traduire pour un certain nombre de nos

entreprises innovantes par des conversions en actions. Cela les libérerait du poids de la dette, et on participerait comme cela au rebond.

Enfin, autant je vous rejoins sur la bonne répartition des tâches et des prérogatives entre ce qui relève d'une politique de filière assise sur la politique régionale, mais je pense qu'il ne faut pas, de notre côté, occulter les écosystèmes. Je fais la part des choses entre ce qui relève d'une filière et ce qui peut relever d'un écosystème. On a notamment un écosystème très vivace sur notre agglomération qui est celui du commerce de proximité et de l'artisanat.

Et quand on parle de soutenir la modernisation vers le numérique, il y a là une piste très opérationnelle sur la notion de vitrine numérique qui se déploie sur d'autres territoires, qui pourrait concerner nos commerces de proximité, mais qui peut aussi concerner nos artisans. Donc, n'excluons pas, quand bien même la Région est très opérationnelle sur les questions de filière, la question de l'écosystème, on en a un qui est fortement impacté et qui fait aussi la fierté de notre territoire, c'est la *French Tech*. Qu'est-ce que l'on va être capable de faire dans les jours, les semaines et les mois qui viennent pour soutenir cette filière ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Pour vous dire que l'on salue l'initiative que vous avez prise de prendre à bras le corps la question économique. Vous l'avez dit, le pire, hélas, est devant nous. Je voulais juste insister sur un point, une catégorie. Nicolas FLORIAN vient de l'évoquer, ce sont les commerces de proximité, les plus petites entreprises qui sont aujourd'hui dans une très grande fragilité et qui voient les mois à venir et la période de Noël avec beaucoup d'incertitudes. Comment vont-elles pouvoir néanmoins rebondir dans une période qui est habituellement une période importante pour leurs chiffres d'affaires annuels ? Alors que l'on voit bien qu'il y aura une grande réticence à franchir les portes de nos commerces de centre-ville, nos commerces de proximité.

J'avais deux questions pour vous, Monsieur le Président. La première, c'est que je crois beaucoup à la transformation digitale, au fait d'offrir une alternative aux habitants de la Métropole qui ne veulent plus se rendre dans les commerces de proximité, donc avec une vitrine digitale. Ma question est : « Est-ce que l'on est en situation d'offrir très vite dans les toutes prochaines semaines aux commerçants, aux commerces de proximité une solution digitale clé en main pour pouvoir affronter de manière différente et plus sereine notamment la période de Noël ? »

Et la deuxième est plus structurelle. Je crois que pour les reconforter, les rassurer, il faut pouvoir être clair sur l'urbanisme commercial à l'échelle de la Métropole, et que nous puissions prendre à cette échelle une forme de moratoire sur la construction et le développement de nouvelles surfaces commerciales qui continuent d'affaiblir le commerce de proximité. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On va retravailler tout cela, mais il y a beaucoup de bonnes idées. Avec Stéphane DELPEYRAT, bien entendu, on vous présentera un travail plus abouti. Je voudrais dire aussi à Brigitte BLOCH avant de passer la parole que l'on n'oublie pas le tourisme. J'avais fait l'observation la dernière fois. Évidemment, cela fait partie de nos préoccupations.

Qui souhaite la parole ? Christian BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je voudrais juste que l'on n'oublie pas le monde associatif et sportif dans toute cette litanie de gens en souffrance.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, on va passer à l'ordre du jour. Je donne la parole à Stéphane DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci Monsieur le Président.

### **Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaires n°1 à 2 et 4,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°5 à 15 et 17,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°21 à 23, 25 à 27, et 29,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : affaires n°30 et 31,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°33 à 35 et 37 à 43,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires n°48 et 50 à 51,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n°53,
- ✓ Délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC : affaires n°55 à 57,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°58, 60 à 61, 63 à 64,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaire n°65,
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaires n°67 et 68,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°69, 71, 73,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires n°75, 77,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n°79,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires n°81, 82, 84 à 85,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaire n°86,
- ✓ Délégation de Madame Isabelle RAMI : affaire n°88.

Voilà pour les affaires regroupées, si tout le monde en est d'accord.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je mets au vote ces affaires. Est-ce qu'il y a des observations préalables ? Oui, je vous en prie.

**M. Olivier ESCOTS** : Le groupe communiste votera contre les affaires 38 à 40 et 43 à 47 sur les VEFA (Vente en l'état de futur achèvement). Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Bonjour. C'est pour faire la liste des votes. Je fais le listing, comme la dernière fois, puisque l'on a beaucoup d'abstentions et quelques « contre ». J'en profite pour faire des remarques, d'une part il y a peu de temps pour travailler dessus, mais c'est presque logique et d'un autre côté, c'est le problème des délibérations, il n'y a pas de vision globale, ce qui fait qu'il est plus compliqué de rentrer dans le sujet. Il y a un langage très technique auquel il faut que l'on s'habitue, et c'est vrai que cela complique la situation pour avoir un avis

sur les délibérations. Tout est morcelé. À la fois, il n'y a pas de vision d'ensemble, mais on ne voit pas non plus vers quoi cela va. Je vous lis cela.

- Abstention : n°2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 22, 26, 27, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 53, 55, 57, 58, 61, 63, 64, 65, 68, 73, 77, 82, 84, 86,
- Pour : n°4, 6, 23, 25, 29, 30, 48, 56, 69, 71, 75, 81, 88,
- Contre : n°5, 7, 21, 51, 60, 79, 85.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui.

**M. Fabrice MORETTI** : Bonjour, Monsieur le Président, à toutes et à tous. Je voterai contre la 55.

**M. le Président Alain ANZIANI** : La 55, d'accord. Pas d'autres observations ? Monsieur LAMARQUE.

**M. Gwénaél LAMARQUE** : Vous noterez que je ne prendrai pas part au vote de l'affaire n°2.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est bien noté. Sous toutes ces réserves, ces délibérations sont adoptées.

**M. ANZIANI**

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

**M. ANZIANI**

(n°2) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignation des représentants

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur LAMARQUE

**M. ANZIANI**

(n°4) Aide d'urgence de Bordeaux Métropole suite à la catastrophe naturelle provoquée par la Tempête Alex - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°5) Bordeaux - 16 rue Jardel - Cession à Aquitanis des parcelles cadastrées BC 206 et BC 207 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°6) Convention de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, de l'école maternelle Pierre Trébod - Approbation - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°7) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Cession des terrains de l'Ilot A3.2 à la société Bouygues Immobilier - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°8) Compte rendu d'activité comptable 2018 - Zone d'aménagement Concerté (ZAC) Centre ville de Mérignac - Décision - Autorisation

(

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°9) Cenon - Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) Camille Pelletan - Aménagement de la place Voltaire - Convention établissant les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole - Avenant - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°10) Eysines - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Carès Cantinolle - Compte Rendu Financier d'Activités (CRFA) 2019 - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°11) Le Bouscat - Libération Centre-Ville - Compte rendu financier et d'activités année 2019 - Avenant n°3 au traité de concession et avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale La Fabrique Métropolitaine de Bordeaux Métropole pour le projet d'aménagement Libération Centre Ville - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°12) Bruges - Opération d'aménagement "Petit Bruges" - Compte-rendu financier et d'activité (CRFA) 2019 - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

**(n°13) Bègles - Concession d'aménagement Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Route de Toulouse à Bègles / Villenave d'Ornon - Ilot CA1 - Cession de parcelles nues à la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°14) Compte rendu d'activité comptable 2019 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre Ville de Mérignac - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°15) Blanquefort - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Cession de la parcelle cadastrée n° AS 592 d'une superficie de 4 651 m<sup>2</sup> à la Société Civile Immobilière (SCI) MAPIMMO - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°17) Le Haillan - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Coeur de ville- Compte Rendu Financier et d'Activités (CRFA) année 2019 - Approbation- Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°21) Forum urbain porté par Sciences Po Bordeaux - subvention 2020 - Convention - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°22) Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX) - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°23) Association Cap Sciences - Année 2020 - Subvention de fonctionnement et d'investissement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DELPEYRAT**

(n°25) Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine - Subvention de Bordeaux Métropole 2020 -  
Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DELPEYRAT**

(n°26) Université de Bordeaux - Soutien au programme collectif de recherche autour du  
tombeau présumé de Michel de Montaigne - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°27) Convention d'application financière 2020 de la Convention de coopération pour le  
cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC (Centre national du cinéma), Bordeaux  
Métropole et la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°29) Soutien à l'Université de Bordeaux - Locaux de la bibliothèque inter universitaire de  
Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABESSE**

(n°30) Appel à projet métropolitain Festival zéro déchet zéro gaspillage Edition 2020 -  
Subvention pour actions spécifiques - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABESSE**

(n°31) Vente des cartons provenant des centres de recyclage métropolitains - Conventions  
- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°33) Commission intercommunale des impôts directs - Désignation des commissaires -  
Proposition

Unanimité des suffrages exprimés  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°34) Dotation de solidarité métropolitaine 2020 - Ajustement 2020 (complément) -  
Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

**(n°35) Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives -Reversement partiel du produit aux communes - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°37) SA d'HLM VILOGIA - Réaménagement de 12 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°38) BLANQUEFORT - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, rue du Cardinal Lecot - Emprunts d'un montant total de 1 380 946 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°39) PAREMPUYRE - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 23 logements individuels locatifs, sis, rue du Villa - Emprunts d'un montant total de 2 565 665 euros des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°40) BEGLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 14 logements collectifs locatifs, sis, opération "Les Carrelets de l'Estey", avenue Jeanne d'Arc et Allée des Cheminots - Emprunts d'un montant total de 1 747 891 euros des types PLAI, PLUS, PLS, PHB 2.0 et BOOSTER auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°41) GRADIGNAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 51 logements collectifs locatifs (soit 52 places/lits), sis, résidence autonomie Les Séquoias, 13 avenue Charles et Emile Lestage - Emprunt d'un montant de 7 215 186 euros de type PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°42) Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - Renouvellement des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des membres représentant Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°43) BORDEAUX - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Charge foncière et acquisition en VEFA de 58 logements collectifs locatifs, sis, Quai de Queyries, Ilot A - Emprunts d'un montant global de 5 122 932 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°44) BORDEAUX - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA en ULS de 7 logements collectifs locatifs, sis, rue des Allamandiers - Emprunts d'un montant total de 317 378 euros de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°45) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 27 logements collectifs locatifs, sis, opération "Ville d'O", 13 Chemin de Leyran - Emprunts d'un montant total de 2 794 870 euros des types PLAI, PLUS, PHB 2.0 et BOOSTER auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

(n°46) BLANQUEFORT - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 54 logements locatifs, dont 15 individuels et 39 collectifs, opération "Les Jardins de Margaux", avenue du Port du Roy - Emprunts d'un montant total de 5 413 657 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

**Mme FERREIRA**

(n°47) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en Usufruit locatif social (ULS), dans le cadre d'une VEFA, de 33 logements collectifs locatifs, "Château Beunon", chemin du Pas de la Côte - Emprunt de 1 976 372,15 euros, de type PLS, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

**M. GARNIER**

(n°48) Avenant à la convention entre Bordeaux Métropole et l'association ' les Détritivores ' relative à l'expérimentation d'une action de collecte de bio déchets auprès des particuliers - année 2019/2020- Extension de l'action jusqu'au 31 décembre 2020 - Avenant - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. GARNIER**

(n°50) Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise - Programmes d'actions spécifiques sur la clause d'insertion dans la commande publique pour l'année 2020 - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. GARNIER**

(n°51) Etude d'opportunité et de préfiguration pour la création d'un incubateur d'activités d'innovation sociale à Mérignac - Fonds de concours de Bordeaux Métropole à la commune de Mérignac en 2020 - Subvention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**M. TOUZEAU**

(n°53) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole relative aux travaux de reprofilage du pont Saint-Jean - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. BLANC**

(n°55) Cenon - Ensemble immobilier bâti situé 36 rue Emile Zola, cadastré AS 238-241-242  
- Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORETTI

**M. BLANC**

(n°56) Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. BLANC**

(n°57) Arc en rêve - Subvention 2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°58) Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) - Ajustements d'effectifs

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°60) Conventionnement avec le Ministère de la Défense dans le cadre du dispositif de réserve opérationnelle - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°61) Nouvelle organisation de la Direction générale Haute qualité de vie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°63) Constitution d'un groupement de commandes dédié à la mise en place d'une ou plusieurs conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour des opérations relatives à l'entretien, la sécurité et travaux d'adaptation de locaux - Convention constitutive de groupement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°64) Ajustements d'effectifs et recours à des agents non titulaires sur postes permanents - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°65) Conférence d'entente 2020 entre la commune de Gradignan et Bordeaux Métropole relative à la gestion du cours d'eau de l'Eau Bourde et de ses affluents - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BICHET**

(n°67) Service public de chauffage urbain - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service - Information et avis

Unanimité

**Mme BICHET**

(n°68) Rénovation énergétique de l'habitat - Organisation et financement 2021-2023 du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°69) Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) -Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUYOBRAU**

(n°71) Association Solidaire pour l'Habitat (SOliHA) - Année 2020 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUYOBRAU**

(n°73) Attribution d'une subvention ingénierie en faveur de réalisation de logements en habitat participatif - liste des opérations retenues Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BLOCH**

(n°75) Lettres du monde - Année 2020 - Subvention d'aide à une manifestation-Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BLOCH**

(n°77) Réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard de Talence - Pistes connectées - Appel à projets régional "sport tech" - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°78) Présentation du rapport annuel du délégataire ' Transports ' - Année 2019 - Information

Affaire reportée

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°79) Réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) - Présentation du rapport délégant "Transports" - Année 2019 - Information

Communication effectuée

**Mme KISS**

(n°81) Mérignac - Création d'une voie verte le long de la rue Marcel Issartier - CODEV CO42810158 - Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°82) Bordeaux - Impasse Fabreguette - Propriété - Rectification d'une erreur matérielle - Renonciation à prescription acquisitive trentenaire - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°84) Protocole transactionnel - Marché n° 2018-E0163M - Travaux de voirie et d'entretien de l'espace public - Lot 1 - Pôle territorial de Bordeaux - Chantier rues Audeguil / de Sourdis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°85) Blanquefort - Avenue du Général de Gaulle - Entre les rues des Gravières et Bel Air - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°86) Projet européen ' FOODTRAILS ' - Participation de Bordeaux Métropole-Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme RAMI**

**(n°88) Subvention de fonctionnement - Association Vélo-Cité 2020 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Affaires non regroupées :**

**M. ANZIANI**

**(n°3) Election de la commission d'appel d'offres permanente**

**Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Sur cette délibération, vous savez que vous pouvez très bien demander un vote à bulletin secret, mais que la possibilité nous est offerte de faire un vote à main levée. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Personne. Est-ce que l'on peut considérer que la délibération est adoptée à l'unanimité ? **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : On s'abstient.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On a bien noté. Ces désignations sont actées. Je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Aménagement urbain et naturel foncier opérationnel, **Madame BOST**, la ZAC de Cenon.

**Mme BOST**

**(n°16) CENON - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Pont Rouge - Suppression de la ZAC et clôture financière - Quitus à l'aménageur - Décision - Autorisation**

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur MORETTI**.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci **Monsieur le Président**. Mon intervention ne portera pas sur la suppression de la ZAC en elle-même, mais sur les conséquences de cette suppression. Je voudrais rappeler que l'INSEE (Institut national de la statistique et des sciences économiques) a indiqué dans sa dernière note de conjoncture d'octobre 2020 que, dans le contexte économique incertain que vous avez rappelé et que nous connaissons toutes et tous, les offres d'emploi sont en très forte baisse sur la période que nous vivons depuis maintenant quelques mois.

Dès le premier trimestre, des dispositifs exceptionnels d'indemnisation de l'activité partielle ont permis aux entreprises de retenir leur main-d'œuvre malgré la chute très importante de l'activité économique. Le recours à ces dispositifs diminue progressivement les mois suivants, et son usage se réduit aux secteurs encore affectés par des restrictions sanitaires, mais la crise est là. Elle persiste. Elle s'installe, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans votre préambule.

Au total, de mars à juin, les salariés néo-aquitains cumulent plus de 100 millions d'heures d'activités partielles pour un montant d'indemnisation de près d'un milliard d'euros. La Nouvelle-Aquitaine d'ailleurs est la 5<sup>e</sup> région par le volume d'heures indemnisées consommées au 2<sup>ième</sup> trimestre 2020. Et les premiers éléments du 3<sup>ième</sup> trimestre ne sont guère réjouissants, car la tendance de ce 1<sup>er</sup> semestre se confirme, voire pire, s'amplifie.

Des pans entiers d'activités économiques sont touchés avec des baisses très importantes de recettes, ne permettant pas ou peu de poursuivre l'activité dans des conditions viables. Beaucoup d'entrepreneurs ou d'artisans nous le disent : « La très grande majorité d'entre eux ont peur d'être obligés de licencier voire d'arrêter leurs activités pourtant florissantes jusqu'au mois de mars dernier. »

Dans ce contexte actuel que tout le monde connaît et subit, le groupe Métropole Commune(s) s'interroge sur les effets de la suppression du dispositif de la ZAC Pont Rouge à Cenon. Sur ce quartier, plusieurs commerces vont être impactés financièrement par cette suppression. Les taxes non payées jusqu'à présent vont devoir l'être, dans quelques semaines, alors que durant le dispositif, ils en étaient exonérés. D'ailleurs, cette exonération était un des arguments très importants pour favoriser l'installation de commerces dans ce secteur. L'attractivité des créateurs de valeurs était liée au bénéfice de ces dispositifs comme dans beaucoup de nos villes métropolitaines.

Nous devons soutenir l'ensemble des acteurs économiques du quartier et plus largement, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Nous vous demandons de maintenir l'exonération des taxes durant la période de cette crise sanitaire. Nous devons être solidaires pour qu'*a minima* ces activités maintiennent la tête hors de l'eau et que les salariés puissent continuer à exercer leur métier. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : J'entends ce que vient de dire Monsieur MORETTI, mais je ne vois pas tellement le lien avec la ZAC qui est un outil d'aménagement, non un outil d'exonération fiscale. La ZAC est un engagement que la Communauté urbaine a pris en 2006 avec la commune et avec un aménageur pour fixer un certain nombre d'objectifs d'aménagement : équipements publics, logements, commerces. La ZAC a vécu sa vie. Aujourd'hui, on est au bout des enjeux, des objectifs que nous nous étions fixés. C'est la seule raison pour laquelle la ZAC est clôturée et le bilan financier vous est présenté. Je ne comprends pas très bien. J'ai l'impression que vous confondez avec la zone franche.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORETTI, précisez votre pensée.

**M. Fabrice MORETTI** : Je ne confonds pas les deux dispositifs. Je les connais. Il n'y a pas besoin d'essayer de dire que la zone franche peut être confondue avec la ZAC. Je suis aussi

surpris de votre réponse parce que la ZAC est aussi un outil fiscal. J'en veux pour preuve juste la taxe locale d'équipement qui n'est pas versée quand on s'installe sur une ZAC, par exemple. Je l'ai dit en préambule, mon intervention ne porte pas sur le fait que l'on supprime la ZAC. Mon intervention porte sur les effets de cette suppression et notamment les taxes. Et vous regarderez, il y a des taxes qui vont être payées par certains commerces alors qu'aujourd'hui, ces commerces-là ne les paient pas. Après, que le dispositif s'arrête parce qu'il a 14 ans de vie, il n'y a pas de sujet. L'aménageur a fait ce qu'il fallait. Il n'y a pas de problème. Je suis juste sur les effets de cette suppression et je vous demande d'en tenir compte. Dans le plan d'accompagnement dont parlait Monsieur le Président tout à l'heure, il y a peut-être des éléments qui seront à prendre en compte, et s'il le faut, je ferai remonter les demandes des commerçants de ce secteur. Merci.

**Mme Christine BOST** : Les éléments sur les commerces ou les entreprises qui sont en souffrance sont à prendre en compte sur l'ensemble du territoire. Je crois que c'est ce que le Président nous a dit en préambule. Donc, évidemment nous porterons aussi une attention particulière à ce qui se passe sur le territoire de Cenon comme sur tous les autres territoires, et peut-être, avec un peu plus d'acuité sur les territoires quartiers Politique de la ville.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur MORETTI, ce n'est pas un feuilleton non plus. On ne va pas reprendre la parole constamment, ce n'est pas cela qui va faire progresser le débat.

**Mme Christine BOST** : Je suis à votre disposition pour échanger spécifiquement sur ce sujet.

**M. Fabrice MORETTI** : Justement, Madame BOST, j'allais vous demander si on pourrait avoir un échange d'ici quelque temps, et vous faire remonter les personnes ou les structures qui pourraient être touchées sur cette ZAC.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vous avez tout à fait la possibilité de venir discuter avec les élus et les services concernés.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU ?

**M. Philippe POUTOU** : Abstention quand même.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Délibération adoptée. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. À Floirac maintenant, la ZAC Garonne Eiffel.

**Mme BOST**

**(n°18) Bordeaux - Floirac - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique ( EPABE) de friches ferroviaires de 30 903 m<sup>2</sup> environ, sis sur le secteur Souys - Décision - Autorisation**

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous souhaitons intervenir, car cette délibération nous interpelle sur deux aspects.

Le premier sur notre lien avec l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Euratlantique et la maîtrise que peuvent en avoir les élus de cette assemblée. En effet, aujourd'hui, seuls les Maires, le Président de la Métropole et les techniciens ont une maîtrise sur les dossiers d'Euratlantique. On nous demande de voter des dossiers sans en comprendre les logiques et les aboutissements. L'absurdité va même jusqu'à nous faire voter une délibération d'une page concernant un dossier urbain de première importance, je veux parler de la Rue bordelaise sans la moindre information. Il nous faut faire des recherches pour avoir des éléments. Ce mode de fonctionnement n'a que trop duré, Monsieur le Président. Comme nous en avons fait la demande à votre prédécesseur, nous souhaitons qu'un véritable COPIL (Comité de pilotage) composé d'élus de l'ensemble des sensibilités de cette assemblée soit mis en place afin d'avoir un vrai suivi démocratique d'Euratlantique.

Le deuxième, nous souhaitons redire notre attachement à ce que la voie d'Eymet soit utilisée pour un avenir proche pour les transports en commun notamment dans la liaison de pont à pont, mais également pour permettre une liaison avec l'extra-Métropole. À ce titre, nous serons vigilants à ce qu'une emprise ferroviaire ne soit pas utilisée pour faire une voie verte, ce serait à notre sens une faute lourde.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le nouveau Président d'Euratlantique va vous répondre.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président. En tant que nouveau Président depuis une semaine, depuis vendredi dernier, d'Euratlantique, je tiens à vous rassurer, Madame MELLIER. Ce manque de suivi métropolitain de ce qui se passe à Euratlantique, il m'est arrivé moi aussi, dans une précédente mandature, de le déplorer. Croyez bien que je serai particulièrement vigilant à ce que nous trouvions les outils nécessaires pour mieux communiquer entre Euratlantique et le Conseil de Bordeaux Métropole. Je vous promets que je m'attellerai à cette tâche.

**Mme Claude MELLIER** : Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je pense que cette proposition va satisfaire. C'est un établissement public très utile, qui permet d'accélérer les projets.

Sur ce dossier, des abstentions ? Monsieur ESCOTS pour l'ensemble de votre groupe, bien sûr ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur  
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. Stratégie des mobilités et mobilité alternative. Révision de la stratégie, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°19) Révision de la stratégie des mobilités : Présentation de la méthodologie et du calendrier - Information - Débat

**Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Vous m'entendez, Monsieur le Président, Chers Collègues ? Merci de me donner la parole sur ce dossier. Le dossier des déplacements nourrit à chaque Conseil les débats, ceci depuis de nombreuses années et suscite de nombreux commentaires. Nous devons agir - et la difficulté est là - sur deux temporalités en même temps. Penser l'avenir des déplacements, c'est ce que va essayer de faire cette nouvelle stratégie, mais pas seulement à l'intérieur de Bordeaux Métropole - je crois que l'on a trop longtemps ignoré les territoires adjacents - et améliorer l'existant rapidement au risque de voir la situation se dégrader. J'ai entendu Monsieur le Vice-président ROSSIGNOL-PUECH, il a cité TomTom. Toulouse est un peu mieux que nous, mais la première agglomération embouteillée pendant les heures de pointe. Donc, on peut trouver toujours des éléments de différentes collectivités. Je pense que toutes les agglomérations de notre strate sont à peu près dans les mêmes difficultés. Certaines ont quand même mieux réussi que d'autres sur certains éléments. C'est vrai qu'il y a l'étalement urbain, il y a la spécification de l'emploi, et puis je le dirai tout à l'heure, il y a aussi le sous-investissement pendant 40 ans.

Les critiques pleuvent sur notre réseau et nos choix. D'ailleurs, la délibération sur la nouvelle stratégie alimente un peu en quelque sorte cette critique. La situation doit s'analyser, je pense d'abord d'un point de vue historique. Au risque de passer pour un rabat-joie, je rappelle que, pendant 40 ans - des années 60 à la fameuse mise à feu du dernier tramway sur la Place de la Victoire jusqu'à l'inauguration du tramway en 2003 - il y a eu très peu d'investissements sur les infrastructures de transport collectif dans notre Métropole. Et cela pèse aujourd'hui. La CGFT (Compagnie générale française de tramways) gérait les transports en développant de nombreuses lignes à la demande des Maires et au gré du développement des communes avec des arrêts partout. On les a toujours, ces arrêts. On s'arrête tous les 300-400 m. Ceci, sans beaucoup d'efficacité. C'était le règne de la voiture, et pendant toutes ces années, les habitudes urbaines se sont ancrées, pas seulement à Bordeaux, mais principalement à Bordeaux parce qu'ici, nous ne sommes pas à Grenoble, on n'a pas les montagnes autour de nous, on a une géographie qui a facilité et favorisé ces fameux étalements urbains.

Ainsi, quand nous avons inauguré le tramway en 2003, après avoir débattu pendant près de 10 ans sur le métro, Nantes avait le sien déjà depuis 18 ans. Strasbourg depuis une dizaine d'années. Grenoble également, Lyon avait un système de gestion des transports intégrés avec le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) qui fait référence.

Nous avons misé sur le tramway et nous avons eu raison, mais peut-être là où nous avons eu tort, c'est de penser qu'il résoudrait tous nos problèmes. Pour autant, ne nous trompons pas de débat. S'il est normal d'avoir un regard critique sur notre réseau au regard des milliards que nous y avons consacrés, pour autant, je tiens quand même à apporter quelques nuances et des points positifs. Et d'ailleurs, que ce soit sur la future DSP (Délégation de service

public) où l'étude actuelle qui est envisagée sur le nouveau SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) et sa remise à plat, on a un risque d'être déçu. Notre réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) d'ailleurs n'est pas un mauvais réseau, bien au contraire. Il y a eu en quelque sorte un grand soir il y a 10 ans, les bases ont été posées, nous avons progressé d'ailleurs de 30 % en 5 ans - je suis sûr que Christophe DUPRAT le rappellera - ce qu'aucun autre réseau n'a fait, même si bien sûr nous avons du retard. La nouvelle DSP apportera des modifications, des ajustements, devra apporter des réponses sur nos points faibles, notamment les liaisons transversales, les bouts de lignes ou certaines liaisons inter-quartiers, mais globalement l'enjeu est surtout de rendre notre réseau plus efficace, plus régulier, plus fiable, plus rapide.

Pour moi, notre réseau est faible en amont et en aval du réseau de tramway. Je m'explique en quelques points. Notre réseau est aujourd'hui trop déséquilibré. L'essentiel du trafic se fait essentiellement sur le tramway qui représente près de 80 % des voyages. Il nous faut donc le rééquilibrer. On peut parler de complémentarité, d'intermodalité bien sûr, mais pour cela, je le dis ici clairement, une solution existe. On peut la mettre en œuvre assez rapidement et ainsi, nous pourrions gagner rapidement de la part modale, des nouveaux usagers, de la vitesse commerciale. Il s'agit de mettre le paquet sur des couloirs de bus. Et pour cela, nous n'avons pas besoin d'étudier pendant 10 ans. Nous avons aujourd'hui 50 km de couloirs de bus dont 4 depuis le COVID, et 7 qui sont en cours, mais nous en avons une trentaine à l'étude. Par exemple, Route de Toulouse, faisons-le. Faisons ce que Nantes a su faire avec par exemple l'opération Chronobus. Développons rapidement 20 km à 30 km de couloirs de bus. C'est faisable. Il s'agit d'une décision politique. Évidemment, il y aura quelques mécontents, car il faudra supprimer des places de stationnement notamment, mais au bout du compte, ce sera la solution la plus efficace parce que l'on va agir rapidement notamment à l'intérieur de l'agglomération.

L'autre point faible, en amont du tramway, Clément en a parlé, qui est une des causes de la congestion sur la rocade, c'est la faible part du trafic voyageur sur les TER (Train express régional). Environ 60 000 voyageurs par jour, 10 % d'abonnés seulement. Certes, le TER a fait des progrès, mais nous sommes loin d'autres réseaux régionaux. C'est pourquoi je défends, depuis quelques années, ce dispositif de RER (Réseau express régional) appelé aujourd'hui SEM (Service express métropolitain) par la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) dont l'objectif pour nous est d'utiliser nos 18 gares et d'offrir une alternative à la voiture combinée avec un réseau de cars express. Ainsi, chaque nouveau voyageur dans le TER est un automobiliste de moins qui se rend sur l'agglomération. C'est simple. C'est pourquoi il faut bien sûr pousser ce projet, mais aussi l'engager peut-être vers une gouvernance appropriée avec un pilotage dédié.

Agir en amont sur le réseau ferré, agir en aval sur le réseau de bus, cela contribuera à rééquilibrer notre réseau, à mieux l'hiérarchiser, à intégrer les autres intercommunalités, cela a été dit, trop absentes de nos décisions. Cela permettra également le développement du vélo avec des couloirs de bus ouverts au vélo, mais bien sûr avec un plan vélo. Évitions de multiplier aussi tous les plans parce que l'on va en avoir beaucoup.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidentes et Vice-présidents, vous êtes aujourd'hui un exécutif qui peut prendre ces décisions en concertation avec les Maires pour les mettre en œuvre. Les projets sont dans nos services. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il y a beaucoup de demandes de parole, donc je vous suggère d'être le plus concis possible. Alain CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Lorsque l'on évoque ces problèmes de déplacement, j'ai toujours le sentiment que l'on se pose la question : « Est-ce qu'il faut rapprocher le tabouret du piano ou le piano du tabouret ? » et je m'explique. Aujourd'hui, vous avez à gérer l'existant avec ses difficultés et vous apportez des propositions de solutions. La question que l'on doit se poser pour l'avenir, c'est avant tout, la question d'urbanisation, parce que l'une entraîne les complications de l'autre. J'ai proposé cela à Julien DENORMANDIE qui n'a pas pu venir, je voulais l'amener ici et dire : « En Métropole, allons voir les Maires qui peuvent construire, auprès de qui c'est facile ». Et après la Métropole, allons voir les maires de proximité avec toutes les lois concernant l'artificialisation des sols pour éviter l'étalement. Je rappelle que la Métropole, pendant 20 ans, avait doublé sa surface, doublé sa fiscalité et augmenté seulement de 30 % sa population du fait que l'on artificialisait avec des résidences, habitations individuelles, ce qui entraînait ces surcoûts.

Aujourd'hui, la question que l'on doit se poser, c'est : « Est-ce que l'on continue à construire à 30 km avec les difficultés naturellement de transport que vous évoquez et les pistes de solution ou est-ce que l'on prend une décision de faire le choix entre l'horizontal ou le vertical ? » J'avais fait une expérience, il y a 15 ans à Talence sur un quartier d'habitation sensible avec les tours, et nous avons modélisé toutes ces constructions en petits cubes de 20 logements. Et 2 000 personnes sur 6 000 habitants - record de France de participation - étaient venues jouer avec ces cubes. Et chaque fois, on prenait une photo lorsqu'ils imaginaient leur ville dans 20 ans. Et la conclusion de cela, à plus de 60 %, c'est que la majorité des habitants, totalement hostiles aux barres, n'étaient pas hostiles contrairement aux idées reçues aux tours. Il était facile de voir qu'une tour de 80 habitants, comme les tours de Rabat, lorsque l'on pose 4 cubes de 20 logements au sol, occupe 4 fois plus de place. La réflexion sur le futur doit porter sur cela. Les habitants disaient qu'effectivement si on s'élevait avec des tours, cela préservait l'environnement autour, ce qui permettait de faire des équipements, des espaces verts et tout. Il n'y avait pas un refus de s'élever. Il faut le faire, c'est vrai, de manière intelligente parce qu'en termes de transport, et vous le savez comme moi, si vous avez des habitations individuelles à 20 km, si vous mettez un transport en commun, le premier prendra le transport en commun, le second qui sera à 300 m, hésitera, et le troisième à 900 m ne le prendra pas du tout. Donc, le vrai choix pour l'avenir est là. Est-ce que l'on s'élève ou est-ce que l'on s'étend ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Thomas CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Mon intervention sera très courte. Merci pour cette présentation de votre stratégie et de la méthode pour avancer sur ce sujet ô combien important pour notre Métropole complètement congestionnée. J'avais constaté un manque dans les leviers que vous avez identifiés, c'est la question de la rocade. Autant vous l'avez évoquée tout à l'heure au détour du covoiturage, autant je considère qu'une stratégie des mobilités qui ne regarderait pas la rocade en tant que telle, en tant qu'objet de problématique qui lie toutes nos communes, les territoires entre la Métropole et les autres et qui examinerait simultanément sa gestion, sa régulation du trafic, sa transformation potentielle en revoyant éventuellement, comme cela avait pu être évoqué il y a quelques mois, la largeur des voies... bref, en faire un objet en tant que tel de réponse aux difficultés de mobilité que nous rencontrons. C'est vrai que je ne l'ai pas vue dans les leviers que vous avez identifiés comme à exploiter et si c'était confirmé, je trouverais regrettable que l'on n'attaque pas en tant que tel ce sujet-là. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Emmanuel SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ma question est relativement simple sur la stratégie. Vous avez eu l'occasion de rappeler, Monsieur le Président, à de très nombreuses reprises, que vous ne souhaitiez pas porter tort au BHNS (Bus à haut niveau de service). Ma question est : « Est-ce que le « au » a un x ou est-ce que le « au » concerne simplement le BHNS Saint-Aubin/Bordeaux ? » Ma question est simple. Je sais que l'on doit démarrer et avoir un cahier des charges qui doit être prêt pour le mois de novembre. Le lancement de la consultation pour faire ce BHNS est prévu au mois de janvier. Nous avons eu l'occasion souvent d'en discuter, et je voudrais juste avoir aujourd'hui la confirmation que nous allions porter collectivement jusqu'à sa livraison ce BHNS, donc ces BHNS avec l'autre.

Ce n'est pas le Maire de Talence qui s'exprime, même si je le suis bien évidemment, c'est pour alerter sur une des choses qui, à mon avis, vient compléter le propos de Monsieur le Vice-président, c'est la difficulté de la desserte des campus ; notamment celui qui va de Carreire jusqu'à Pessac, Gradignan et Talence. Avec aujourd'hui une solution du tram B qui, on le voit, doit être amélioré et il peut y avoir bien évidemment des pistes, à travers le tram, comme j'ai eu l'occasion de le dire, mais surtout qui présente de très grandes dangers. J'ai eu l'occasion de solliciter Madame DE FRANÇOIS très récemment avec un nombre d'accidents qui se démultiplie entre les vélos et le tram et qui doit nous pousser à agir pour offrir un vrai mode lourd de desserte du campus en plus du tram B, et pour moi, vous le savez, c'est ce BHNS. Donc c'est une question simple avec une réponse simple. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Si Clément le permet, une réponse immédiate. D'abord on considère que les BHNS sont une belle innovation et un bon outil qui coûte à la fois moins cher et qui a beaucoup d'avantages. Notamment lorsqu'il y a des pannes, on peut renvoyer un bus alors que l'on ne peut pas renvoyer un tram. Il y a beaucoup d'intérêt au BHNS à condition que le cadencement soit de bonne qualité et que le confort soit présent.

Concernant le BHNS qui va à Thouars/Talence, c'est certainement un des BHNS qui a le plus fort potentiel. Donc, évidemment, on ne doit rien ralentir, d'ailleurs c'est ce que j'ai dit dans mon propos liminaire. Le but n'est pas de ralentir, c'est même plutôt d'accélérer dès l'instant que c'est possible, dès l'instant que techniquement c'est faisable, dès l'instant que financièrement cela nous paraît abordable. Donc, pour le BHNS concernant Thouars/Talence, la procédure de désignation de maîtrise d'œuvre sera lancée en janvier 2021, donc dans les tous prochains mois.

**Michel LABARDIN** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, sur l'énoncé du constat qui a été fait par le Vice-président, nous pouvons être d'accord, et en effet, ce constat n'est pas récent. Quant à la congestion, je relèverai avec malice que Monsieur le Vice-président a parlé de « cogestion ». Et nous sommes plusieurs à l'avoir entendu, mais c'est malicieux et il est difficile de contenir durablement le refoulement.

Dans cette délibération, si vous le permettez, ce que j'ai trouvé le plus intéressant c'est l'annexe. C'est le schéma directeur de janvier 2016 parce que, pour la première fois, nous avons une charpente structurée, coordonnée et cohérente qui s'articulait autour d'un pivot, le schéma directeur des mobilités, et un certain nombre de solutions de mobilités qui offraient un spectre très large sous la définition d'une stratégie globale. C'est la première fois que nous

avons cet outil-là relativement complet, à la fois pour le développement du tram, mais également du BHNS, des circulaires et des radiales, une conception de réseau interurbain avec notamment la création du syndicat mixte qui a été réalisé depuis, le covoiturage, les mobilités électriques et décarbonées et l'offre ferroviaire, le traitement de l'étoile ferroviaire bordelaise avec le réseau express métropolitain qui se préfigurait.

De sorte que j'ai trouvé la délibération elle-même - je ne voudrais pas être discourtois - mais réalisée à la va-vite et peu épaisse. Je me suis demandé pourquoi. Peut-être est-ce une expression de ce qui se fait jour depuis quelque temps, c'est-à-dire la volonté de déconstruire ce qui a été construit ? Comme si on ne pouvait pas capitaliser sur l'existant, sur les nombreuses études, les concertations qui ont été réalisées et qui montrent l'intérêt de poursuivre les infrastructures de transport qui n'ont jamais été conçues de façon exclusive puisque la complémentarité de tous les modes était à l'œuvre dans ce schéma de 2016 qui, malgré ce qui a été dit, ne date pas de 10 ans, mais a été élaboré entre 2014 et 2016 et qui est encore tout récent.

Je m'étonne de la disparition de la référence au tramway. Je m'en étonne, mais je vois bien que c'est volontaire parce que c'est dans l'air du temps, on parle de remise à plat, mais en réalité de remise en cause. On n'ose pas nommer le tramway si ce n'est la liaison vers l'aéroport.

J'ai toujours remarqué d'ailleurs – vous me permettrez une deuxième malice - que les plus réservés vis-à-vis du tramway sont toujours ceux qui sont desservis par le tramway sur leur territoire. D'ailleurs, il y a une sorte d'accumulation de solutions optimisées puisque d'une part, on a sur certains territoires le tramway qui est une vraie réussite, et on invoque ensuite le coût de la maintenance. Donc, on va maintenir ce qui existe au risque de ne pas doter les territoires déficitaires de solutions adaptées.

Et lorsque l'on invoque dans cette délibération la présence des habitants et la mise en valeur de l'ouverture aux citoyens, la transparence et la démocratisation, que ferez-vous des concertations qui ont eu lieu et qui ont été massivement suivies, qui ont exprimé un besoin de mobilité, un désir de mobilité, et qui sur les sujets proposés - bien sûr je parle du tram, mais la liaison vers le campus Gradignan, mais également Saint-Médard-en-Jalles et la perspective d'aller jusqu'à Parempuyre après - que ferez-vous de ces concertations qui ont montré un intérêt massif de la population alors que le besoin de mobilité ne cesse de croître ?

C'est vraiment une question lancinante. Aujourd'hui, on voit le renouveau de la réflexion sur la VAN (Valeur actualisée nette) comme si la guerre de la VAN allait s'ouvrir entre ceux, vous avez dit Monsieur le Président, qui ont 200 millions d'euros de VAN et ceux qui sont à 0. On pourrait même dire que lorsque la VAN est trop élevée, c'est parce que le projet n'est pas adapté. C'est parce que la solution de mobilité n'est pas adaptée. Oui, on peut même le dire. Vous verrez que dans certains projets, lorsque l'on ne calibre pas le moyen d'infrastructure à hauteur du besoin, on améliore certes la VAN, mais on ne résout pas durablement le besoin de massivité du transport qu'offre un transport lourd comme le tramway en particulier.

Et enfin, je me permettrai de dire - et cela a été évoqué peut-être par Gérard CHAUSSET tout à l'heure - mais il y a multiplication des plans alors que nous avons jusqu'à présent une structure intégrée. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que vous êtes pris par le temps précisément, ce bouclage va se faire en quelques mois seulement, au risque de ne pas approfondir. Les calendriers se percutent puisque les calendriers de ces plans ne sont pas convergents alors que la DSP est à notre porte et qu'il faudra bien trouver une convergence. À défaut, je craindrais, Monsieur le Président, que nous nous orientions vers une mandature blanche qui ne serait simplement que l'exécution de ce qui a été décidé précédemment.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Juste un mot, Monsieur LABARDIN. Je ne peux pas être d'accord avec tout ce que vous venez de dire. Je comprends votre crainte. Il ne faudrait pas que ce soit déjà de l'amertume, mais nous sommes au début d'un débat. Aujourd'hui, nous avons un débat. D'ailleurs, c'est une simple information, vous l'avez noté. Tout cela va être très itératif. On sait qu'il y aura un nouveau schéma des mobilités. On sait que l'on a une nouvelle DSP également à renouveler. Donc, on est sur un long chemin.

J'ai dit tout à l'heure que tout cela ne doit pas se faire aux dépens de la vitesse. On peut tout à fait continuer un certain nombre d'études - je viens de le dire au Maire de Talence - qui nous permettent d'aboutir à des solutions viables. Est-ce que l'on n'est pas dans un temps qui a dépassé le temps du « tout tram » ? Le « tout tram » est un grand succès auprès de la population, mais c'est aussi une grande dépense. Est-ce que l'on peut continuer à faire du tram, c'est-à-dire 20 millions le kilomètre ? Peut-être que l'on peut diminuer, mais même si on diminue, on sera à 17-18 millions. Si on met cette somme-là sur du BHNS ou sur d'autres moyens de transport, on va être beaucoup plus efficace. Donc, c'est au nom de l'efficacité que je propose cela sur la table. C'est un débat. On verra ensuite après, au moment du schéma des mobilités, s'il faut continuer le tram, s'il faut faire davantage de BHNS, s'il faut faire un téléphérique, s'il faut faire un plan piéton, s'il faut encore prolonger les pistes cyclables. Mais à un moment donné, on est à 500 millions aujourd'hui, on va avoir le RER métropolitain. On a tous été enchantés par l'idée d'un RER métropolitain, c'est très bien, mais cela peut nous coûter aussi 500 millions et peut-être même davantage. Est-ce que l'on considère que le budget des mobilités n'a pas de plafond ? Si on considère que le budget des mobilités doit avoir une enveloppe dédiée, il faudra faire des choix à l'intérieur de cette enveloppe. Donc, permettez-nous à ce moment-là de tout remettre en question, et effectivement de tout remettre en cause. C'est exact, mais parce que nous n'avons pas de fabrique à billets. Donc, il faudra faire des choix. Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, j'aimerais dire à Michel LABARDIN, tout d'abord une politique des mobilités doit être souple, elle doit être – sans jeu de mots – mobile. Et quand vous vous référez à la politique des mobilités de 2014, je suis au regret de vous dire qu'elle est peut-être en grande partie périmée, cette politique des mobilités de 2014 que vous avez appelée la « Charpente de 2014 » parce que le monde a changé. Même notre vision de la Métropole, pour un certain nombre d'entre nous ici, elle a changé. Nous étions, à l'époque, obnubilés – un certain nombre ici - par l'agglomération millionnaire, par le Magnetic Bordeaux. Il fallait tout attirer sur Bordeaux, sur la Métropole, et là, effectivement, il fallait à ce moment-là se doter d'infrastructures de transport en commun lourdes, intra-muros métropolitaines pour répondre à cet impératif que certains nous avaient assigné de Métropole magnétique et millionnaire. Mais, depuis 2014, le monde a changé. Et je pense que notre politique des mobilités doit désormais être adaptée au monde nouveau, à une nouvelle vision de la Métropole et des équilibres des territoires que nous sommes ici un grand nombre à partager. Mais je pense ne pas avoir peur de dire que le monde de 2014 n'est plus le monde de 2020 et de 2021 et que nous devons répondre à des impératifs nouveaux. C'était une première observation.

Deuxième observation, notre politique des transports collectifs et des mobilités a connu des succès. On peut se féliciter d'avoir un bon réseau des transports collectifs. Mais au niveau des performances, j'aimerais quand même attirer votre attention sur des chiffres que je trouve un peu cruels qui nous obligent à avoir désormais une politique des mobilités beaucoup plus offensive que celle que nous avons eue jusqu'à présent. Je vous rappellerai que lors du Plan climat - c'était en 2012 - nous nous sommes assigné un objectif de part modale de la place de la voiture sur la Métropole de 33 %. Nous sommes aujourd'hui à 49 %. 2030, permettez-moi de vous dire, c'est dans 10 voire 9 ans, il faut gagner 17 points. En 17 ans, nous avons gagné

entre l'enquête de ménage de 2009 et celle de 2017, c'est-à-dire en 18 ans, nous avons réussi à passer 59 % de part modale de la voiture à 49 %. On a gagné - j'ai envie de dire, c'est beaucoup - 10 %, mais que 10 %. Et vous vous rendez compte du challenge de 33 % en 2030, on est obligé forcément de renverser la machine si on veut y arriver. On ne peut pas continuer sur ce qui était notre ancienne politique des transports en commun, on n'y arrivera pas. On n'arrivera pas aux 33 % en 2030. Or, nous nous les sommes assignés, ce qui m'amène à appeler de nos vœux une politique des transports collectifs différente et beaucoup plus offensive que celle que nous avons eue. Et également le Président ANZIANI a raison de le rappeler, moins onéreuse. On a dépensé des milliards pour le tramway pour les résultats que je viens d'indiquer.

Ensuite, rapidement, troisième observation, c'est vrai que le challenge, il est désormais extra-métropolitain. C'est l'équilibre des territoires, l'engorgement de la rocade, pas le tramway, c'est le chemin de fer. Donc, on est obligé d'avancer énergiquement vers cette politique ferroviaire. J'appelle cela le « RER girondin », cela me paraît plus adapté que le RER métropolitain, mais on est obligé d'aller vers cette voie. Christophe DUPRAT a raison de le rappeler chaque fois, cela va être très coûteux. Cela veut dire que l'on ne va pas pouvoir faire et tramway et RER girondin. Les 20 millions ou 17 millions d'euros du kilomètre de tramway, il va falloir y renoncer et mettre nos billes – passez-moi l'expression - plutôt vers le RER girondin qui est un véritable challenge incontournable et qui sera très onéreux, on ne pourra pas faire les deux. On ne pourra pas avoir ceinture plus bretelles.

Dernière observation, engageons-nous aussi très résolument vers ce qui ne nous coûte pas très cher, c'est l'urbanisme tactique. L'urbanisme tactique, nous commençons à le faire de façon, je crois, assez audacieuse avec quelques critiques naturellement sur les boulevards, en créant ces couloirs de transport collectif et ces voies cyclables. Cela avait été déjà mis en oeuvre, nous n'avons pas la paternité de cette solution. Nous l'avons quand même sérieusement boostée. En tout cas, nous, ville de Bordeaux depuis que nous sommes en place, et je tiens à vous le dire ici, je ne sais pas si tout le monde le sait malgré les critiques que vous entendez, que nous entendons de la part d'automobilistes sur les boulevards, je veux quand même attirer votre attention sur les vertus de cet urbanisme tactique. Les premiers temps de parcours mesurés par les services de la Métropole nous ont permis de montrer que les écarts de temps pour les automobilistes sur les boulevards dans le pire des cas, c'était une perte de temps de 5 minutes. J'ai envie de dire c'est beaucoup de « wawa » de la part de certains pour une perte de temps de 5 minutes alors que, parallèlement, Monsieur BOBET, la pratique du vélo sur les boulevards a été très sérieusement boostée. Beaucoup de cyclistes indiquent dans toutes les enquêtes qu'autrefois, ils empruntaient ces itinéraires en voiture et que désormais ils les empruntent à vélo. Je trouve que cela témoigne d'une belle réussite. Et aussi, dernier argument, les quelques résultats que nous avons sur la pollution de l'air sur les boulevards prouvent que cet urbanisme tactique et la pratique du vélo ont permis de diminuer la pollution de l'air sur les boulevards. Je crois que l'on est obligé de l'entendre malgré les grognements que nous entendons, les uns et les autres, qui ne sont pas si significatifs que cela. Malgré ces grognements, je pense qu'il faut nous engager de façon encore plus sérieuse et efficace sur cet urbanisme tactique.

Voilà les quelques observations que je souhaitais faire. Je vous en remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Jacques MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots sur cette délibération tout à fait importante. Vous nous proposez de réécrire la feuille de route qui était la nôtre jusqu'à présent, de l'actualiser, de la compléter, ce qui paraît tout à fait normal

pour un nouvel exécutif. Vous allez même un peu plus loin puisqu'au final, vous voulez vraiment faire beaucoup plus que la compléter, mais même sans doute la remettre en cause sur bien des points en particulier sur des sujets déjà engagés, déjà votés. Donc, cela méritera de réfléchir sur ce qui relève de la continuité républicaine, de la légitimité d'une nouvelle majorité. C'est un débat sans fin, et je ne m'y attarderai pas, mais cela mérite d'y réfléchir.

Vous êtes donc en poste depuis 4 mois et depuis 4 mois vous avez, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, multiplié les déclarations assez rassurantes sur la stratégie que vous vouliez mettre en œuvre par rapport à votre nouvelle vision des mobilités. Mais je dois vous dire que malgré ces déclarations rassurantes qui parfois se contredisent entre les propos que vous tenez et les propos que tient le Vice-président aux déplacements, par exemple sur la question des BHNS, nous avons quand même un sentiment qui est le sentiment - vous me direz que c'est normal pour une question de mobilité - que vous nous promenez, si vous me pardonnez cette expression un peu triviale. Nous avons l'impression d'être promenés parce que nous manquons de précisions assez claires et concrètes.

Première précision : quels sont les axes qui, dans votre réflexion, sont des axes vraiment remis en question, remis en cause, et quels sont ceux qui ne le sont pas ? Et pourquoi y a-t-il des axes qui le sont et d'autres qui ne le sont pas ? Quelle est d'autre part la cohérence des choix que vous faites lorsque nous voyons bien que vous ciblez certains axes et pas d'autres, certains modes et moyens et pas d'autres ? J'ai bien cru comprendre que vous avez maintenu les axes routiers des OIM (Opération d'intérêt métropolitain) qui sont en cours. Vous avez maintenu et considéré comme à nouveau prioritaires d'autres travaux routiers, et vous avez en parallèle, alors que tout votre engagement est visiblement vers le durable, vous remettez en cause assez clairement, en tout cas, cela transparaît beaucoup, des solutions de transport par tramway.

Nous sommes ravis et nous l'avons voté depuis longtemps, nous sommes ravis de voir que vous avez l'intention de poursuivre la liaison vers l'aéroport de Mérignac en tramway. Cette liaison est heureuse, et selon votre appréciation, elle inaugurerait un nouveau mode d'aménagement des transports, et notamment au-delà de la rocade vers la deuxième couronne, vers les territoires qui sont au-delà, ce qui selon nous est une nécessité très importante. Cela ne transparaît pas totalement dans ce que vous dites et dans ce que vous nous exprimez. Nous avons bien l'impression que cette liaison vers l'aéroport est considérée comme une exception et qu'une fois acquise, on passera à d'autres modes, en tout cas que c'est votre intention.

Vous nous parlez des coûts. Le Vice-président dans son propos liminaire a bien fait remarquer que la question du RER métropolitain telle qu'elle était conçue aujourd'hui par la SNCF, certes vous avez la volonté de le faire évoluer, était une question chérissime pour une augmentation de fréquentation de 60 000 habitants. Je rappelle que le bilan du tramway que vous avez établi se chiffre, lui, en dizaines, voire centaines pratiquement de millions de passagers supplémentaires. Donc, il y a un problème. On ne peut pas invoquer les coûts seulement quand cela nous arrange. Il faut être cohérent dans cette stratégie de mobilités que vous voulez réécrire.

Pour conclure, je voudrais vous dire que nous avons l'impression que vous nous promenez, nous avons aussi l'impression que vous jouez la montre. C'est un peu la même idée d'ailleurs, c'est le prolongement, que vous jouez la montre pour petit à petit éroder finalement les oppositions à votre stratégie, et constater après un certain nombre de présupposés qui auraient été mis en avant de manière évidente, qu'il n'y a plus de la place pour les projets, que vous les enterrez, et nous avons évidemment en tête - notamment Michel LABARDIN l'a bien dit, s'agissant de Gradignan, j'y pense aussi s'agissant de Saint-Médard - que les extensions de tramway au-delà de la rocade sont une cible pour vous.

Il faudra, vous qui êtes les chantres de la concertation, et cela a été dit aussi tout à l'heure, que vous nous expliquiez et aux citoyens comment vous allez passer par pertes et profits des concertations majeures archi-fréquentées avec des sens très clairement exprimés par la population, qui se sont déroulées avec beaucoup d'explications apportées à tous, d'engagements des services, qui ont donné des issues totalement univoques. Comment allez-vous en faire fi ? Si vous devez le faire, dites-le maintenant. Ne croyez pas qu'au bout d'un an, la sagacité des citoyens et celle des élus sera érodée, croyez bien que nous serons là. Monsieur le Président, nous sommes prêts, d'autres le diront sans doute, à participer à un dialogue sincère, à un regard sincère sur les mobilités, mais nous ne sommes pas prêts à participer à une exécution programmée depuis longtemps, et nous craignons que ce soit cela votre intention.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Christophe DUPRAT.**

**M. Christophe DUPRAT :** Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne m'étendrai pas sur le fond. Beaucoup de choses ont été dites même si certains chiffres pourraient être corrigés, mais ce n'est pas le principal. Nous sommes au début de ce processus de ce qui est l'affaire du mandat. La stratégie des mobilités, cela va être le dossier majeur que l'on va évoquer durant les six années qui sont devant nous. Donc, autant être clairs et fixons les règles du jeu dès le début. Quand on lit votre délibération sur un dossier majeur, je rappelle qu'au cours de la mandature, on va dépasser le milliard d'euros, et quand je dis milliard d'euros, c'est d'investissements parce que quand Clément ROSSIGNOL-PUECH dit tout à l'heure : « On a dépensé 500 millions par an », n'oublions jamais qu'il y en a 250 pour faire fonctionner le réseau. Ceux-là sont toujours là.

Ce dossier est d'autant plus important qu'il doit être, à mon sens et celui de mes collègues, partagé. Il ne pourrait pas en être autrement. Imaginez-vous que l'on dépense un milliard d'euros et que cela ne soit fait que par une simple majorité de ce Conseil métropolitain. Nos concitoyens ne le comprendraient pas, et d'ailleurs les anciens dossiers qui ont été faits, pour les plus anciens, le SDUC (Schéma des déplacements urbains communautaires) en 1997 ou le SDODM en 2014 l'ont été souvent à la majorité. Cela donne plus de poids dans des dossiers de concertation, mes Chers Collègues, où les juges vont chercher comment les documents ont été validés en Conseil, et peuvent se servir d'une simple majorité pour bloquer ou pas un projet.

Alors, je lis cette délibération et je vois, ce qui est un peu nouveau dans la rédaction des délibérations, « le nouvel exécutif ». Il me semblait qu'il y avait un Conseil métropolitain, et souvent à la fin, le « considérant fait que le Conseil métropolitain décide... », non « le nouvel exécutif ». C'est un peu nouveau. C'est vrai que l'on se sent un peu exclus parce que l'on n'y est pas dans le nouvel exécutif.

Et puis, il y a le calendrier, excusez-moi, mes Chers Collègues, mais j'ai une petite expérience de cette maison, une petite expérience du dossier, se dire que l'on aura terminé de décider en juillet 2021 est une folie. C'est une folie parce que le dossier est tellement important, il y a tellement de personnes à voir dans des conditions difficiles avec le COVID-19, si on pouvait faire des grandes réunions publiques à 300 ou 400 personnes pour consulter les gens, cela eut été facile, mais nous n'y sommes pas.

Ce calendrier était contraint également, donc on demande un peu un desserrement de ce calendrier. Mais surtout, et c'est là que je veux en venir, votre vision du pilotage de ce dossier est surprenante. Quand on regarde le Comité de pilotage composé de 13 personnes, sur les

27 membres du Bureau, c'est un peu un demi-bureau *grosso modo*. Et les autres groupes politiques sont, pour ceux qui sont Maires, une petite ligne au milieu de Nouvelle-Aquitaine Mobilité, l'Agence d'urbanisme. Les Vice-présidents seront consultés. Je dis juste au passage pour les Maires du quadrant nord-ouest, nous sommes mêmes convoqués à une réunion avant même que la délibération soit passée et, alors pas de pot, le jour de cette réunion, il y a un autre Comité de pilotage sur la gouvernance, ce qui fait que 6 maires sur 10 ne pourront pas être là. Cela veut dire qu'il y a bien de la précipitation puisque l'on convoque avant même que la délibération soit votée. J'entends déjà les oreilles qui nous auraient sifflés si dans d'autres temps, nous avions réagi ainsi.

Voilà Monsieur le Président, je vais vous faire une proposition qui sera une nouvelle pratique puisque nous aussi, on souhaite avoir des nouvelles pratiques, des choses qui ne se faisaient pas à Bordeaux Métropole. On va vous proposer un amendement à cette délibération qui est que ce Comité de pilotage soit représentatif de ce Conseil métropolitain. Il n'est pas question d'enlever les 13 Vice-présidents ou Conseillers métropolitains délégués qui ont tous, quand on regarde, une compétence, bien évidemment, mais d'associer parce que l'on a envie de travailler... Encore une fois, on n'est pas là pour dire : « C'est votre projet. » On voudrait avoir envie de dire : « C'est notre projet. » Donc, on souhaite pouvoir y participer. Cet amendement, Monsieur le Président, c'est de vous demander de modifier la délibération, et que l'on puisse ainsi rentrer dans ce Comité de pilotage.

En fonction de votre réponse, nous vous demanderons une suspension de séance pour pouvoir nous prononcer. Il n'est pas question, soyons très clairs, de voter cette délibération telle qu'elle est. Et je vous rappelle juste une chose, et il est dans mon esprit que de vouloir faire du bien. Je vous rappelle juste une chose : lorsque des projets seront votés, s'ils sont votés qu'à la simple majorité, faites confiance à ceux qui dénonceront ces projets, de se servir de cette délibération votée à la simple majorité pour pouvoir l'attaquer. Vous l'avez vu, tous les projets que nous avons faits depuis le début du mandat précédent ont été attaqués. Nous sommes allés au Tribunal administratif. Nous avons parfois gagné, nous avons parfois perdu, mais les juges ont plus souvent regardé sur la forme que sur le fond. Et si ce dossier n'est pas partagé par un tiers du Conseil, 40 %, 39,8 % des communes, on fragilisera les dossiers à venir. Donc, le bon sens, la concertation, un mot auquel vous êtes très attachés... permettez-moi de manière un peu épidermique, les propos de Pierre HURMIC m'ont fait sursauter à un moment donné. Les personnes qui n'acceptent pas l'urbanisme tactique sur les boulevards sont des grogneurs ou des grognards, comme vous voulez. C'est un peu curieux. J'appelle cela des gens qui ne sont pas d'accord. Tout simplement, la langue française est ainsi.

Et quant à l'urbanisme tactique, juste un petit mot au passage, mais je pense que l'on sera unanime pour le dénoncer, l'urbanisme tactique officiel ou officieux ? Parce que l'urbanisme tactique officiel, je le connais. C'est de la peinture jaune bien tracée sur les boulevards, mais il y a l'urbanisme tactique officieux, celui qui est fait la nuit venue au détour d'une rue sur un certain nombre de voies qui est totalement inadmissible. Une association peint sur la route des bandes qui mettent en danger les utilisateurs parce que les gens ne se rendent pas compte si c'est fait ou pas, qui dégonflent des pneus, c'est totalement scandaleux. Et ces derniers jours, on a beaucoup parlé des réseaux sociaux pour les dénoncer. J'ai pris le temps de regarder cette association ou ce groupuscule qui écrit dans ses pages Facebook : « On est chez nous. »

Voilà Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce que l'on pourrait dire. Donc, Monsieur le Président, je vais déposer l'amendement qui consiste à vous demander que ce Comité de pilotage soit tripartite, avec tous les groupes représentés. En fonction de votre réponse, nous ferons une suspension de séance et, au retour de cette suspension de séance, nous vous ferons part de notre vote. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On va poursuivre, mais il y a une ambiguïté quand même dans tous les débats. Ce n'est pas une délibération. Regardez bien le texte. C'est une information qui vous est donnée, il n'y a pas de vote. Au contraire, on est dans le cadre d'une longue procédure. Et dans cette longue procédure, on veut vous associer et justement concerter le plus possible. Dans le cadre de cette concertation, on débute aujourd'hui. On a déjà beaucoup discuté sur la question de la stratégie de la mobilité, mais on débute aujourd'hui avec un rapport d'étape au fond finalement sur des indications. On n'en est pas au stade de prendre des décisions. Les décisions viendront quand on adoptera un schéma des mobilités, quand on renouvellera la DSP. Donc, on est très en amont.

Permettez-moi puisque j'ai la parole aussi de faire une observation. Méfiez-vous des contradictions. Tout à l'heure, quand on a parlé du COVID, j'ai bien entendu Nicolas FLORIAN avec d'ailleurs qui je peux partager le point de vue, nous dire « Quand même il y a un moyen d'aider, c'est la fiscalité ». En gros, la fiscalité ne doit pas être trop élevée. Elle peut être même sans doute diminuée. C'est sans doute ce que Nicolas FLORIAN voulait nous dire.

Ensuite, après, tous vos propos consistent à dire que c'est *open-bar*. Pourtant Christophe DUPRAT l'a rappelé, 500 millions et puis il y a toute la partie maintenance, fonctionnement, et tout ce que vous êtes en train de nous dire c'est qu'au fond, on peut dépenser. Mais dites-moi comment allez-vous financer ? Vous savez quand même que le rapport de la Chambre régionale des comptes dont nous avons parlé dernièrement nous a souligné que nous avons un des versements transports les plus importants. Vous voulez augmenter le versement transport ? Vous voulez augmenter la fiscalité ? Comment faites-vous pour être cohérents entre d'un côté nous dire : « Il ne faut pas jouer avec la fiscalité. » et de l'autre côté nous dire : « Il faut dépenser plus. » Vous savez, c'est une vieille question, j'ai souvent entendu Alain JUPPÉ faire cette observation, et d'ailleurs, vous l'applaudissiez fortement en disant : « Effectivement, il faut bien regarder les comptes, et ne pas engager des dépenses que l'on ne sait pas financer ».

Deuxième point, deuxième petite contradiction, vous ne pouvez pas nous dire comme je l'ai entendu tout à l'heure, « Il ne faut pas jouer la montre », « Vous jouez la montre », « Vous gagnez du temps » et puis, maintenant, vous nous dites : « Finalement, vous allez trop vite, vous accélérez. » Non, on a le bon tempo. Pour revoir une stratégie des mobilités, et nous sommes obligés de la revoir, vous ne voulez pas reprendre en compte aujourd'hui les développements sur le RER métropolitain ou girondin. Vous ne voulez pas prendre en compte la question du franchissement de nouveau du fleuve. Vous ne voulez pas prendre en compte l'importance des pistes cyclables. Vous ne voulez pas prendre en compte une nécessité du téléphérique, un dossier que vous avez déjà porté. Mais si on prend en compte tous ces éléments dont vous avez parlé pendant des années et des années, alors il faut évidemment revoir notre schéma des mobilités. C'est une nécessité. Ce n'est pas simplement une petite fantaisie d'un Président ou d'un Vice-président. C'est une nécessité de revoir. Et si on le revisite dans une enveloppe fermée, il faudra faire des choix. Et gouverner, c'est choisir.

La parole est à Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Le rapport qui nous est présenté ce matin lance le travail de notre assemblée pour l'année. Vous venez de le dire, Monsieur le Président, c'est un rapport d'étape. Il devra relever des défis immenses qui sont devant nous, ceux de combattre le réchauffement climatique tout en permettant à nos concitoyens de pouvoir continuer à circuler sur notre agglomération et sur le Département.

Première remarque de méthode. Il nous semble qu'il aurait été courageux pour notre établissement de se donner des objectifs chiffrés et des dates pour atteindre ces objectifs, même si c'est un rapport d'étapes. Cela fait partie du débat. Nous restons en la matière sur des déclarations d'intention que nous partageons pour l'essentiel, mais qui restent, à notre sens, trop vagues pour être contraignantes. Or, il nous semble que si nous voulons nous doter d'une politique cohérente et ambitieuse, il nous faut un minimum d'objectifs, regarder leur faisabilité, trouver des moyens pour y répondre, des financements nécessaires, envisager des obstacles que nous pourrions rencontrer. Les objectifs de Copenhague sont à notre sens ce vers quoi nous devrions tendre. Nous pensons qu'il ne faut rien nous interdire. Le rapport trace des pistes de travail, mais nous sommes convaincus qu'il nous faudra aller bien au-delà. Tous les modes alternatifs à la voiture doivent être invités, interrogés sur leur pertinence : marche à pied, vélo, trottinette, BHNS, téléphérique, tram, tram-train, train, et nous le redisons avec insistance : « Le métro », même si cela peut faire réagir, nous souhaitons y revenir.

Monsieur le Président, vous nous expliquez que c'est pour dans 20 ans. Nous pensons, bien au contraire, que c'est maintenant qu'il faut plancher sur le dossier. Faire un métro, c'est 10 ans. Or, dans 10 ans, nous aurons atteint le million d'habitants si nous continuons sur la même croissance démographique. Toutes les villes européennes proches d'un million d'habitants sont dotées d'un métro. Si nous repoussons, nous continuerons à courir après notre retard. C'est aujourd'hui que la question se pose parce que notre réseau est déjà saturé. Bien évidemment, et c'est la question centrale, celle des financements et on l'a vu dans le débat. Il faut que nous nous tournions avec volonté et fermeté vers l'État. Celui-ci doit prendre ses responsabilités en premier lieu en finançant comme il se doit ce qui lui revient, c'est-à-dire, je cite l'exemple, l'aménagement ferroviaire du sud de Bordeaux pour que l'on avance dans le développement du RER métropolitain. Il faut donc que l'État prenne ses responsabilités. Aujourd'hui, nous n'hésitons pas à fournir des masques à notre population, et c'est bien, mais c'est nous qui finançons face aux défaillances de l'État. Alors, il est clair, il faut que l'on donne enfin les moyens de répondre aux défis qui sont devant nous, et l'État doit assumer ses responsabilités.

D'autre part, nous avons déjà évoqué et nous devons insister auprès du législateur et du Gouvernement pour qu'ils nous donnent les mêmes moyens que ceux de la Région Île-de-France en nous permettant de lever une taxe sur les bureaux. On a déjà évoqué cette proposition. Elle mérite d'être travaillée. Celle-ci nous rapporterait 40 millions d'euros et nous permettrait de faire levier auprès des banques. Alors, sans les moyens financiers, cela a été évoqué, nous ne pourrions être à la hauteur des défis qui sont devant nous pour aujourd'hui et pour demain. Nous voterons bien sûr cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI : Jean TOUZEAU.**

**M. Jean TOUZEAU** : D'une façon extrêmement synthétique, mais nous sommes ici sans doute sur le dossier le plus important de ce mandat et sur la méthodologie et le calendrier.

Une réflexion et puis surtout une contribution. Je n'interviendrai pas sur tout ce qui a pu être mis en avant sur les mobilités douces et sur tout ce qui va nous permettre, dans cette phase un petit peu de mise à plat et d'arrêt sur image sur un dossier extrêmement important, moi j'insisterai tout particulièrement sur ce devoir de vérité que nous avons, et sur la crédibilité au niveau de nos populations qui peut être apportée par des calendriers et par des priorités.

D'abord, faisons preuve d'humilité également sur les périodes que nous avons vécues ici au sein de la Métropole. Nous pouvons revendiquer énormément d'avancées, de progrès, mais

peut-être qu'à travers ce dossier-là, et puis la période que nous vivons, nous pouvons travailler avec des objectifs et des perspectives qui nous évitent de vivre ce que nous avons vécu régulièrement dans la période antérieure, ces plans d'urgence - plan d'urgence sur les mobilités, plan d'urgence sur l'habitat - et essayons de prendre ensemble, d'une façon claire, un certain nombre d'éléments qui pèsent sur ce dossier.

Les 120 000 habitants supplémentaires qui viendront en Gironde seront là. Les 40 000 dossiers de logement que nous avons en instance, ils sont là. Et tout ce schéma de mobilités doit nous permettre de bien relier l'ensemble des politiques métropolitaines. Et c'est extrêmement important de poser par exemple, et c'est pour cela que je voulais surtout intervenir, la question de la rocade. Nier aujourd'hui que l'une des questions et des préoccupations fondamentales sur ces mobilités et le transport des marchandises me semble extrêmement dangereux. 16 % sur la rocade. Un camion, c'est 4 véhicules. Et une contribution, que l'on essaie vraiment d'avoir une réflexion de fond sur ce transport des marchandises et sur la façon avec laquelle ils vont être appréhendés dans les six années qui viennent. On évoque peu le fret qui peut être une vraie solution, à condition que l'on amène tout ce trafic de camions à l'extérieur de la Métropole. C'est une évidence. On ne fera pas le TER, la LGV (Ligne à grande vitesse), les trains de marchandises, et envoyer tout cela au cœur de Bordeaux. Donc, de la clarification sur ce transport de marchandises. Le fleuve notamment sur le dernier kilomètre peut jouer un rôle extrêmement important.

Et j'insiste tout particulièrement, sur les calendriers, sur les pistes nouvelles, sur la crédibilité qui peut être apportée par ce que nous affichons en opérationnel, en réalisation, dans les six années qui viennent et en prenant en compte toute une série d'éléments qui peuvent faire évoluer nos politiques à la fois sur des dimensions qualitatives - les préoccupations environnementales sont une évidence - mais également sur un certain nombre d'éléments quantitatifs qui vont peser sur nos politiques et qui, me semble-t-il, doivent nécessiter une mobilisation beaucoup plus forte sur un certain nombre d'éléments qui sont au cœur de nos projets et qui doivent être pris en compte dans la méthodologie et dans les calendriers.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean-François ÉGRON.

**M. Jean-François EGRON** : Merci Monsieur le Président. Notre belle assemblée a ceci d'intéressant, c'est qu'elle permet de partager les sentiments et les idées communes. Je dois vous dire que je goûte mon plaisir de voir qu'aujourd'hui certains partagent mon désarroi passé. Je m'explique. J'entends parler de continuité républicaine. On rappelle le SDODM de janvier 2017. Oui Christophe DUPRAT, vous avez raison, il a été voté à l'unanimité. Il comprenait d'ailleurs la ligne Cenon gare - Cracovie. Disparue la ligne Cenon gare - Cracovie. Alors on reparle d'une autre ligne Cenon gare – Boulevards - Gradignan. Nous débattons tous ensemble, le Maire de Bordeaux, Alain JUPPÉ de l'époque, et là je crois que l'on est tous d'accord, on a suivi son avis. On sait que les boulevards, c'était compliqué. Donc, il reste les deux autres bouts.

Je vois que vous avez de la continuité dans les idées en parlant de Bordeaux Gradignan. Cenon gare, c'est 5 à 8 000 passagers par jour. C'est le début de la saturation de la ligne A. Cette ligne est essentielle. Alors, je vais faire preuve de modestie. Je crois qu'aujourd'hui la mobilité, c'est un problème global, général qui nous touche tous. Les demandes sont nombreuses. L'urgence est réelle. Je n'ai aucune leçon à donner à tout le monde, mais je crois que l'on est face à une réalité. Partageons la modestie et la mobilisation, et je pense que le BHNS qui m'a d'ailleurs été proposé pour que l'on solutionne cette ligne Cenon gare - Cracovie est plutôt la solution vers laquelle nous devons nous orienter parce que les coûts sont nombreux, et puis nous partagerons ensemble l'évolution que j'ai pu avoir moi pour

cheminer différemment, de ne pas trop me balader comme cela a été dit. Merci beaucoup cher Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Patrick BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Intervention assez rapide de ma part, mais en deux temps tout de même.

Premier temps pour répondre à Pierre HURMIC. Monsieur le Maire de Bordeaux, vous avez toujours des certitudes dans vos propos. Alors, c'est bien d'être convaincu de ce que l'on dit, mais il faut être bien sûr de ce que l'on dit tout de même. Sur les boulevards, vous avez raison, cela va mieux pour les cyclistes, pour les conducteurs de bus, cela ne va pas trop mal pour les automobilistes, mais pour quelles raisons ? Parce que la plupart sortent des boulevards le plus vite possible. L'exemple que je connais par cœur, bien sûr, aussitôt quitter la Place Ravezies, les trois quarts des automobilistes prennent immédiatement la première à droite qui est l'Avenue Marcelin Berthelot, côté Lagardère sur le Bouscat, et ensuite s'engagent dans les autres rues du Bouscat qui traversent amplement le Bouscat pour rejoindre Caudéran Nord, Mérignac, Eysines. Ils évitent ainsi les boulevards. Vous avez raison, sur les boulevards, cela ne va pas trop mal, mais à quel prix ? À quel prix pour les villes qui ont ce trafic qu'elles n'avaient pas, il y a quelques mois. 3 500, 3 800, 4 000 voitures/jour dans les petites rues, Monsieur le Maire de Bordeaux. Donc, je veux bien participer à la décongestion de Bordeaux avec une autre action, mais enfin, reconnaissez-le dans ce cas-là. Ne dites pas que tout va très bien parce que cela ne va pas du tout bien dans les villes avoisinantes qui accueillent tout ce trafic. Je voulais quand même vous répondre ceci pour que vous corrigiez peut-être un petit peu vos certitudes. Ce que vous dites est vrai, mais dites aussi la suite parce que les villes à côté acceptent un trafic insupportable. Et elles l'acceptent pour l'instant jusqu'à ce qu'elles ne l'acceptent plus.

Deuxième élément, Monsieur le Président, nous avons transmis une demande très précise. Je vous redemande une suspension de séance très officiellement pour que l'on puisse en parler pour des raisons très simples. J'ai cru comprendre que vous nous proposeriez peut-être ou alors je n'ai pas tout compris de la part de Guillaume GARRIGUES qui m'a rapporté les propos, avec Sylvie CASSOU-SCHOTTE dans le groupe de préfiguration pour la régie de l'eau - ce serait un EPIC (Établissement public industriel et commercial), semble-t-il, on va y venir tout à l'heure - vous nous proposeriez d'y être associés. Nous faisons la même demande pour les transports, ni plus ni moins. Donc, ce qui est vrai pour l'un doit pouvoir être vrai pour l'autre, ou alors on n'a rien compris dans votre proposition ; raison pour laquelle je vous demande une suspension de séance que nous puissions l'évoquer ensemble directement et nous reviendrons en séance pour vous donner notre réponse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : La réponse est simple, d'abord ce n'est pas une délibération. Je tiens à le préciser, il n'y a pas de vote à l'issue, c'est une information. Relisez le rapport, vous verrez que l'on ne vote pas, on prend acte simplement. Et sur votre demande concernant la gouvernance et le Comité de pilotage, je ne vois que des avantages à ce que vous y soyez associés. Donc, il faut à la fois qu'il y ait un groupe technique, et c'était l'idée, qui associe ceux qui ont des compétences aujourd'hui, qui assument des compétences, mais il est normal aussi que toute l'assemblée puisse être entendue. Donc, on va repréciser tout cela pour que d'une façon ou d'une autre vous soyez associés.

Je vous rappelle que, évidemment, ce sont des dossiers qui feront l'objet d'une inscription à la Conférence des Maires. Un pacte de gouvernance est en train d'être construit, mais il est

hors de question évidemment que l'on vous élimine de décisions aussi stratégiques, ce qui n'empêchera pas les recours quand même, Monsieur DUPRAT.  
Madame RAMI.

**Mme Isabelle RAMI** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme cela a été évoqué par Clément ROSSIGNOL-PUECH, cette stratégie des mobilités comprend différents plans spécifiques dont le Plan vélo et le Plan marche ou le Plan piéton. En effet, au niveau du timing, il est envisagé d'aboutir à la fin de l'année 2020 à des premières grandes lignes de manière à soumettre au vote ces différents plans dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Cela aura aussi l'avantage de pouvoir intégrer le résultat des réflexions dans le processus d'élaboration de la prochaine génération des CODEV (Contrat de développement), outil important du développement de ces aménagements dans les différentes communes.

Dans l'attente de ces nouveaux plans, on continue notre politique en faveur des cyclistes avec le Plan d'urgence vélo qui a permis de réaliser aujourd'hui 43 km d'aménagement sur les 17 communes et 20 km qui sont encore à l'étude. Les comptages en cours ont permis de démontrer l'importance et la fréquentation cycliste avec, pour exemple, 1 vélo pour 4 voitures Avenue de la République à Bordeaux, un vélo pour 20 voitures Avenue de la Marne à Mérignac. Au niveau des boulevards, on en a parlé tout à l'heure, la fréquentation en cyclistes est passée de 20 à 40 % et 10 % de ces cyclistes sont d'anciens automobilistes. Ces nouveaux aménagements ont permis de diminuer la concentration de NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) avec une baisse de 13 % au niveau du mois de septembre. On est là aussi au niveau des boulevards, et avec un rapport par rapport aux deux années précédentes.

Au niveau de la marche et du Plan piéton, on avance peu à peu, mais ce que l'on sait déjà et on peut poser les premiers éléments, c'est que 56 % des déplacements en voiture sont réalisés sur des petites distances, inférieures à 3 km. Ce sont autant de déplacements qui seraient facilement réalisables à pied et on doit les accompagner, les rendre plus agréables avec des choses que l'on peut mettre en place de façon très simple, notamment au niveau de la signalétique ou avec de la mise en place de parcours un petit peu plus attrayants.

De surcroît, au-delà des bienfaits en termes de condition physique, pour diminuer la pollution de l'air, ou sonore, ou diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, la marche comme le vélo sont des déplacements qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la crise sanitaire en permettant de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer d'abord le travail qui est engagé. C'est un travail extrêmement important. Nous savons que la mobilité est un sujet conséquent dans notre Métropole pour toutes les raisons qui ont été évoquées précédemment et donc je n'y reviendrai pas. Chacun en est bien conscient. Je voudrais simplement à ce stade du débat apporter une contribution. D'abord, peut-être que nous prenions garde aux effets d'emballement et de mode. Il fut un temps où tout était tramway et on a parfois l'impression que, maintenant, tout se résoudra par une ceinture ferroviaire. Soyons modestes peut-être à la lumière de l'expérience aussi du passé, je le dis, il n'y a pas forcément de solution miracle en matière de transport. C'est plutôt un ensemble de dispositifs qui peuvent nous conduire à trouver des solutions. On a entendu parler aussi du métro. Si on fait tout cela, cela va quand même être très, très compliqué. Première observation : attention aux emballements et aux effets de mode.

Deuxièmement, je crois qu'il y a une question, un argument en tout cas, ou un indicateur que nous devons prendre en compte, c'est l'égalité des habitants en matière d'offre de transport. Je pense que, quelle que soit sa localisation dans la Métropole, il est important que l'ensemble des habitants bénéficie d'une qualité d'accès au transport en commun qui ne peut pas être totalement équivalente, mais enfin qui, d'une certaine façon quand même, au moins en termes de qualité et de rapidité, doit tendre vers une forme d'égalité. Ne pas oublier non plus de regarder les territoires avec leurs spécificités. Je pense à la Rive droite qui a ses problématiques. Regardons aussi nos zones d'activités économiques, et un certain nombre de poumons économiques de la Métropole qui ont leurs spécificités et qui doivent être desservis efficacement. Je crois que cela doit faire partie également de nos critères.

L'efficacité et la rapidité ensuite de la mise en œuvre de ces moyens de transport. C'est vrai que la multiplication des plans ne serait peut-être pas la meilleure réponse au développement rapide d'une offre cohérente. Pierre HURMIC parlait de 2030 pour nos objectifs en matière de report modal. C'est demain. Et en termes de transport, nous savons que ce sont des paquebots lourds à modifier et à bouger en termes d'études, d'infrastructures. Il faut peut-être aussi faire un focus, mais le débat le permettra sans doute sur un certain nombre de projets, en tout cas peut-être ne pas se précipiter à abandonner des projets qui, eux, étaient immédiatement possibles de réaliser efficacement dans un délai raisonnable pour obtenir ces objectifs. Donc, oui, les bus, je souscris à ce que dit Gérard CHAUSSET, c'est sans doute le plus efficace et le plus rapide à mettre en œuvre aujourd'hui en termes de couloir bus, et ce sera sans doute la solution.

Et puis, je rejoins l'observation de Claude MELLIER tout à l'heure sur le financement. C'est vrai que là nous raisonnons, je sais bien qu'il n'y aura pas de baguette magique et je le regrette puisque le Gouvernement n'a pas l'air très à l'écoute, mais on nous dit d'un côté : « L'Union européenne et l'État, il y a des objectifs mirifiques de réduction des gaz à effet de serre. » On nous dit : « On en connaît la cause. Ce sont les transports ». Donc, il faut faire du transport en commun. « C'est le logement ». Il faut traiter la question du logement, et puis c'est l'agriculture. Sauf que nous laissons les collectivités territoriales se débrouiller avec cela, et avec des sommes qui sont tout à fait considérables. Le Président a raison de dire qu'à un moment, il y a des choix à faire. Soit l'État vient nous aider, il a annoncé un certain nombre de plans de relance. Il a évoqué la question ferroviaire par exemple. Est-ce qu'il mettra de l'argent ou pas sur la table ? Ce sera aussi une manière pour nous de pouvoir faire des choix de manière un petit peu différente.

Enfin, il y a la question de l'urbanisme. C'est vrai qu'il y a la question du domicile/travail et du prix du foncier. Nous pourrions faire beaucoup, beaucoup d'infrastructures, mais si cette question-là n'est pas, d'une certaine façon, mieux réglée - c'est la responsabilité de nous tous bien entendu, élus de la Métropole, et Maires aussi, lorsque nous élaborons notre stratégie d'urbanisme - le prix du foncier fixera la réalité en termes de mobilité. Ce sont des questions que je mets au débat et, bien entendu, en me réjouissant de participer à ce débat sur la stratégie des mobilités qui ne fait que démarrer aujourd'hui. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il y a deux demandes de parole, et après, je vous propose que l'on passe au dossier suivant. Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci. Rapidement, je pense qu'étant un élu d'une liste citoyenne, je me devais de répondre au moins aux certaines attaques qui ont été faites au niveau de la démocratie et tout simplement la démocratie participative. Il a été évoqué que l'on se retrouvait avec des concertations qui devaient être prises en compte, et ce sont celles du passé. Il me semble que, par simple démonstration, et pour l'avoir vécu, quand on était sur

Saint-Médard-en-Jalles, sur le Haillan et sur Saint-Aubin, quand il y avait des concertations et que l'on réclamait, nous en tant que citoyens, la mise en perspective d'un tram-bus aujourd'hui appelé BHNS - mais tram-bus c'est mieux au niveau de l'imaginaire, on fait le lien entre le tram et le bus - il me semble qu'il était flagrant de constater que les concertations du passé ne tenaient pas compte d'une VAN (Valeur actualisée nette) de 240, c'est-à-dire 240 fois plus élevée que les projets qui étaient débattus.

Donc, je crois qu'au contraire aujourd'hui on gagne du temps. Si on accélère avec le citoyen et les débats publics, on fera mieux demain, et en plus de cela, on le fera plus intelligemment. C'est là où on travaille sur l'imaginaire et sur l'intelligence collective, et en particulier, puisque cela a été évoqué par Monsieur SALLABERRY et Monsieur BOBET, sur l'accidentologie. Est-ce qu'il faut vraiment travailler aussi, aujourd'hui, sur une politique, une stratégie de la diminution du poids des véhicules qui provoquent des accidents plus graves sur le principe de l'intermodalité, c'est-à-dire les piétons comme les vélos. Aujourd'hui, il y a des gros véhicules qui circulent dans la ville que ce soit des poids lourds ou des 4x4. Il faut travailler là-dessus.

Et cela a été mentionné, côté pollution. Justement allons-y, travaillons sur la pollution. Travaillons sur la réduction de cette énergie et de cet impact. Aujourd'hui, les solutions qui sont proposées à la fois vers de l'électrique et à la fois vers du vélo et du piéton, c'est-à-dire l'énergie humaine, vont tout à fait dans le bon sens. On va gagner de ce côté-là un challenge fort et en intelligence avec les habitants. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame LOUNICI.

**Mme Zineb LOUNICI** : Merci Monsieur le Président. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, dans vos propos préliminaires, vous regrettez presque l'attractivité réelle et économique de notre Métropole. Attractivité à l'origine de l'augmentation du nombre d'habitants et, évidemment, son corollaire direct : l'augmentation du nombre de déplacements. J'ai la faiblesse de croire que c'est aussi l'offre de transport même imparfaite, incomplète actuelle qui est aussi à l'origine de cette attractivité. Je caricature volontairement. Vaut-il mieux ne pas avoir de travail, mais pouvoir se déplacer sans stress, sans pollution ? Tout évidemment est une question d'équilibre et d'arbitrage éclairé. Je rappelle que pour les Français interrogés et sur tous les sondages, la première préoccupation de nos concitoyens est l'emploi, et la crise sanitaire que nous traversons ne fera qu'affirmer cette préoccupation.

Quant à la méthodologie que vous nous proposez, Monsieur DUPRAT l'a largement commentée et argumentée, d'où la nécessité de cet amendement. Dans la méthode de travail proposée, je lis : « L'intégration d'un panel élargi d'acteurs dans la réflexion et la mise en œuvre de la stratégie des mobilités, en effet, il est évident que les autorités organisatrices ne sont pas les seules à pouvoir devoir agir en matière de mobilité. Les habitants et les entreprises sont les premiers acteurs de la mobilité sur les territoires. » Je vous ai lu, comment peut-on intégrer les habitants de ces territoires et exclure les élus portés par ces mêmes habitants ? N'y a-t-il pas un déni de démocratie pour une majorité qui prône la démocratie participative tous azimuts ? Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nicolas FLORIAN, mais brièvement quand même. Le débat a été suffisamment long et il ne fait que commencer.

**M. Nicolas FLORIAN** : Bien sûr. J'ai été pris à témoin et je vous en remercie parce que cela me permet de préciser ce que j'ai pu dire tout à l'heure sur le levier fiscal. Bien

évidemment, je rejoins les interventions des uns et des autres sur le fait qu'il faut être agile, qu'il faut s'adapter, que l'on ne pourra pas tout faire, mais justement pour pouvoir prioriser les choix qui seront amenés à être faits ou partagés ou simplement du fait de ce nouvel exécutif comme c'est précisé dans le rapport, c'est pour cela qu'il ne faut rien s'interdire. Je ne voudrais pas que l'on donne l'impression, et c'est ce que certains essaient de faire, qu'il y a d'un côté les vertueux, et puis d'un autre côté, les conservateurs absolus qui se rigidifieraient derrière une délibération en 2016. Ce n'est pas un Mathusalem 2016, janvier 2016. Et quand vous reprenez d'ailleurs les débats ou en tout cas les votes, il n'y a que 10 personnes qui se sont abstenues à ce moment-là. Donc, le schéma de 2016 n'est pas non plus totalement caduc. Et par ailleurs, si quand bien même comme vous le dites, ce n'est pas une délibération, c'est un rapport, une information, cela donne du sens d'y joindre un rapport de 60 pages qui reprenne le schéma de 2016. On ne part donc pas d'une feuille blanche. Après, qu'il faille de l'agilité, de l'adaptation, je vous rejoins Monsieur le Président, il peut y avoir des évolutions sur ce qui était vrai aujourd'hui.

Je voudrais insister sur une chose. Le contenu, on a devant nous quelques semaines, quelques mois pour l'enrichir et le mettre sur la table. Ce qui m'intéresse est le contenant aujourd'hui et, je vous redis, comme cela a été dit précédemment, sur la responsabilité qui est la vôtre, Monsieur le Président, sur la décision que vous prendrez dans quelques minutes, de donner crédit aux propositions des uns et des autres de pouvoir participer à une gouvernance, c'est un Comité stratégique, c'est un Comité de pilotage qui ne se résume pas d'ailleurs à une simple représentation territoriale des Maires ou non Maires d'ailleurs, mais qui soit véritablement la légitimité de l'ensemble de notre collectivité. Certes, vous le disiez, cela n'empêchera pas les uns et les autres de pouvoir à l'extérieur critiquer ou tenter des actions sur les décisions qui pourront être prises dans les semaines ou les années qui viennent, mais en tout cas, cela donnera de la force démocratique, et en termes de légitimité par rapport aux gens qui nous suivent de près et qui attendent de nous de vraies décisions. Ne loupez pas ce moment historique sur cette capacité qu'il y aura déjà à réunir autour de la table et dans les décisionnaires toutes celles et tous ceux qui ont une vision du développement de leur territoire. Après le fait majoritaire, il doit s'appliquer, bien évidemment. Il y aura sûrement un moment ou un autre, trois blocs :

- le bloc des décisions qui susciteront l'unanimité, autant le faire rapidement, sur quoi on est d'accord, et de suite ;
- le bloc sur des décisions qui pourraient être amenées à avoir des débats avec un fait majoritaire qui s'applique, et c'est la démocratie ;
- et puis après, tout ce qui sera infaisable. Il faut le dire aussi.

Et pour donner cette force, pour donner la légitimité aux décisions, il faudra que vous soyez capables de réunir, de fédérer autour de vous toutes les énergies.

Je ne veux pas me projeter trop loin dans l'avenir, mais les 5 ans qui sont devant nous doivent nous permettre de travailler sur les 30 ans. Ne prenez pas, ne prenons pas le risque que, et ce n'est pas l'exclure, en 2026, il y ait une nouvelle majorité dans cette maison, elle refasse ce même détricotage que certains de vos amis vous poussent à faire aujourd'hui. Ne prenez pas ce risque pour l'avenir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Justement, le but est de regarder de façon lointaine, mais en même temps aussi de façon proche. Toute la difficulté de l'action publique, c'est de s'occuper de l'actualité du quotidien tout en pensant à l'avenir. On a cette volonté.

Sur la gouvernance, j'ai déjà répondu à la fois à Christophe DUPRAT et à Patrick BOBET. Vous serez associés. Je rappelle également qu'il y a la Commission des transports qui existe et où nous sommes tous réunis. Et puis il y aura cette fameuse Conférence des Maires qui

aura un rôle, vous ne le croyez pas, mais évidemment on ne fait pas une Conférence des Maires simplement pour se regarder droit dans les yeux, mais aussi pour travailler. Et s'il faut d'autres instances, on créera d'autres instances pour que l'on puisse aboutir à des projets sinon partagés, je ne suis pas sûr que l'on aboutisse à des projets partagés, mais à des projets concertés. Philippe POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pour dire que BORDEAUX EN LUTTES vote contre cette délibération. On pourrait presque être d'accord sur le constat qui est fait, mais pas du tout d'accord sur à la fois les analyses politiques ou les solutions politiques qui seraient proposées pour sortir du problème.

Sur le constat, on est d'accord sur le fait que cela ne va pas. Après, il faudrait relativiser parce que l'on pense que nous, cela va moins bien pour les pauvres que pour les riches, pour le dire un peu simplement.

La question des transports, la question de la mobilité n'est pas du tout la même quand on habite Bordeaux centre, quand on habite autour de Bordeaux ou quand on habite loin de Bordeaux. C'est pour cela que cette question des mobilités, d'engorgements, d'embouteillages, de tous ces problèmes-là, c'est quand même lié à une politique qui est menée depuis des années de concentration sur Bordeaux, sur la Métropole. Même à un moment donné, je crois que c'était l'objectif d'une grande Métropole à un million, tous ces grands délires un peu sur le truc grandiose. Et puis à côté de cette construction-là centralisée, c'était la désertification dans les zones éloignées, dans les zones rurales, perte de services publics, perte de commerces, perte d'activités. Aujourd'hui, cela plus le fait que les pauvres ont été éloignés des centres-villes. Après, pour aller bosser, il faut faire plus de kilomètres. On paie une politique aberrante du n'importe quoi. On a construit partout n'importe comment, et cela se paie aujourd'hui. Cela se voit sur la question des transports. C'est pour cela que le constat, il a besoin aussi de rentrer dans ces choses-là. Après, on peut toujours parler technique : tram, BHNS, train, TER, bus, ligne, etc.

Le problème est aussi sur le logement, sur l'aménagement du territoire. Je crois que c'est Monsieur HURMIC qui l'a un petit peu abordé, à un moment donné, c'est tout cela qu'il faut revoir. Après, ce sont des questions de politique de remettre en cause tout cela. Effectivement, il faut aménager le territoire en fonction des besoins sociaux, en fonction des besoins de la population, et cela pose le problème déjà de remettre de l'activité, du commerce et des services publics dans les zones autour de Bordeaux, de faire en sorte que les gens se rapprochent de leur travail, qu'ils ne soient pas tous amenés à bosser à Bordeaux ou dans l'agglomération. C'est tout cela qu'il faut que l'on arrive à mettre à plat, sinon on ne va jamais s'en sortir. Ce sera toujours du temps de retard. D'ailleurs, on le voit, à chaque fois qu'il y a ou une file de rocade supplémentaire ou un bus de plus, ou un tram de plus, on est toujours en retard. En fait, on n'arrive jamais à répondre.

Je pense qu'il y a un problème politique de fond qui est à poser, c'est aller à l'encontre de tout ce que la Droite, puisque c'est elle qui était au pouvoir, a pu faire pendant des tas d'années. Aujourd'hui, ils font un peu la leçon. Ils expliquent ce qu'il faudrait faire. Ils ont quand même bien raté les choses. Donc, comment fait-on maintenant ? C'est ce que l'on voudrait dire, il y a aussi une question sociale, une question de fond, de comment on répond aux besoins des plus pauvres, aux besoins des plus précaires. Là, je fais juste un petit truc. On le voit, le transport pour les riches, c'est la LGV pour Paris, c'est l'avion pour Paris, et on s'aperçoit que pour des trucs tout simples d'une ville à une ville dans l'agglomération, il n'y a même pas de réponse. Il y a des tas de gens qui galèrent sans parler de ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un travail et qui, de toute façon, ont moins de problèmes de déplacement quoiqu'il en faudrait pour aller chercher du travail quand même.

Donc, ce sont ces questions sociales que l'on a envie de mettre au cœur de tout cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Simplement peut-être que vous avez raté une ou deux séquences. D'abord, ici, on a mis en place un tarif dégressif pour l'accès au transport et ce n'est pas rien, et on va continuer. Et puis, il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu les 27 intercommunalités dans cette maison pour travailler avec elles et voir comment on pouvait mieux répartir les activités sur l'ensemble de notre territoire, en particulier l'habitat et en particulier le logement pour les jeunes. Donc, on travaille à toutes ces questions. **Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : On savait ce débat passionné. On n'a pas été déçu, c'est bien il est de qualité.

Rapidement, je suis d'accord que les couloirs bus, c'est une priorité, à court terme. Donc, on doit être en capacité de proposer un schéma directeur de couloirs bus pour augmenter l'attractivité de nos bus.

Par ailleurs, je suis aussi d'accord avec **Monsieur CAZABONNE** – je crois qu'il n'est plus là - concernant la capacité, comme vient de le dire **Monsieur le Président**, de construire autour des gares des villes voisines, moyennes, comme Langon, mais il y en a bien d'autres évidemment. Il faut aussi mieux répartir et mieux aménager le Département de la Gironde autour du fer principalement.

La rocade est un enjeu en soi, je suis tout à fait d'accord. Il va falloir y travailler. Pourquoi pas quatre voies, 70 km à l'heure, une voie réservée au covoiturage. On en parle depuis longtemps, il faudrait que l'on soit en capacité de le faire. Et également regarder de près le transit de poids lourds, tout ce qui est fret. Les poids lourds saturent une des voies de la rocade, matin, midi et soir.

Concernant le métro, je suis favorable à une vraie étude pour avoir une vraie vision fine des possibilités plutôt à long terme, on est bien d'accord. Je l'ai déjà dit. Après, à voir si ce sera validé, mais je pense qu'il faut que l'on sorte un peu des idées préconçues et que l'on aille jusqu'au bout des choses sur le métro.

Concernant l'unanimité de l'ensemble des projets qui ont été votés dans la dernière mandature, non, les projets n'ont jamais été votés à l'unanimité, on est d'accord. C'est une belle fable. Les projets, il y avait débat, il y a eu des abstentions et des votes contre. Il y a un procès d'intention. On vous dit que l'on va étudier sereinement avec un regard neuf, un bureau d'études spécialisé, les quatre lignes qui sont actuellement en cours et qui ont été priorisées par la dernière mandature. Cela a été très bien expliqué par **le Maire de Cenon**. Il y a quand même eu une priorisation qui a été vers un certain nombre de communes qui appartenaient en très grande majorité à un seul groupe politique d'ailleurs, si vous regardez un peu la liste des projets. Faites la liste, vous verrez !

Donc on va regarder de manière sereine et objective le bilan socioéconomique et le bilan environnemental et on va voir si c'est adapté aux territoires et aux finances de la Métropole. Les chiffres sont têtus. On va regarder cela sereinement avec vous, vous serez associés évidemment à ce regard neuf, que ce soit pour le RER métrogirondin, pour le BHNS et pour le tram. Quand on regarde les chiffres précédents, on voit bien qu'il y a des vraies différences, et je ne suis pas d'accord quand on dit « Quand la VAN est trop élevée, cela ne va pas fonctionner ». Non, quand la VAN est élevée, cela veut dire que cela va très bien fonctionner

et quand la VAN est très faible, cela veut dire que cela a un coût important pour la collectivité, financier et environnemental pour un nombre de voyageurs transportés très modeste.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On prend donc acte de ce débat qui était très riche et qui nous servira évidemment dans les prochains jours.

### Débat effectué

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Oui, mes Chers Collègues, avec l'accord du Président, si vous le permettez, Madame BLOCH ayant des obligations de représentation, nous proposons d'examiner la délibération 76 qui porte sur les Jeux Olympiques un petit peu de manière anticipée.

### **Mme BLOCH**

**(n°76) Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Candidature de Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de football féminin et masculin organisées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 - Décision - Autorisation**

**Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On est contre. On vote contre et on est contre les JO (Jeux olympiques) de toute façon en règle générale. Je vais vous lire une déclaration parce qu'il y a une demande d'annulation des JO. Donc, je vous lis une déclaration qui a été un appel à pétition. Elle explique pourquoi on est contre les JO qui ne représentent en rien les valeurs du sport ou les valeurs de la fraternité. C'est un peu tout le contraire même entre la marchandisation et les aspects nationalistes, les drapeaux et les concurrences entre les peuples. Je vous lis une petite déclaration qui n'est pas mal. C'est petit, ne vous inquiétez pas :

*« L'association Non aux JO 2024 à Paris exige l'annulation des Jeux olympiques de Paris. Nous ne pouvons pas prétendre entrer dans le monde d'après en poursuivant les errements du monde d'avant. Nous devons renoncer aux Jeux Olympiques de 24 à Paris. Le retard pris sur les travaux des infrastructures et les nouvelles conditions de sécurité vont faire exploser les coûts d'un événement qui a ruiné nombre de pays qui l'ont organisé, ces dernières années. Or, le budget final dépassera de beaucoup les 7 milliards initialement prévus d'autant plus que l'annulation possible des JO de Tokyo aurait des conséquences financières sérieuses sur le financement de ceux de Paris. Nous devons investir dans la santé, l'éducation, l'habitat et les services publics. La crise économique et sociale présente mérite autre chose que des dépenses pour les Jeux Olympiques. Les Jeux Olympiques, symbole d'une mondialisation incontrôlée, sont une menace pour l'environnement et pour le patrimoine. Ils sont surtout une immense gabegie au profit de quelques-uns, marques, sponsors, promoteurs immobiliers, BTP (Bâtiments et travaux publics), etc., que l'on ne peut plus se permettre. Avec les associations signataires de tous les horizons, nous exigeons l'annulation des Jeux olympiques. »*

Donc, si vous voulez, je peux vous communiquer le lien de la pétition. Cela peut être bien. Et nous, on pense que l'argent devrait être utilisé à autres choses, et question sport, il y a des tas de choses à faire sur Bordeaux pour mettre à disposition des structures pour les quartiers populaires notamment où des tas de personnes n'ont pas accès à des structures sportives.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Fabien ROBERT**.

**M. Fabien ROBERT** : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, nous allons bien évidemment voter cette délibération pour candidater aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous croyons, en ce qui nous concerne, en ce projet, mais nous avons quelques regrets concernant le sport et quelques autres événements sportifs. Évidemment, la crise sanitaire actuelle rend l'organisation de grands événements sportifs compliquée, difficile, sensible. Beaucoup d'annulations sont venues ternir un certain nombre d'événements, mais pas tous. Par exemple, le Tour de France a pu se tenir avec des conditions particulières. Je voudrais regretter ici, au nom du groupe, que nous n'ayons pas un passage du Tour de France dans les mois et années qui viennent puisque vous avez, comme moi, observé que le territoire voisin de Libourne/Saint-Émilion a été retenu. Bravo. L'équipe municipale s'est battue, nous avons un partenariat avec elle et tant mieux pour elle.

Cependant, je ne crois pas que l'on puisse systématiquement à chaque fois que notre ville ou notre Métropole n'est pas retenue, sortir l'argument d'un aménagement partagé du territoire parce qu'il nous faut aussi obtenir pour notre Métropole un certain nombre de ces grands événements populaires. Je pense que notre Métropole aurait dû accueillir le Tour de France.

Les demi-finales du Top 14, il semblerait que la candidature déposée à l'époque par l'ancienne majorité n'ait même pas été défendue, et c'est Lille qui a emporté les demi-finales du Top 14. Le camp de base des XV du Fidji a préféré Limoges à notre Métropole pour préparer le Tournoi des huit nations.

Alors, je sais en tout cas pour le Tour de France que c'est un événement qui n'a pas une très bonne image pour un certain nombre d'élus ici présents. Néanmoins, nous ne partageons pas ce sentiment. Nous pensons que ce sont des événements populaires, porteurs de valeurs comme l'a dit **Madame la Vice-Présidente** que nous partageons. Porteurs aussi d'héritage, d'ancrage dans les territoires.

Concernant les Jeux Olympiques, nous espérons d'abord qu'il y aura un vrai programme « héritage » dans chaque commune concernée par des sites de préparation, et que d'ailleurs les communes qui vont assurer la préparation seront accompagnées par la Métropole.

Ces événements, **Monsieur le Président**, sont capables de se transformer, d'évoluer, notamment de tenir compte des impacts environnementaux. Je ne vais pas revenir sur toutes les mesures que nous avons décrétées pour l'Euro 2016 dans notre Métropole, mais nous avons collectivement fait, la Métropole et les villes, beaucoup d'efforts, qu'il s'agisse des transports en encourageant les déplacements doux, la marche, mais aussi des clauses d'insertion à l'intérieur des dépenses. Nous avons mis en place énormément de programmes, par exemple de réduction des déchets, mais aussi de limitation du papier. Bref, ces événements savent se transformer. La demi-finale Top 14 en 2019 était aussi un bon exemple. Le Marathon est aussi un bon exemple de transformation pour aller dans le sens d'événements plus durables.

Donc, **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, nous votons cette délibération. Nous pensons que les JO constituent une chance pour notre territoire, mais nous pensons aussi que nous ne devons pas tourner le dos à ces grands événements et le monde du sport ne doit pas tourner le dos à notre Métropole dans l'avenir. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BLOCH.

**Mme Brigitte BLOCH** : Je ne peux pas laisser dire que l'on ne se soit battu pour les demi-finales du Top 14 parce que l'on s'est battu. Je rappelle, et tout le monde l'aura remarqué, que 2019 est la dernière édition précédente puisqu'il n'y en a pas eu en 2020, et que le choix fait au niveau national est de ne pas retourner deux fois dans la même ville, ce que l'on comprendra aisément. Mais on s'est battu, et je peux vous dire que nous l'avons fait avec beaucoup de convictions et en réunissant l'ensemble des partenaires sur ce dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il y a un vote contre si j'ai bien compris, Monsieur POUTOU ?

**M. Philippe POUTOU** : Contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Et pour le reste, un vote favorable. Donc, la délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci Monsieur le Président. Nous revenons à la suite de l'ordre du jour dans l'ordre prévu. Délibération n 20.

**M. DELPEYRAT**

**(n°20) Bordeaux Technowest, Bordeaux superyachts refit, Alpha Route des lasers et des hyperfréquences, Unitec - Subventions de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur Patrick BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, tout d'abord Monsieur le Président, je voudrais vous dire qu'une suspension de séance quand elle est demandée par un groupe comme le nôtre est de fait obligatoire. Vous ne l'avez pas acceptée, certes il n'y avait pas de vote, donc j'ai laissé tomber, mais malgré tout à l'avenir, j'aimerais que ce soit bien sûr pris en compte, et cela le sera forcément.

À ce sujet, j'ai bien entendu tout de même votre engagement repris par Monsieur Clément ROSSIGNOL de nous associer - vous nous répondez, j'espère très vite, de quelle manière - à ce comité de pilotage et avec quel nombre d'élus de notre groupe. Je passe.

Sur cette délibération-là, je profite surtout de cet avenant sur la Chaire « Diasporas africaines » pour vous dire encore mon inquiétude pour le Sommet Afrique-France qui se dessine en juillet 2021, les 9 et 10 juillet en compensation, si j'ose dire, de ce qui aurait dû se passer à Bordeaux les 4, 5, 6 juin 2020. Mon inquiétude vient du fait que certaines rumeurs

circulent, vous ne l'ignorez pas certainement. Certaines prises de parole m'inquiètent un peu, et surtout des non-prises de parole m'inquiètent beaucoup plus. Quand des élus ne s'expriment pas, cela m'inquiète d'autant plus. Je ne voudrais pas que l'on regrette ceci parce que ce qui avait été fait en amont de cette manifestation a été un immense travail avec les universités, l'Université de Bordeaux, de Bordeaux Montaigne, les acteurs économiques, les clubs d'entreprises, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) bien sûr, tout notre monde économique qui était dans un engouement extraordinaire dans ce domaine, la CCI bien évidemment et la Chambre de métiers. Trois conférences de presse se sont tenues à la Métropole, à la Mairie de Bordeaux et à la CCI avec énormément de monde. Il y avait vraiment un engouement tout à fait important. Donc je voudrais vraiment vous dire mon inquiétude. Je voudrais que vous nous disiez aujourd'hui, Monsieur le Maire de Bordeaux et Monsieur le Président de la Métropole, quelles sont vos intentions réelles de manière très publique concernant ce Sommet Afrique-France qui doit se tenir, je vous le rappelle, les 9 et 10 juillet 2021. Merci pour vos réponses tout à fait précises.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Je vais revenir au rapport que vous avez présenté, celui sur les subventions Technowest, superyachts refit, etc., le débat sur les Diasporas africaines viendra, j'imagine, à la délibération suivante.

Je vais profiter de cette délibération sur le champ économique pour aborder les lourdes menaces qui pèsent aujourd'hui sur le devenir de la Papeterie de Bègles et sur ses 90 emplois directs. En effet, le groupe belge SINIAT, propriétaire de cette papeterie, lui-même filiale du groupe belge ETEX, souhaite la revendre d'ici le mois de février. Tout le monde sent bien que cette revente ressemble à une communication visant à masquer une fermeture du site. Le manque de compétitivité mis en avant par le groupe ETEX ressort avant tout de l'ordre du manque d'investissements sur le site béglais. Investissements qui permettraient de passer d'une production de 75 000 tonnes de papier pour plaques de plâtre à une production d'un niveau susceptible de lui permettre d'atteindre un prix de revient proche du prix de marché. Or, ces investissements n'ont jamais été faits. Malgré cela, la productivité de la papeterie a sensiblement progressé au cours des dernières années, montrant ainsi que l'objectif était atteignable.

L'équipe de Direction a présenté un plan d'investissements, plan soutenu par les salariés de la papeterie, mais ils sont confrontés à un choix financier du groupe, groupe qui pourtant se porte bien et distribue régulièrement des dividendes. La particularité de cette papeterie est qu'elle transforme des cartons et papiers usagés, récupérés et la plupart de ses produits résiduels sont eux-mêmes transformés par les entreprises locales comme ASTRIA. Donc, elle s'inscrit dans une logique écologique, dans un processus de réemploi. Il n'y aura pas de résilience, de révolution écologique sans un développement fort de notre industrie. Oui il y a besoin de produire autrement, certes de consommer autrement aussi, mais n'en demeure pas moins que nous avons besoin de développer notre industrie sur notre territoire afin d'arrêter que les produits fassent trois fois le tour de la planète.

Pour cela, il nous faut commencer par préserver l'existant. La Métropole et la Région doivent mettre en place une cellule qui travaille au maintien du site, de l'activité de l'emploi aux synergies avec les autres papeteries de la région. Ce travail doit être fait en étroite collaboration avec les salariés et leurs représentants. Ceux-ci se sont d'ailleurs adressés à la Préfète du Département et la Région ainsi qu'au Président de la Région de Nouvelle-Aquitaine. La première des actions de la Métropole devrait être de favoriser la mise en place

des rencontres et de la table ronde qu'ils réclament, et bien sûr leur permettre d'y participer. Je vous remercie.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est juste pour expliquer notre vote sur Bordeaux Technowest, Bordeaux superyacht refit et Route des Lasers puisqu'en général, vous connaissez bien notre position. Nous n'avons pas de vote favorable sur la SEM (Société d'économie mixte) Route des Lasers. Aujourd'hui, tout est regroupé au sein d'une même délibération pour des organismes qui, à vrai dire, interviennent dans des sujets et des domaines très divers, et ces subventions, notamment celles allouées au pôle Alpha Route des Lasers, cette subvention-là représente une somme minoritaire, ce qui explique que nous voterons malgré tout pour cette délibération tout en gardant, bien entendu, nos réserves sur le Laser mégajoule qui représente une partie des activités de ce pôle pour ne pas cautionner l'industrie nucléaire à quelque échelle que ce soit. Merci.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci Olivier ESCOTS d'avoir parlé de la Papeterie de Bègles. C'est un sujet extrêmement important et je suis, en tant que Maire de Bègles, extrêmement mobilisé pour sauvegarder l'emploi et sauvegarder l'activité industrielle en cœur de ville. Donc, la Papeterie de Bègles a été fondée en 1929, elle a pratiquement un siècle, et fait partie du patrimoine industriel de l'agglomération bordelaise. Il est de notre responsabilité de sauvegarder cet outil industriel qui est peut-être un peu vieillissant puisque le groupe ETEX qui l'a racheté de la branche LAFARGE Plâtre, il y a quelques années, n'a pas été en capacité d'investir suffisamment dans ce site, et donc il faut un investissement de 50 millions d'euros pour pouvoir le sauvegarder. Je suis extrêmement mobilisé au côté des salariés pour que la Direction actuelle retrouve un repreneur dans le champ évidemment industriel et le champ de la papeterie.

Puisque nous avons parlé pendant longtemps de mobilité, je suis intimement persuadé qu'une des solutions est la mixité fonctionnelle. Que l'on puisse accueillir de l'emploi en général, et de l'emploi industriel en particulier en cœur de ville, et c'est le cas. Ce sera dans le quartier Euratlantique sur Bègles. Le choix que nous avons fait à l'instar de ce qui a été fait pour le Marché d'intérêt national sur Bordeaux, de le laisser sur site, ce qui est un bon choix ; pour la Papeterie de Bègles, nous avons fait ce même choix, à savoir développer la ville productive.

Donc, je suis au côté des salariés. Je suis au côté de la Direction pour trouver un repreneur pour ce patrimoine industriel métropolitain et béglais, cette Papeterie de Bègles fondée en 1929. Nous allons organiser une table ronde avec l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions et un repreneur sur le long terme avec évidemment Monsieur le Président de la Métropole, le Président de la Région, Euratlantique, les services de l'État, les salariés et la Direction du groupe ETEX qui a donné son accord, qui recherche actuellement activement un repreneur. Nous sommes extrêmement mobilisés et cela doit être un vrai sujet... avec Monsieur DELPEYRAT, évidemment Vice-président en charge de l'économie, pour bien démontrer que c'est possible d'avoir une papeterie en plein centre de l'agglomération bordelaise.

**Mme Andréa KISS** : Monsieur le Président, simplement je vous demande de noter ma non-participation au vote en tant que Présidente de Bordeaux Technowest.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Oui, je n'en avais pas parlé parce que ce n'était pas dans la délibération, mais je comprends que le débat ait lieu. Il va de soi que nous serons très mobilisés et j'engagerai également les démarches au-delà de la Métropole auprès de la

Région pour que tout soit fait pour sauvegarder une activité industrielle très ancienne, mais aussi très utile et qui travaille beaucoup notamment aujourd'hui quasiment à 100 % sur le recyclage. Donc, on en a en plus fortement besoin.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je mets au vote la délibération. Monsieur POUTOU ?

**M. Philippe POUTOU** : vote contre.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame KISS**

**M. DELPEYRAT**

**(n°24) Sciences Po Bordeaux - Chaire "Diasporas africaines" - Avenant à la convention - Décision - Autorisation**

**Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur NJIKAM MOULIOM.

**M. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais simplement dire quelques mots au détour de cette délibération qui, comme l'a dit d'ailleurs le Vice-Président, est une délibération technique, mais qui ne suggère pas moins l'intérêt métropolitain renouvelé de la thématique Afrique sur notre Métropole bien sûr, et sur notre territoire. Au moment même où il est urgent de conforter, de consolider notre engagement avec le continent africain et surtout le co-construire comme on le fait d'ailleurs à travers cette délibération avec les acteurs du territoire qui tissent cet engagement au quotidien. Au détour de cette délibération, c'est aussi au fond notre rapport à ce continent africain, c'est-à-dire finalement notre rapport à nous-mêmes puisque notre identité y compris métropolitaine est aussi africaine.

Au cours de la mandature précédente, Monsieur le Président, nous avons avec notamment notre ancien collègue, Michel VERNEJOU, Maire PS de Martignas, avec d'autres Maires ici présents de la Rive Droite et de la Rive Gauche et vous-même, nous avons collectivement ancré, si je puis dire, une vraie dynamique métropolitaine africaine. Et soit dit en passant, j'ai bien noté que dans une de nos communes, et non des moindres, Bordeaux, pour la première fois, il faut quand même le signaler au passage, depuis 25 ans il n'y a plus de délégation Afrique, je ne dis pas Afrique subsaharienne. Il n'y a plus de délégation Afrique tant au niveau d'un Conseiller municipal délégué, comme sous les mandatures précédentes où un élu était chargé de porter politiquement cela, encore moins au niveau d'un Adjoint.

Je ne veux pas faire à ce stade de procès d'intention puisque, à ma demande et je l'en remercie, Monsieur le Maire de Bordeaux a accepté de me recevoir cet après-midi. Sans doute que nous aurons l'occasion d'échanger et d'aller plus loin sur cette question. En tout cas, c'est quand même un signe même s'il faut espérer, et c'est la raison pour laquelle je ne fais pas de procès d'intention, que les collègues ou la collègue en charge des questions internationales et européennes intègrent cette priorité africaine que nous avons tous ici collectivement portée.

Nous devons soutenir cette Chaire des Diasporas à travers cette proposition que nous votons, bien entendu, mais cela signifie que nous devons aussi être cohérents et engagés sur cette thématique des Diasporas africaines. Il n'est pas anecdotique et encore moins hasardeux que la Chaire des Diasporas africaines ait été créée et hébergée à Bordeaux. Cela aurait pu être dans une autre ville. Et si on a choisi de créer cette Chaire, si le Ministère a choisi de la créer avec aujourd'hui le soutien fort de la Région de Nouvelle-Aquitaine, avec notre contribution depuis décembre 2019 d'un montant autour de 18 000 euros, c'est parce que, depuis un certain nombre d'années, au moins depuis 8 ans, une manifestation d'envergure nationale et internationale, les Journées nationales des Diasporas africaines ont fait de notre territoire un territoire de référence de la question diasporique africaine en France et ailleurs. C'est la raison pour laquelle il est tout à fait légitime que cette Chaire que nous devons soutenir reste en cohérence avec le soutien que notre collectivité a apporté à ces journées nationales des Diasporas africaines.

Et je ne voudrais pas être trop long en relayant ici l'appel qui a été lancé, et que je vous ai communiqué hier, Monsieur le Président ainsi qu'à Monsieur le Maire de Bordeaux par un certain nombre de signataires et qui est en cours de signature pour amplifier le plaidoyer qu'en tant qu'élu de cette Métropole et aussi citoyen diasporique engagé, je voudrais vous faire partager.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : On a hésité entre l'abstention et le contre, finalement on vote contre. On est en lien avec une association de Sciences Po, d'étudiants qui d'ailleurs a bien réussi aux élections du Conseil d'administration cette semaine puisqu'ils sont passés devant l'autre syndicat plutôt droitier. Cela s'appelle « On est là ». Ce sont des militants qui avaient d'ailleurs mené la bataille contre la réforme des retraites et qui avait contribué à bloquer Sciences Po en décembre dernier. On a discuté avec eux, et ils nous proposent de voter contre. Ce n'est pas tant la Chaire africaine qui pose problème même si vu les liens qui sont faits entre le Sommet Afrique-France et cela... parce que nous, on est contre le Sommet Afrique-France, on est pour l'annulation. Cela confirme que l'on vote contre, mais c'est surtout la politique des Chaires qui est remise en cause par nos camarades de Sciences Po et je vais vous lire une petite note qu'ils nous ont envoyée par rapport à cette politique-là.

D'abord, ils voulaient parler d'autres Chaires, notamment la Chaire Défense et aérospatial financée par Dassault, Thalès et Safran. Là, il y a un vrai scandale d'après eux parce que le montant de la contribution de ces grandes entreprises d'armement est complètement opaque. On ne sait pas combien ils donnent, pourquoi, et comment est utilisé cet argent. Par contre, ces mêmes entreprises ont du coup des réductions d'impôts sur leur don. Même constat pour la Chaire TRENT, Transition énergétique territoriale qui veut, soi-disant, promouvoir la recherche sur la transition écologique, mais qui est financée par ENGIE, premier producteur de gaz naturel qui est une énergie fossile. Nous dénonçons les entreprises privées qui s'immiscent dans l'enseignement supérieur et exigeons une transparence absolue des montants et de l'utilisation de ces fonds privés.

C'est par rapport à cela que l'on vote contre cette délibération.

Et s'agissant du Sommet Afrique-France, ce qui a été abordé un peu précédemment, là aussi on n'est pas du tout indifférent à ces histoires-là évidemment d'Afrique et on tient beaucoup aussi à rappeler le passé colonial de Bordeaux, le passé aussi de la traite des esclaves, du commerce. Le Port de Bordeaux a bien travaillé là-dessus pendant quelques décennies.

C'était aussi l'occasion de rappeler que ce serait bien que cette mémoire-là soit bien rappelée, que l'on discute réellement de la question de débaptiser des rues qui portent toujours des noms de coloniaux et de ceux qui ont participé à la traite des esclaves. Cela peut faire un lien aussi avec la Chaire africaine, voir quels seraient les objectifs d'une telle Chaire, de comment on pourrait rappeler ce passé-là, et puis faire le lien avec la situation d'aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame LOUINICI.

**Mme Zineb LOUNICI** : Monsieur le Président, Chers Collègues, durant mon intervention, je ne rappellerai pas l'histoire de Bordeaux avec le continent africain avec ses zones d'ombre et ses zones de lumière. Monsieur POUTOU vient de nous en parler. Je ne parlerai pas non plus de politique ou de diplomatie internationale. Non plus des enjeux et des retombées économiques des événements tels que les JNDA (Journées nationales des Diasporas africaines) ou le Sommet Afrique-France. Tous ces éléments, nous les connaissons. Ils ont été rappelés, argumentés et je les partage.

La Chaire Diasporas africaines, pour répondre à Monsieur POUTOU, quels sont ses objectifs ? Elle a été créée avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Elle est intégrée au Laboratoire des Afriques du monde. Pierre de Gaëtan rappelait les circonstances de sa création. Ses objectifs sont multiples, c'est le renforcement des connaissances sur les Diasporas africaines en France et la diffusion des recherches au plus large public. Cette Chaire est la structure qui fédère les compétences existantes, mais à mon sens, son but le plus important est celui de nouer des partenariats avec les collectivités locales, le monde associatif, les territoires pour co-construire un programme d'événements autour de ce thème. Les JNDA étant l'événement phare.

Pour illustrer la pertinence des thèmes, des différents cycles de séminaires interrompus en mars 2020, crise sanitaire oblige, je rappellerai le thème : *Table ronde sur la présence africaine en France – Le vote des Diasporas – Quand les migrants deviennent électeurs*, et enfin, le thème brûlant des dernières JNDA : *Construire l'avenir ensemble*.

Ouverts à tous, ces événements mettent en avant les talents de la Diaspora africaine. Leur contribution dans la vie sociale, culturelle, politique et économique de notre pays ainsi que la réécriture de la relation entre l'Afrique et l'Hexagone, d'où l'intérêt du Sommet Afrique-France. Chacun peut donc comprendre le rôle essentiel de ces événements dans l'apprentissage de la citoyenneté et la cohésion sociale. Chacun, quelle que soit son origine, son parcours de vie, sa confession, peut s'identifier à ces talents qui en deviennent une source d'inspiration et d'ambition pour notre jeunesse. Chacun se sentira représenté et trouvera sa place.

Plus que soutenir cette Chaire, notre collectivité a le devoir de pérenniser et de renforcer ce soutien au moment où l'actualité douloureuse menace et ébranle notre unité nationale et où une loi sur le séparatisme est en gestation au Gouvernement. Pour notre Métropole ouverte, ne pas soutenir par des moyens forts la 9<sup>e</sup> édition des JNDA et la tenue du Sommet Afrique-France serait pour les premiers une opportunité gâchée et pour la deuxième, une occasion ratée. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Je ne dirai pas autre chose, aujourd'hui, que ce qu'a pu exprimer mon camarade Jacques PADIE lors du dernier Conseil de la mandature précédente sur le Sommet France-Afrique. Je cite :

*« Alors que l'on nous parle de nouveau monde, un État qui convoque un continent entier avec 54 Chefs d'États africains, c'est bien le vieux monde de la France-Afrique. Malgré 60 ans d'indépendance, la domination néocoloniale continue. Sur tous les plans, la France continue d'exercer une domination sur le continent africain : monétaire, économique, intervention militaire, diplomatique, culturel. Les demandes ne manquent pas. Tout cela en maintenant souvent des régimes qui bafouent les droits humains et interdisent l'émancipation des peuples.*

*Malgré les promesses de la fin de la France-Afrique faites lors du discours du Président MACRON à Ouagadougou en 2017, l'Afrique est toujours vue comme un espace d'influence à maintenir ou à conquérir sur le plan militaire, économique, géostratégique ou culturel.*

*Aujourd'hui, il est temps d'entendre la voix des peuples africains qui aspirent à être réellement indépendants et autonomes et qui ont les ressources pour pouvoir assumer leur destin. Oui, les peuples africains aspirent à l'émancipation et à la démocratie. L'exemple du Cameroun mettant fin au contrat de Bolloré qui avait privatisé leur port en est un exemple parmi tant d'autres. Non, l'Afrique ne doit plus être le terrain de jeu des grands groupes avec la complicité des différents gouvernements français. Ce beau continent, si riche en diversité culturelle et en ressources, doit être maître de son destin et de son avenir. »* Fin de citation.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Céline PAPIN.

**Mme Céline PAPIN** : Quelques éléments de réponse aux différentes interventions.

Concernant le Sommet Afrique-France, je pense qu'il y a là un grand malentendu sur les orientations et sur la situation du dossier tel qu'il est aujourd'hui.

Je parle au nom du Maire de Bordeaux, nous avons pris le temps de travailler ce dossier et nous avons donné un accord de principe à l'Élysée sur des bases totalement différentes de celles qui étaient pensées pour l'édition 2020. Le Sommet n'est plus véritablement un Sommet, c'est un Sommet sans chefs d'État. Ce sera un Sommet plus exactement axé sur les sociétés civiles et notre accord est subordonné au principe de participation à l'élaboration des contenus, également au principe d'association des acteurs locaux dans leur diversité d'opinion. Nous avons posé là un certain nombre de bases pour conditionner également notre accord.

La balle est aujourd'hui dans le camp de l'Élysée qui doit nous donner une réponse dans quelques jours. Ne doutez pas de la mobilisation pleine et entière de l'équipe municipale et métropolitaine bordelaise sur les bases que j'ai posées. Nous avons d'ailleurs commencé à faire un certain nombre de premières consultations notamment des échanges avec Sciences Po et l'Unité mixte de recherche LAM (Les Afriques dans le monde), mais également des échanges encore ce matin avec notre Adjoint Stéphane PFEIFFER et le Président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) sur des modalités de construction de programmes qui incluent bien les différentes dimensions y compris les dimensions évoquées notamment par Monsieur POUTOU et Madame MELLIER. Ceci pour ce qui concerne le Sommet Afrique-France, si Monsieur le Maire souhaite apporter des compléments par la suite.

Sur les JNDA, permettez-moi d'être particulièrement étonnée des différents propos et de la démarche qui est en cours sur cette question. Je ne reviendrai pas sur le fond puisque les premières prises de position de la nouvelle majorité municipale ne laissent aucun doute sur notre détermination à poursuivre un lien étroit avec le continent africain notamment au travers de ses ressortissants résidents sur notre territoire.

D'ailleurs, la délibération qui nous occupe aujourd'hui en est la preuve, de même que le maintien de l'édition 2020 des JNDA en est une autre, tout comme notre engagement dans des coopérations avec plusieurs territoires africains comme Douala au Cameroun.

Vous revenez à nouveau sur le fait qu'il n'y a pas de délégation spécifique au sein de la ville de Bordeaux dédiée à l'Afrique. C'est un parti pris, celui d'intégrer pleinement l'Afrique aux réflexions plus globales sur les défis mondiaux plutôt que de saucissonner les relations internationales par zones géographiques.

Monsieur NJIKAM MOULIOM, vous avez sollicité un entretien avec le Maire de Bordeaux pour évoquer cette question du soutien à venir de la ville de Bordeaux aux JNDA. Nous avons répondu avec une grande réactivité. Nous vous proposons un rendez-vous cet après-midi à 16 heures en présence du Maire et de moi-même.

Je terminerai simplement là-dessus. Je crois que l'on ne peut pas, à mon sens, comme vous le faites aujourd'hui, instrumentaliser le Conseil métropolitain et se saisir d'une délibération pour porter un projet personnel. Votre intervention, à mon sens, pose un véritable problème d'éthique et un mélange des genres. Et je ne crois pas que ce soit le lieu d'aborder ce type de question. Pour les élus qui ignorent le contexte général du dossier, j'invoquerai simplement que les Journées Nationales des Diasporas Africaines qui, effectivement, constituent un événement tout à fait intéressant sur le contenu, ont été lancées en 2013 par Monsieur NJIKAM MOULIOM, Président du Club Bordeaux Cameroun France. Après son élection au Conseil municipal en 2014, la ville de Bordeaux s'est progressivement investie dans l'organisation et le financement des JNDA jusqu'en 2018 où elle en a pris pleinement le portage pour un financement global oscillant entre 80 000 et 100 000 euros.

Parallèlement, Monsieur NJIKAM MOULIOM faisait déposer en 2018 par le Club Bordeaux Cameroun France les marques « JNDA » et « Journées nationales des diasporas africaines » auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle. Tout ceci ne manque pas d'interroger un certain mélange des genres et un certain positionnement des uns et des autres au regard de l'avenir de cette manifestation. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de notre échange cet après-midi. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM** : Madame l'Adjointe, je fais plus que m'étonner de votre glissement extrêmement... je vais rester poli, regrettable. Effectivement, et c'est ce que nous allons bien clarifier cet après-midi, les Journées nationales des diasporas africaines ont été créées le 25 mai 2013 pour célébrer la naissance de l'Union africaine à Addis-Abeba, collectivement avec un certain nombre de personnalités et d'acteurs en présence du Maire de Bordeaux de l'époque. À partir de 2016 et les années suivantes, comme vous l'avez indiqué, ayant été élu à la ville de Bordeaux, j'ai proposé à Alain JUPPÉ et à la majorité de l'époque, d'accentuer le soutien de cette manifestation alors même qu'elle engageait collectivement un certain nombre de partenaires locaux et nationaux. Et jamais tous les financements qui ont été affectés à cette manifestation n'ont profité ni à Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM ni aux acteurs bénévoles qui se sont investis dans cette manifestation, donc je

vous refuse le droit de parler de confusion des genres et de suggérer que, d'une manière ou d'une autre, j'en ai profité. Je m'arrête là parce que c'est important.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Essayons de ne pas transformer les débats métropolitains en débat bordelais.

**M. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM** : Je regrette au passage Madame PAPIN que, depuis mon offre de coopération au mois de juillet et au mois de septembre que je vous ai faite, y compris dans votre bureau, vous n'avez jamais daigné, alors que vous reprenez aujourd'hui de manière aussi spacieuse et arrogante les dossiers que nous avons ici collectivement portés, à aucun moment vous ne m'avez associé ni dans vos propos, ni dans votre démarche de réinvention ou de réécriture des actions qui ont été ici portées. On en parlera cet après-midi si vous le voulez bien, mais je ne voudrais pas, à travers cette Chaire et à travers ces questions africaines, poser une question d'ordre personnel et un débat bilatéral avec vous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. Écoutez, Chers Collègues, je vous propose de vous recentrer sur la délibération elle-même qui est percutée par des sujets un petit peu annexes puisque le LAM qui a été la fusion de deux laboratoires qui existaient sur les recherches africaines entre Sciences Po Bordeaux et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est un laboratoire extrêmement utile sur cette question. Les sujets que nous avons évoqués à l'instant sont importants, mais ce laboratoire existe depuis très, très longtemps et n'a pas vocation uniquement à participer à tel ou tel événement, mais bien à mener un travail de fond de coopération, d'échange universitaire entre l'Afrique et notre établissement d'enseignement supérieur. Donc, il serait dommage qu'il soit percuté par d'autres débats qui ne sont pas de sa responsabilité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Abstention ? Je n'en vois pas. Vote contre ? Philippe POUTOU. Madame MELLIER. L'ensemble du groupe, bien sûr. Donc, la délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**  
**Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°28) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la réindustrialisation du "Terrain des Circuits" à Blanquefort - Adoption du bilan de l'AMI - Décision - Autorisation**

**Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il est 13 heures. Donc, je ne peux que renouveler mon appel à la concision. Qui souhaite intervenir ?

**M. Olivier ESCOTS** : Merci. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous touchons ici une zone qui mobilise toute votre attention étant, comme le souligne le rapport, une des dernières zones disponibles pour une activité industrielle d'importance.

Tout d'abord, vous l'avez suggéré, Monsieur le Vice-Président, je voudrais m'arrêter sur la situation d'une entreprise que je suis tout particulièrement et qui est encore en activité sur la zone, il s'agit de l'entreprise GETRAG. Les salariés en intersyndicale ne ménagent pas leurs efforts pour contraindre la nouvelle Direction à rendre des comptes et à apporter des réponses à leurs nombreuses questions notamment sur le projet industriel à l'horizon 2021 pour pérenniser le site, l'emploi et l'activité industrielle sur ce site.

Le vote de la poursuite du droit d'alerte en CSE (Comité social économique) et le vote pour la nomination d'un expert contraignent aujourd'hui MAGNA désormais responsable de l'usine à donner des réponses aux salariés, mais aussi aux collectivités locales qui ont toujours été aux côtés de ce site, l'aidant très largement financièrement. C'est un point d'étape important et il nous faut, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président Stéphane DELPEYRAT, continuer à faire pression sur ces nouveaux dirigeants de GETRAG pour s'assurer de leurs intentions le plus rapidement possible.

Concernant le reste de la zone, nous saluons l'orientation de cet AMI (Appel à manifestation d'intérêt) pour favoriser les projets industriels, orientation qui fait écho de la volonté forte exprimée durant le confinement de relocaliser nos activités industrielles, cette volonté de nous donner de forte perspective face à la destruction massive d'emplois industriels au niveau national.

Enfin, comme ce site, cette zone attire toute notre attention, je voudrais également aborder le terrain de FAI (Ford Aquitaine Industries). FAI a tout d'abord l'obligation de dépolluer le site et nous devons être vigilants et rigoureux quant aux contrôles de cette étape connaissant l'attitude de FORD vis-à-vis de ses engagements. FORD pourrait être tenté de bâcler cette étape pour pouvoir vendre plus vite le terrain fortement convoité. Il faudra donc être très attentifs et rester acteurs sur l'usage qui sera fait de ce terrain également. N'écartons aucune option pour rester maître et acteur de l'usage que notre établissement veut faire de cette zone qui doit rester à caractère industriel. Ceci étant dit, nous voterons pour cette délibération. Merci.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Si le Président me le permet, je voudrais juste apporter une petite précision. Je me tiens à votre disposition et Madame le Maire de Blanquefort également sur ces sujets-là, mais à titre personnel, vu les questions juridiques qui sont pendantes et notamment le fait que les avocats du groupe FORD sont dans les *starting-blocks* sur l'usage de ces terrains. Pour répondre aux exigences que nous avons posées, je n'aurai pas d'expression publique sur ces points-là. Vous le comprendrez sans doute parce que cela peut avoir des conséquences fâcheuses pour la stratégie métropolitaine qui est la nôtre, mais en revanche, bien entendu, si vous le souhaitez, je vous répondrai hors micro. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de cette précision. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Il y a deux choses : la délibération elle-même sur la question de la réindustrialisation et puis il y a la question de l'avenir du site GFT (Getrag Ford transmissions) et donc la suite du scénario catastrophe.

Sur la délibération, on ne voit pas grand-chose. On ne voit pas comment il peut y avoir quelque chose de sérieux qui se mette en place. Quelque part malheureusement, c'est une suite logique avec ce que je dis et je redis, la capitulation des pouvoirs publics par rapport à FORD dans l'étape précédente. Il aurait fallu se donner les moyens de reprendre l'ensemble du site, les machines, les bâtiments parce qu'aujourd'hui, on est en train d'essayer de faire pousser quelque chose dans un coin d'herbes alors qu'il y avait des tas de moyens de démarrer sur un projet industriel. Rien n'a été devancé. Cela faisait des années qu'il y avait une lutte pour montrer que FORD allait partir, et puis rien n'a été fait réellement, rien n'a été fait sérieusement si ce n'est négocier avec FORD pour rien, et puis constater les dégâts.

Aujourd'hui, il y a un projet de réindustrialisation qui va être très compliqué, qui va mettre longtemps et, en attendant, les 849 emplois cités dans la délibération sont licenciés. Surtout il y a les emplois induits dont on ne parle pas, c'est 1 000 à 2 000 emplois qui ont disparu autour ou qui vont disparaître parce que cela ne se passe pas comme cela du jour au lendemain.

Il y a aussi le problème qui est tout le temps posé : que peuvent faire les pouvoirs publics ? Si c'est juste constater les dégâts et puis essayer de faire des petits pansements à côté, nous, on pense qu'il y a autres choses à faire. Et cela pose le problème, et c'est en lien avec la suite de l'histoire parce que l'on peut toujours dire : « Il faut mettre la pression sur MAGNA », « Il faut mettre la pression sur FORD », sauf que FORD est déjà parti, que FORD a certainement prévu de couper les commandes très rapidement et que MAGNA n'en a rien à cirer de faire quelque chose puisque d'ailleurs, ils voulaient partir il y a quelques mois. Du coup, le scénario est malheureusement quasiment écrit. On va se retrouver confrontés à un nouveau départ et à une nouvelle fermeture. Que font les pouvoirs publics de l'État jusqu'aux collectivités territoriales ? Cela pose le problème d'une attitude complètement différente. Et cela pose le problème de réquisitionner, de reprendre le terrain, de mettre la pression, de trouver des moyens autres, et puis de réfléchir sur un projet industriel, sur un projet de reconversion dès maintenant. De le mettre en place ou en tout cas de commencer à le mettre en place, mais pas d'attendre qu'à un moment donné FORD dise : « on s'en va », parce que cela va refaire pareil.

Cette délibération-là montre le côté un peu pitoyable de la situation, et puis à côté, il y a autre chose qui continue. Il faut voir, je ne sais pas comment faire, mais nous pensons qu'il faut réquisitionner, qu'il faut condamner FORD, attaquer FORD en justice, tout ce processus-là qu'il faut faire parce que sinon, encore une fois, on est là juste pour « compter les morts » et puis constater les dégâts, et puis derrière, finalement rien n'est fait si ce n'est un peu de vitrines, un peu de semblants et c'est quand même très problématique.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Très rapidement vu l'heure qu'il est, je ne vais pas répondre à la longue liste des « faut qu'on », « il n'y a qu'à », « il suffit de », « il aurait fallu que l'on fasse », etc. parce que l'on serait encore là à 17 heures, et franchement à l'arrivée pour rien du tout.

Simplement pour dire que l'on a un territoire qui regroupe plusieurs aspects. Je rappelle que l'Appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé sous le précédent mandat n'a strictement rien à voir avec GFT. Je voudrais juste quand même rappeler ce point-là. La seule et unique raison pour laquelle les collectivités territoriales ont accepté de signer ce satané protocole d'accord dont nous entendons tous parler avec FAI, c'était pour devenir le plus rapidement possible propriétaire d'un terrain public pour pouvoir le réindustrialiser. On sait très bien que

sur le reste, sur le terrain FAI, aujourd'hui FORD est propriétaire, se comporte en propriétaire. Nous, nous avons un certain nombre de volontés, c'est difficile, on n'arrête pas de se battre sauf que l'on ne le fait pas systématiquement devant des micros pour passer à la télé, mais cela continue. Cela va encore durer un certain temps, c'est quelque chose qui est parfaitement rude. Ne nous faisons pas d'illusion pour l'instant, cet Appel à manifestation d'intérêt – je ne veux pas faire un mauvais jeu de mots - est très intéressant dans le sens où il montre que de la part de personnes qui veulent réindustrialiser le site, il y a un véritable intérêt.

Maintenant, il y a le temps de la rencontre qui va se faire. Cela ne se fait pas en deux secondes. En tout cas, derrière, si cela nous permet de remettre de l'industrialisation sur le site, ce qui est la volonté de tous, depuis des années, au moins cela montrera que l'on aura été en capacité non pas de gagner la bataille contre FORD, mais de gagner la bataille des pouvoirs publics, de pouvoir remettre de l'emploi sur un terrain.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Très rapidement pour le groupe Écologie et Solidarités, dire que l'on votera bien sûr le bilan de cet AMI et que l'on soutient l'idée de réindustrialiser ce terrain. On a besoin dans la Métropole bordelaise d'accueillir de nouveaux projets industriels. On en manque terriblement aujourd'hui. On en a quelques jolis, je pense à SAFT par exemple qui a en plus un projet de développement qu'il faudra, bien entendu, soutenir. Je tiens à affirmer le soutien du groupe écologiste tout en précisant quand même que l'on souhaite aussi, quand on voit le contexte et la crise sanitaire, que ce site puisse demain être le symbole de la transition économique que l'on appelle tous de nos vœux en prenant en compte les préoccupations environnementales et sociales dans les projets qui seront retenus, et en soutenant aussi des acteurs locaux, des acteurs du réemploi, etc., qui sont en capacité aujourd'hui de nous proposer des projets à échelle industrielle. Donc, à mon avis, il faut aussi que l'on pense à cela pour le futur. Merci.

**M. Philippe POUTOU** : Sur le vote, Monsieur ANZIANI, c'est pour dire que je ne vote pas contre. Je vote « Abstention ». On est très critique à l'égard de la politique des pouvoirs publics du fait qu'ils n'utilisent pas les moyens qu'ils auraient pour imposer des choses à FORD, mais par contre, on n'est évidemment pas opposé au principe d'une réindustrialisation. Même si on n'y croit pas, même si on pense que cela ne va pas donner grand-chose, on ne s'oppose pas à cela. Donc, on s'abstient sur la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de cette précision, mais vous voyez que l'on agit, on essaie de faire. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. Je comprends l'exaspération par rapport à ce qui a pu être le comportement passé de FORD. La question maintenant c'est : « Qu'est-ce que l'on veut faire ? »

Par rapport à ce que disait Philippe POUTOU à l'instant, ce dossier a été difficile, c'est le moins que l'on puisse dire, mais on ne peut pas dire que l'on reste les bras croisés. J'ai regardé les chiffres hier, je ne sais pas si vous le savez, mais sur l'ensemble des emplois industriels créés l'an dernier en France, 36 % ont été dans notre région, en Nouvelle-Aquitaine. Et dans ce pourcentage-là, beaucoup l'ont été dans la Métropole bordelaise même

si aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés qui frappent un secteur aéronautique.

Regardons les choses peut-être avec un peu plus de volontarisme aussi. C'est vrai que nous nous heurtons parfois à des grands groupes face auxquels dans l'état de la législation et européenne et internationale et nationale, il est difficile de lutter, mais battons-nous ensemble justement pour réindustrialiser ce site. Je ne veux pas partager votre pessimisme. Je pense qu'il y a d'ores et déjà des projets qui se sont manifestés, il faut les accompagner. Il faut se battre. Je crois à l'avenir industriel de ce site, mais c'est vrai que cela prend du temps et qu'il faut des partenaires pour cela. Pour construire une réindustrialisation, il faut des partenaires industriels. On a beaucoup d'exemples dans la région où cela a fonctionné, et je crois qu'il faut nous unir autour de cet objectif-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Une abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Politique zéro déchet – Direction générale de haute qualité de vie – Collecte et traitement des ordures ménagères : c'est le rapport sur le prix et la qualité du service, Monsieur LABESSE.

**M. LABESSE**

**(n°32) Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019 et rapports des concessionnaires - Avis et information**

**Patrick LABESSE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais faire une intervention courte. Je me suis déjà souvent exprimé sur le sujet. J'accueille favorablement l'idée du groupe de travail, mais comme on a évoqué tout à l'heure les mobilités, je pense que c'est un peu du même ressort. Un groupe de travail, c'est très bien, mais c'est surtout une nouvelle stratégie dont on a besoin. J'aurais souhaité entendre cela de votre part, Monsieur LABESSE. On a besoin d'une nouvelle stratégie en matière de déchets, à savoir qu'aujourd'hui ce n'est pas 33, mais 27 % que la Métropole valorise. Et quand j'enlève les déchets verts et le verre, on ne valorise que 11 à 12 % du bac vert, c'est-à-dire ce que les gens jettent tous les jours. Vraiment on est très, très loin du compte. Là, on a vraiment un enjeu très important. Il faut vraiment mettre en place une politique de prévention. C'est important parce qu'elle n'existe pas. Il y a 30 % de gens nouveaux qui arrivent sur la Métropole, jamais il n'y a une information dans les boîtes aux lettres, jamais il n'y a de l'animation, jamais il n'y a de l'explication « Comment trie-t-on? », ne serait-ce que cela, c'est très important.

Bien sûr, vous avez évoqué aussi l'incinérateur de Cenon, je suis d'accord, il faut le fermer. Il faudra que nous le fermions, mais il n'y aura pas de fermeture de l'incinérateur de Cenon si on ne trouve pas de solution au réseau de chaleur. Et on ne peut pas dissocier cela. La première des choses à faire, c'est de travailler sur la substitution de la chaleur actuelle qui est fournie par l'incinérateur et y trouver une solution biomasse ou autres. Mais tant que l'on

n'aura pas cette solution-là, la fermeture aujourd'hui me paraît compliquée. Donc, il faut vraiment lier les deux.

Je n'ai pas très bien compris pourquoi vous vouliez dissocier, à un moment vous avez dit : « On veut dissocier avec les autres territoires ». Je pense que dans la stratégie, historiquement, la Métropole satisfaite de sa surcapacité en incinération et donc de ses deux incinérateurs, ne s'est jamais investie dans la politique départementale des déchets ou la politique régionale. Très peu. Ce qui s'est passé d'ailleurs l'année dernière est une résultante de cela. Aujourd'hui, dans la nouvelle stratégie, il est absolument important que la Métropole parle aux autres collectivités et que l'on ait un schéma, une nouvelle stratégie, mais un schéma d'ensemble.

Vous dites que les autres collectivités bénéficient de la surcapacité de l'incinération, de toute façon ils n'allaient pas construire un incinérateur pour se faire plaisir dans la mesure où la collectivité Métropole s'était empressée de construire deux incinérateurs avec une surcapacité, avec un outil industriel derrière qui avait une rentabilité et qui avait un schéma prévu. Pourquoi voulez-vous qu'ils s'amuse à construire un incinérateur sauf que là, aujourd'hui, on les a un peu piégés.

Ces collectivités, certaines d'ailleurs, sont très performantes beaucoup plus que nous en matière de collecte de bio-déchets, en matière de prévention. On a aussi des enseignements à tirer d'eux, même si bien sûr les échelles sont différentes.

Autre point qui n'a pas été cité, mais qui est aussi un point important, il faut de la coopération. Il est nécessaire d'avoir une nouvelle stratégie. Une stratégie évolutive en tout cas parce que tout ne va pas bouger, il n'y aura pas de grands soirs non plus. Il faut une stratégie évolutive et donc aussi on aura à traiter un sujet très complexe, dans les six prochaines années, dans les cinq en tout cas, c'est celui de la tarification incitative. La tarification incitative, c'est un très gros dossier. Il ne faut pas que ce soit une tarification punitive non plus, mais que ce soit une tarification qui encourage et qui accompagne justement cette politique de prévention des déchets que l'on doit mettre en œuvre, et passer sur un nouveau système de façon progressive. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Dominique ALCALA.

**M. Dominique ALCALA** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je tiens à remercier et féliciter en tant qu'ancien Vice-président en charge de cette délégation, les services qui m'ont accompagné pendant 6 ans, parce que c'est eux qui ont essentiellement travaillé. Une certaine sévérité un petit peu de la part de Gérard CHAUSSET notamment sur leur implication. Au fil de ces six années, je les ai vu rechercher avec moi toutes les solutions pour notamment la collecte des bio-déchets avec une proposition de compostage individuel et partagé, mais il a toujours été un petit peu difficile de solliciter et de stimuler le retour des habitants et des usagers.

Des efforts ont été faits. Vous les avez signalés bien sûr. On a diminué, peut-être pas suffisamment, le poids, la quantité de déchets, mais cependant l'année dernière, il y a quand même eu entre 2019 et 2018 une baisse de près de 4 kg par habitant. Il faut savoir que la Métropole a été soumise à une forte arrivée de touristes. 7 millions de touristes, c'est comme s'il y avait 30 000 habitants à peu près en permanence sur la Métropole.

Je crois que nous avons posé, pendant ces six années, des bases pour évoluer et apporter des améliorations. Je crois cependant que l'on a toujours essayé de valoriser les déchets par

une valorisation énergétique, biologique, matière et par un stockage de produits non dangereux toujours en baisse.

Sur le plan financier, c'est un budget qui était en déséquilibre, il y a six ans, et qui est aujourd'hui équilibré et qui sera même excédent du fait des tarifs obtenus lors de la dernière DSP (Délégation de service public), source de critique aussi du fait d'un décalage entre ce que cela coûtera à la Métropole et ce que cela coûtera aux collectivités périphériques.

Cependant, les collectivités périphériques viennent toutes déposer, apporter leurs déchets dans les centres d'incinération, sauf le SMICVAL (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation) qui enfouit ses déchets à Lapouyade. Pour être allé visiter Lapouyade, et je vous y invite, je pense que la solution des incinérateurs me paraît plus abordable, plus facile que les décharges où on ne voit que du plastique, que des poches en plastique, que des bouteilles en plastique. L'incinération me paraît, surtout dans les conditions où elle est réalisée maintenant, une solution beaucoup plus intéressante.

Nous possédons deux usines et l'usine de Cenon, celle qui fait l'objet de ces discussions, est une des plus performantes au monde par la qualité des rejets qui sont faits. Elle est extrêmement performante. Aujourd'hui, elle est plus performante que celle de Bègles et petit à petit, les deux vont être améliorées dans le cadre de la nouvelle DSP pour obtenir ce que l'on appelle des bref-bas avec des dosages de produits à la sortie des cheminées qui seront extrêmement bons.

Notre Métropole met quelques produits en décharge à la fin, mais c'est extrêmement faible. C'est 8 % alors que la moyenne en France est de 28 %. Je crois qu'il y a des améliorations à faire. Les choix seront faits sur l'usine de Cenon en sachant que l'électricité permet de chauffer une douzaine de milliers de logements sur les trois communes. Les Maires de ces communes, Cenon, Lormont, Floirac, auront certainement à se prononcer. Sinon la solution de remplacement pourrait être la biomasse, mais nous avons actuellement une usine performante qui produit de la chaleur à bas coût et permet de chauffer des appartements à des prix très intéressants. Voilà ce que je voulais apporter à ce dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Essayons de réduire nos interventions, sinon on n'y arrivera jamais. **Monsieur Kévin SUBRENAT**.

**M. Kévin SUBRENAT** : **Monsieur le Président**, bonjour. J'avais, avant de commencer pleinement mon intervention, le souhait de vous féliciter. Vous avez comme nos deux prédécesseurs, **Alain JUPPÉ** et **Patrick BOBET**, fait le choix de la concertation des territoires voisins assez récemment, notamment en les réunissant, en réunissant les 27 Présidents des CDC girondines (Communauté de communes) pour échanger avec eux.

Ma première question est : « Est-ce qu'ils vous ont parlé justement de leurs tracas envers leurs déchets ? ». Dominique a évoqué le SMICVAL, il y a le SEMOCTOM (Syndicat de l'entre-deux-mers-Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères), la COBAS (Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud), la COBAN (Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Nord), bref, tous ces syndicats de collecte voisins qui, aujourd'hui, voient leur prix d'incinération, le prix, à la tonne augmenter. Certains, je ne vais pas dévoiler un secret, mais certains sont en pleine négociation avec un autre délégataire, et le prix augmente de 10 à 15 %. Je pense que vous êtes quand même un élu moderne, et qu'à aucun moment, vous, comme **Monsieur BOBET**, n'aviez imaginé faire un petit peu la ville contre la campagne. On ne peut pas prospérer, on ne peut pas profiter d'un tarif qui est passé avec notre précédent contrat de 80 euros la tonne à 53 euros la tonne au détriment des

territoires voisins qui, eux, voient mécaniquement leur prix augmenté. Donc, j'aurai vraiment une vigilance à apporter là-dessus, et un souhait que vous puissiez intervenir auprès du délégataire et verrouiller cela de manière à ce que la Métropole ne fasse pas plus couler d'encre au détriment des territoires voisins. On parle beaucoup de transports, mais il y a aussi d'autres sujets pour lesquels la Métropole a un jeu central. Un incinérateur, c'est à peu près 200 millions d'euros. C'est quand même conséquent. Et le fait que la Métropole soit au cœur de la Gironde, il y a quand même un intérêt de centralité à amener les déchets chez nous. Donc, l'objectif est vraiment de convaincre ce délégataire, notre délégataire, avec qui on est lié sur un très beau contrat pour la Métropole et qui arrive à rendre des comptes excédentaires pour rétribuer un petit peu nos territoires voisins ou faire une forme de péréquation de manière à ce qu'ils puissent à leur tour collecter et envisager avec plus de sérénité l'avenir de leur syndicat de collecte.

À ce niveau-là, j'aurais aussi une autre interrogation. L'exploitant Véolia a une usine de CSR, combustible solide de récupération, qui est située sur la commune de Bègles, qui fonctionne très, très bien, et depuis quelques mois, ils ont un nouvel outil. Cet outil est plus performant, a amélioré la qualité de ce fameux CSR-là. La grosse difficulté est qu'il est plus sélectif. Et de ce fait, des sociétés qui envoyaient précédemment certains produits en CSR se voient aujourd'hui contraintes d'avoir comme deux seules propositions de VÉOLIA soit l'enfouissement qui est moins vertueux quand même que le CSR, soit l'incinération pour justement faire augmenter un petit peu le volume incinéré dans les deux installations métropolitaines.

Donc, j'aurais aussi une demande parce que ces entreprises-là envoient les déchets à plusieurs centaines de kilomètres voire traversent la France pour faire du CSR ailleurs. Le premier à réaliser du CSR c'est la société Péna qui est bordelaise, enfin Creuse bordelaise. Aujourd'hui, financièrement, c'est compliqué pour ces entreprises de dire : « On va payer plus cher pour être moins vertueux. » Donc, il y a un réel engagement de la part de notre délégataire à être bien sûr, sur les incinérations parce que c'est contractuel, mais aussi sur ce fameux combustible solide de récupération. On a une vraie politique déchets à réécrire. Aujourd'hui, on a encore deux bacs : un noir, un vert.

On a une vraie politique déchets à écrire. Aujourd'hui, on a encore deux bacs : un vert, un noir. Est-ce que cela suffit ? On a encore des points d'apport volontaire uniquement de verre et je pense que l'on peut aller beaucoup plus loin. Le SEMOCTOM, par exemple, a des points d'apport volontaires sur les bio-déchets. Et on a toute une politique à réécrire. On a inventé les déchetteries, il y a une quarantaine d'années, félicitations, on était les premiers au monde, mais aujourd'hui, les déchetteries ressemblent à peu près à la même chose qu'avant, c'est-à-dire que l'on jette dans un grand bac. On a mis plus de deux ans à ce que la Métropole installe des broyeurs à végétaux dans ces déchetteries pour essayer d'optimiser un petit peu ce volume. Forcément, quand vous amenez des branches, cela représente énormément de volume, mais peu de masse, et aujourd'hui, deux ans et demi après, on n'arrive toujours pas à installer ces broyeurs à végétaux dans toutes les déchetteries. Or, ce sont des choses assez simples, et que l'on a vu à plusieurs reprises en commission donc on aurait pu assez rapidement investir toutes nos déchetteries pour optimiser ces produits-là, et même en faire profiter la population pour du paillage. On a donc toute une politique à faire évoluer, et je ne suis pas certain qu'une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) puisse réellement nous accompagner.

L'objectif n'est pas non plus de nourrir un placard avec des milliers de pages qu'ils vont nous facturer. Je pense qu'à la Métropole, il y a quand même des agents extrêmement compétents, il y a des élus qui ont des idées, il y a des territoires voisins qui sont parfois en avance. Le SMICVAL Market par exemple, Monsieur LABESSE, à un moment donné, si vous avez l'occasion d'aller les voir, je vous promets qu'ils ont fait quelque chose de génial. Alors, je ne

dis pas qu'il faille le copier-coller partout parce que, physiquement, on n'a pas non plus la place d'installer ce genre de nouvelle déchetterie, mais ils reçoivent des élus de la France entière voire de l'Europe entière, et ils sont juste à nos portes, ce sont nos voisins. Donc, autant voir ce qui se fait assez proche pour pouvoir travailler tout simplement avec eux.

On prend souvent les pays nordiques comme exemple. Je citerai juste que le Danemark incinère plus de 50 % de ses déchets. Donc, il y a aussi un réel intérêt à l'incinération. Il ne faut pas que cela devienne un dogme de fermer absolument l'incinérateur de Cenon et surtout, comme l'a dit Monsieur CHAUSSET, tant que l'on n'a pas d'outil de substitution à ce mode de production d'énergie.

Et j'aurais encore une petite question : « Est-ce que pour ce service qui est un service extrêmement important de la Métropole, on a des nouvelles sur le recrutement du Directeur et de sa structuration ? »

Je vous remercie. Je suis navré d'avoir été aussi long et j'ai une demande presque plus personnelle. La Commune d'Ambès a une zone avec plus de 200 logements, et cela fait à peu près un an et demi que l'on demande à ce que ces 200 logements soient équipés de bacs verts, et pour le moment, après avoir sollicité à plusieurs reprises la Métropole par différents services, on a du mal.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Simplement, je voudrais rappeler aussi une règle, il y a des commissions qui sont faites pour débattre, pour poser des questions précises. Si vous confondez l'exercice de la commission et l'exercice du Conseil, c'est sûr qu'à ce moment-là, il y aura des incohérences, et on aboutira à des Conseils qui dureront. Je ne suis pas pressé, je ne déjeune pas. Je peux attendre le dîner facilement. Tout cela ne me gêne pas, mais ce que je vais voir, c'est qu'il y a un certain nombre de nos Conseillers qui vont partir, et ensuite après, on n'obtiendra pas le quorum. Le quorum ne sera plus réuni. Si vous souhaitez aboutir à ce résultat, qu'il n'y ait plus le quorum, c'est une stratégie que je peux comprendre, pas partager, mais comprendre. En tout cas, sinon, il faut arriver à être plus concis. Vous me posez une question, je vous réponds. Oui, bien entendu, ils m'en ont parlé. Je leur en ai même parlé d'abord aux intercommunalités de la question des déchets.

Deuxième point, aujourd'hui la Chambre régionale des comptes est saisie, et elle va produire un rapport dans les prochaines semaines sur la question des règles de concurrence que l'on puisse appliquer. Donc, on attend aujourd'hui la décision de la Chambre régionale des comptes.

**M. Kévin SUBRENAT** : Je suis ravi d'avoir cette réponse parce qu'elle n'a pas été faite visiblement en commission. Le Conseil est quand même un organe assez important, et vu que l'on n'est plus en Bureau, c'est plutôt délicat de s'exprimer de manière assez libre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Merci Monsieur le Président. Je vais faire très court. C'est dommage parce que l'on a eu une présentation très bonne par les services pendant la Commission, mais on a eu le rapport annuel trois jours, un jour franc même avant la Commission. C'est pourquoi sans doute on aurait eu beaucoup de choses à dire. Vous y avez répondu néanmoins en partie.

Je voulais revenir sur ce rapport en ce qu'il présente la situation par rapport aux objectifs de prévention et de gestion des déchets. Je trouve un petit peu dommage juste que l'on ne le mette pas en perspective. C'est le rapport annuel 2019, certes. On a des nouveaux objectifs depuis la directive de 2018 qui sont rentrés dans le cadre réglementaire français cette année. On est encore plus en-deçà des objectifs qu'avant, et cette planification est importante parce que déjà on est en retard, et c'est toujours bien de le mettre en perspective pour savoir que l'on est encore plus en retard que ce que l'on pensait. C'est une chose.

La deuxième chose, lorsque l'on présente un rapport annuel, c'est de savoir quels sont les leviers d'action, les mesures, les ambitions pour remédier aux problèmes que l'on a détectés. Donc, je me réjouis d'apprendre aujourd'hui la mise en place de ce groupe de travail. Je vous en remercie et je pense que le groupe Renouveau Bordeaux Métropole sera ravi d'y participer.

Ensuite, un tout petit focus sur les bio-déchets si vous me le permettez. J'ai noté cette amélioration au niveau de la collecte, la bonne action de la Métropole au niveau des composteurs. Je pense qu'il ne faut pas se limiter avec les bio-déchets aux composteurs, et qu'il y a d'autres outils à notre disposition qu'il faudrait prendre en compte dès aujourd'hui, et je suis à votre disposition pour en parler dans le cadre du groupe de travail. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : Brièvement, il y aurait une question et un commentaire parce que, de toute façon, on n'est pas les seuls, mais on n'a pas réussi à lire les 361 pages du rapport.

La question est par rapport au service public et à la privatisation qui était peut-être un peu entamée précédemment puisqu'il y a trois secteurs de collecte qui sont privatisés. Est-ce qu'un bilan a été fait là-dessus ? Est-ce qu'il y a un possible retour en arrière ? En tout cas, nous, on souhaiterait qu'il y ait un retour en arrière, que tout soit à nouveau public, que ce soit un seul service public pour toute l'agglomération. C'est à la fois une question et commentaire, il faut voir s'il y a des réponses.

Et après, nous, on voudrait rajouter un aspect qui n'est pas tellement présent dans ce que nous avons lu du rapport, c'est l'aspect social, c'est-à-dire les conditions de travail des salariés. On a vu qu'il y avait 940 et quelques salariés, et on a discuté avec certains d'entre eux. Ils se plaignent de conditions de travail qui ne sont pas forcément très bonnes. Même si officiellement la charge de travail n'augmente pas, ce n'est pas si simple que cela. Pour eux, la charge de travail est plutôt en train d'augmenter. Ils ont beaucoup de problèmes de matériels, de bennes qui tombent en panne. Il y a des difficultés de ramassage, ce qui à la fois désorganise le travail et dégrade leurs conditions de travail. Des problèmes d'effectifs aussi parce qu'ils ont quelques collègues qui sont abîmés par le travail comme dans plein de secteurs et qui vieillissent plutôt mal de ce point de vue-là physiquement. Cela crée aussi des problèmes sur les conditions de travail. On voulait aborder cette question-là et faire passer aussi les revendications d'une partie des salariés sur la nécessité d'améliorer ces conditions de travail, de moderniser l'équipement notamment, et de renforcer les effectifs dans certains secteurs. Même s'ils reconnaissent que ce n'est pas tous les jours qu'il y a des problèmes, il y a pas mal de jours dans l'année où ils se retrouvent en sous-effectif.

Je pense avoir dit l'essentiel. Après, au niveau du système informatique, pour finir vite fait, ils ne sont pas très convaincus du nouveau système. Le système informatique était censé avoir une visibilité, donc mieux organiser le travail et améliorer les conditions de travail, et cela ne se voit pas pour eux en tout cas.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Rapidement même s'il est 13 heures 40, et qu'il nous reste 15, ou 16 ou 17 dossiers derrière. Peut-être qu'il faudrait se poser la question d'un Conseil qui se tiendrait sur la journée avec une pause déjeuner. L'idée de le contenir sur la matinée est peut-être difficile à atteindre aujourd'hui. On voit que les rangs sont clairsemés et que quelques élus se partagent un paquet de madeleines pour tenir la distance.

Sinon, sur le rapport en lui-même, quelques remarques rapidement. Sur les objectifs en termes de diminution des déchets, c'est une dynamique intéressante, mais qui pourrait prendre, à notre sens, une autre dimension notamment sur les bio-déchets, cela a été évoqué lors de plusieurs interventions. Nous avons fait le choix de la distribution de composteurs, depuis une douzaine d'années, et récemment de développer le compostage collectif. Cela va dans le bon sens, mais nous sommes peut-être en deçà des potentialités et nous devrions peut-être réfléchir à la mise en place d'une collecte des bio-déchets comme il en existe dans d'autres villes. Nous sortirions alors de la simple démarche individuelle pour aller vers une démarche de la collectivité. Ce serait un signe fort qui mériterait sans doute une expérimentation.

Nous restons tout de même perplexes sur une politique qui tend à renvoyer l'enjeu sur la responsabilité individuelle de nos concitoyens. Il y a bien sûr un travail d'information, de sensibilisation à faire notamment pour éviter des gaspillages ou pour bien effectuer le tri, et le cas échéant, s'il le faut, punir aussi les comportements d'incivilité. Mais les chiffres sont là pour le montrer, nos concitoyens font le travail si on leur donne les outils adéquats.

Globalement, il est aussi peu évoqué la question de la réduction des déchets à la source, et nos concitoyens subissent des choix qui se font ailleurs dans les grands groupes de l'agro-alimentaire, dans la grande distribution et en bout de course, on leur renvoie la responsabilité en les culpabilisant sur leur comportement ou en instituant une tarification dite incitative. Nous avons tous besoin de faire plus et mieux, mais cela exige aussi que nous pointions, comme je viens de le faire, là où sont les vraies responsabilités.

Et un élément pour conclure, peut-être qu'il aurait été bien que ce rapport intègre un focus un peu plus important sur le marché public qui concerne Bordeaux centre. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Monsieur LABESSE.

**M. Patrick LABESSE** : Oui, pour répondre sur l'incinérateur de Cenon, je suis désolé si j'ai manqué de clarté. Il est évident qu'il ne pourra être abordé avant qu'une solution alternative ait été trouvée. Bien évidemment, il n'est pas question de priver les villes de Cenon et de Lormont de leur approvisionnement en chaleur, et loin de moi l'idée de mettre à l'écart les syndicats extra-métropolitains, mais au contraire, il était bien question de travailler avec eux.

Pour ce qui est des nouvelles stratégies, c'est bien parce que nous sommes convaincus qu'il faut passer à une autre vitesse, que nous avons choisi l'option du groupe de travail pour que ce soit des décisions fortes, prises collectivement aussi bien d'un point de vue territorial que d'un point de vue des sensibilités.

Quant à Ambès, je vais vérifier pour les bacs verts très rapidement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**Unanimité**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Madame FERREIRA pour Bassens – La SA HLM CDC Habitat social.

**Mme FERREIRA**

**(n°36) BASSENS - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Charge foncière et acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, rue Jules Verne - Emprunts d'un montant total de 1 572 033 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je pense que Monsieur POUTOU souhaitait la parole sur cette délibération.

**M. Philippe POUTOU** : Il y a plusieurs délibérations qui se ressemblent, donc on a décidé de s'abstenir sur la plupart de tout ce qui traitait de l'habitat social. On aurait pu voter contre parce que, globalement, on n'est pas d'accord avec la politique de logement de la ville ou de l'agglomération, mais là, c'était l'occasion puisque l'on parle d'habitat social, de parler de ceux qui n'ont pas d'habitat. Et vous avez vu ce matin, il y a eu une manifestation, un petit rassemblement pour essayer de rappeler l'urgence actuelle de pas mal de personnes, de familles qui sont sans logement. Il y a une colère contre la politique d'expulsion de la Préfecture actuellement alors que l'on est en pleine crise sanitaire, en pleine saison d'hiver qui approche, avec toutes les difficultés qu'il y a autour, avec en plus les questions de tension sociale et toute l'ambiance actuelle. C'est une aberration incroyable de pouvoir jeter les gens à la rue et d'aggraver la situation. On tenait à dire cela et à poser le problème aussi de l'attitude des pouvoirs publics encore une fois. Je vais être dans le registre, comme dit Madame FERREIRA, dans le « Y a qu'à » « Faut qu'on », mais il y a des choses à faire, et les pouvoirs publics ont des moyens d'agir. Il y a des délibérations sur les constructions et sur le logement social, mais dans l'urgence aujourd'hui, c'est complètement dingue qu'il y ait des milliers de gens qui se retrouvent à la rue dehors, des familles, des enfants, et ce n'est pas possible de dire que l'on ne peut rien faire.

D'une part, il y a une revendication nécessaire de s'opposer à la politique aberrante de l'expulsion menée par l'État et la Préfecture, et d'autre part, ce sont les solutions de relogement d'urgence. Plutôt que de mettre fin des squats qui fonctionnent à peu près bien dans certains cas, autant aujourd'hui discuter de solutions pérennes et de trouver au moins des solutions d'urgence. On sait, par exemple, qu'il y a des bâtiments libres qui appartiennent à Bordeaux Métropole, qui pourraient aujourd'hui loger immédiatement quelques familles. Pourquoi cela n'est-il pas fait ? La rue Lescure, par exemple, où il y a quatre logements. Il faudrait peut-être demander à Christine BOST ou à celles et ceux qui sont impliqués dans le patrimoine. Il y a des choses à faire. Ce rassemblement servait à cela et, moi, je fais le relais de cette demande, de ces exigences-là, de dénoncer une situation pour laquelle il existe pourtant, en réalité, des solutions.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Sur ce point, vos représentants vont rencontrer tout à l'heure une délégation. Il va y avoir une discussion sur ces questions qui sont toujours délicates. Je rappelle d'abord un principe, cela relève de la responsabilité de l'État. C'est l'État, le législateur d'abord qui définit les conditions dans lesquelles une personne a le droit de rester sur notre territoire ou pas, c'est le législateur qui définit cela. Ensuite, c'est l'État qui met en œuvre et qui décide si une expulsion doit intervenir ou pas. Il faut donc arriver à bien préciser la responsabilité de chacun.

Sur les bâtiments qui appartiennent à la Métropole et qui pourraient accueillir, quand même je voudrais faire plusieurs observations. En général, quand il y a un bâtiment vide à la Métropole, il n'est pas fait pour rester vide. Derrière, il y a un projet. Souvent, il va devenir un équipement, et on voit bien - d'ailleurs, ce n'est pas uniquement sur la Métropole, cela peut être sur nos communes - parfois, cela retarde aussi la construction d'écoles ou d'équipements. On ne peut pas évidemment accepter cela.

Et puis, il y a des questions de responsabilité qui se posent. Un bâtiment qui est occupé et qui n'a pas toutes les conditions de sécurité, si demain, il y a un incendie, ce sera la responsabilité de la Métropole. Si demain il y a des violences et on sait que parfois dans les squats, il y a des violences, on va demander à la Métropole ce qu'elle a fait, pourquoi elle a autorisé cette occupation ? C'est une question extrêmement complexe. Il faut que nous assumions un certain nombre d'initiatives, et notamment avec le Président du Conseil départemental, le Maire de Bordeaux et moi-même, nous demandons à Madame la Préfète de nous recevoir pour que l'on étudie cette question, pour voir comment arriver à surmonter cette contradiction d'un État qui, d'un côté, dit : « Vous n'avez pas le droit de rester sur le sol », mais qui de l'autre côté peut attendre deux ou trois ans avant qu'une personne ne soit reconduite à la frontière. Monsieur PUYOBRAU, mais ce n'est peut-être pas la peine de lancer un débat.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Je ne vais pas en rajouter, Monsieur le Président. Je veux juste compléter votre propos en disant tout simplement que la Métropole ne reste pas inerte dans le cadre de sa politique habitat, notamment et plus précisément sur le volet habitat spécifique. Il y a des actions qui sont menées, qui viennent en compensation, qui viennent compléter la déshérence de l'État sur le sujet. J'ai été récemment sur la commune de Bègles avec Monsieur le Maire de Bègles, nous avons décidé de l'affectation d'un ETI (Établissement temporaire d'insertion) sur la commune de Bègles. Nous sommes en réflexion avec d'autres communes, avec d'autres maires. La Métropole essaie, au regard de ses compétences et de sa volonté politique, de prendre en charge ce qui est partagé par nous tous. Je ne pense pas qu'ici, quelqu'un ait plus précisément le monopole de ces problématiques-là. Je crois que nous les partageons et que nous devons les porter ensemble.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Sur le dossier présenté par Madame FERREIRA, qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Qui vote contre ? Le groupe communiste. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur Alain GARNIER, délibération 49 : fonds d'urgence métropolitain en faveur des associations.

**M. GARNIER**

**(n°49) Covid-19 - Fonds d'urgence métropolitain en faveur des associations - Versement des dernières aides d'urgence de Bordeaux Métropole à 21 associations éligibles - Décision - Subvention**

**Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci **Monsieur le Président**. Une première question, je vous avais interrogé lors du dernier Conseil sur les subventions exceptionnelles versées à la Banque alimentaire, afin de savoir si c'était une subvention exceptionnelle ou une avance de subvention. J'aurais aimé avoir votre réponse sur cette question.

Et deuxième remarque, je suis un peu inquiet de voir que l'on parle des versements des dernières aides. Je connais des associations telles que la Croix-Rouge par exemple qui n'ont pas encore formulé d'aide, qui vont le faire très rapidement. Donc, j'aimerais bien que l'on puisse patienter encore un petit peu avant de clore ce dossier-là. Merci.

**Mme Claude MELLIER** : Oui, quelques observations sur cette délibération. Si nous partageons les aides exceptionnelles faites aux associations employeuses, nous nous inquiétons du terme, je cite : « Pour clore l'action de fonds d'urgence » utilisé dans l'introduction de ce rapport. Nous savons qu'aujourd'hui le monde associatif est vivement malmené et les associations d'aide alimentaire et de solidarité demandent de plus en plus d'aides parce qu'elles sont confrontées à l'aggravation de la pauvreté, et de ce fait, le chômage malheureusement s'aggrave également. Il faut noter d'ailleurs que sur Bordeaux, il y a plus 25 % de demandeurs d'aides. Ce sont les chiffres du Secours populaire. La Banque alimentaire souligne aussi une augmentation de 20 %. Donc, il y a une nette aggravation. Il faut faire en sorte de bien répondre à l'attente de ces associations tout comme, je vous l'ai souligné, les milieux culturels et sportifs sont également malmenés. Donc, il faut tout faire pour mieux les aider dans cette période.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On va augmenter le niveau des subventions aux associations, et puis l'année prochaine, on maintiendra également ce niveau. **Alain GARNIER**.

**M. Alain GARNIER** : Oui tout à fait, l'idée n'est pas de donner moins de subventions. Ce chapitre-là va être clos et on va trouver d'autres solutions pour redonner de l'aide aux associations.

Concernant la Banque alimentaire, j'avais apporté la réponse la dernière fois. Le Président se trouve être Artiguais, donc sur ma commune, les subventions ont bien augmenté de 10 000 euros cette année par rapport à ce qui était prévu en 2019 et elles seront *au minima* reconduites en 2021.

**Unanimité**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : **Monsieur TOUZEAU** : restauration du Pont de pierre.

**M. TOUZEAU**

**(n°52) Restauration du pont de pierre - Etudes avant-projet - Demande de cofinancement -  
Décision - Autorisation**

**Jean TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Juste quelques toutes petites observations pour vous dire un peu notre inquiétude et l'inquiétude des Bordelais de la Rive Droite et plus largement, et vous le savez, Monsieur TOUZEAU, de tous les habitants de la Rive Droite à la perspective de tous ces travaux sur les franchissements dont on sait aujourd'hui que la situation est très difficile. Emprunter le tram, se déplacer en voiture, c'est devenu extrêmement difficile. Cela se dégrade de mois en mois. Je souhaite partager avec vous cette très grande inquiétude. J'ai entendu votre proposition qu'il y ait un travail sur la coordination de tous ces chantiers qui génèrent auprès de la population beaucoup d'inquiétudes, d'incertitudes avec aussi la nécessité peut-être de travailler à des scénarios alternatifs puisque l'on ne sait pas aujourd'hui si le Pont de pierre sera complètement ou partiellement fermé ou pas. Est-ce qu'il y a des alternatives à penser dès maintenant ? Quels seront les impacts sur la circulation des travaux sur le Pont Saint-Jean ? Donc, tout ceci nécessite la plus grande vigilance parce que la situation aujourd'hui est déjà extrêmement difficile pour nos concitoyens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il y a au moins une unanimité ici sur ce problème des franchissements.

D'abord, le calendrier doit être extrêmement précis. On commence par Saint-Jean. On regarde comment le Pont Simone Veil avance, et puis on s'attardera plus longuement sur le Pont de pierre.

Juste sur le Pont de pierre, je le redis comme je l'ai dit en commission, il faut être extrêmement vigilant dans le marché qui sera passé parce que je vous rappelle qu'en cas de petit incident, c'est quand même le passage obligé du tramway. Et c'est quasiment 70 % du parc de tramway qui est sur la Rive droite, et surtout la maintenance de ce parc. Rappelez-vous ce qui s'est passé au Parking des Salinières. On a été handicapé et ce n'était que 4 ou 5 rames qui étaient mobilisées. Là, ce ne sera pas le cas. Dans le contrat qui sera fait, il faudra veiller que l'entreprise prenne les bonnes assurances parce que cela peut coûter extrêmement cher s'il y avait une interruption.

Et puis, mais cela a été esquissé par Clément ROSSIGNOL tout à l'heure, dans le débat sur les mobilités, profiter pour lancer dès maintenant un nouveau franchissement. Quand on connaît le délai qu'il faut pour pouvoir le réaliser, c'est dès maintenant qu'il faut absolument se pencher sur ce sujet. Je pense bien sûr aux gens de la Rive droite, mais il y a beaucoup de gens qui font la navette dans les deux sens. Il y a des gens de la Rive droite qui viennent de la Rive gauche, et des gens de la Rive gauche qui vont sur la Rive droite. Ce n'est plus l'époque où on disait : « À Bordeaux, on va de l'autre côté de l'eau. » C'est totalement autre chose aujourd'hui qui se passe. Ces échanges sont absolument indispensables. Un bon calendrier lancé dès à présent parce que cela met 10 ans pour pouvoir construire un pont, même si on le confie en concession à une société, ce qui n'est pas une mauvaise solution

finalement quand on regarde avec le recul. Mais en tout cas, nous serons très vigilants sur ce sujet-là parce que c'est un axe majeur.

**M. Olivier CAZAUX** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le caractère historique de ce pont nous amène à devoir réaliser cette phase de travaux sur un axe qui est aujourd'hui très emprunté et constitue une liaison phare du centre de Bordeaux.

Chiffre à l'appui, il y a 57 000 personnes qui prennent les transports en commun, 1 200 taxis, plus de 10 000 cyclistes, plus de 7 000 piétons, 150 skateurs et 200 trottinettes. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte bien particulier. D'une part, comme vous le précisiez, Monsieur TOUZEAU, la construction du Pont Simone Veil dont la livraison est prévue en théorie en 2024, et d'autre part les travaux de reprofilage du Pont Saint-Jean prévus en 2022.

Ces nouveaux aménagements ont pour mérite d'intégrer pleinement la part des modes doux dans les aménagements. Ce qui en fait des véritables ponts urbains. Nouvelle voie en double sens en site propre, bus, vélos sur le Pont Saint-Jean, plus une tête de pont Rive gauche complètement remaniée sur le Pont Saint-Jean, et des voies en site propre transports en commun ainsi que des pistes cyclables sécurisées sur le Pont Simone Veil.

Concernant le Pont de pierre, il faut bien sûr s'assurer de limiter au maximum l'impact sur la circulation des tramways. Les travaux étalés sur les soirées et les nuits permettant de répondre à cet impact sur les trajets domicile/travail nous paraissent être de nature à répondre à ces attentes.

Comme il a été discuté lors du débat sur la stratégie des mobilités, je ne vais pas revenir dessus, il nous faut être très innovants et étudier toutes les opportunités qui peuvent s'offrir à nous en matière de franchissements au-delà des ponts classiques. Envisager des possibilités en matière de passerelles et modes doux, de téléphériques ou de navettes fluviales.

Concernant les navettes, dans certaines villes comme à Bristol ou à Amsterdam, les navettes fluviales ou les bateaux-bus sont des axes majeurs des déplacements entre les deux rives.

Bien que cela s'inscrive dans le renouvellement de la DSP, il nous paraît urgent d'envisager le renforcement des services des BatCub pour offrir aux usagers des liaisons plus cadencées, mais aussi peut-être plus rapides avec par exemple des liaisons directes Quinconces/quai de Queyries, permettant de raccourcir les trajets à ce niveau.

Depuis 2013 que les services des BatCub existent, il n'y a eu aucune évolution et il est grand temps que cela se fasse. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste avec vous me réinterroger sur la pertinence du calendrier. Bien entendu, je ne mets en question la réhabilitation ou la transformation du Pont Saint-Jean en pont urbain. C'est une absolue nécessité. Toutefois, si on regarde cela de très près, on se rend compte que le Pont de pierre étant fermé à la voiture, et ce n'est pas à remettre en question, il ne nous resterait plus, le temps du passage de la transformation du Pont Saint-Jean, que le Pont Chaban-Delmas et le Pont François Mitterrand. Je m'interroge avec vous sur la pertinence du calendrier, et je me demande à haute voix s'il ne serait pas pertinent de retarder la réhabilitation et la

transformation du Pont Saint-Jean après la livraison du Pont Simone Veil. Il me semble que ce serait une précaution à prendre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est une belle question en effet. Il faut que l'on s'y confronte. Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Simplement pour souligner, déjà on a vu avec les différentes interventions combien ce dossier était important à mon sens, très sensible. Il va nécessiter beaucoup de coordination, de complémentarité. Lorsque l'on travaille ainsi sur pratiquement tous les ouvrages qui permettent à près de 4 ou 5 000 personnes, 4 000 ou 5 000 traversées/jour, je pense qu'il faudrait que l'on ait une parfaite coordination et complémentarité dans les chantiers et prendre en compte, comme cela a été souligné, toujours les risques. On est sur des chantiers notamment sur le Pont de pierre qui vont être délicats. Lorsque l'on travaille ainsi sur un ouvrage qui vit le poids du temps, il est évident qu'il faudra être très vigilant dans les différents marchés.

J'adhère tout à fait à la nécessité de lancer très rapidement les études sur un nouvel ouvrage sur la partie Nord notamment, et on le plaide depuis très longtemps. Depuis le Pont d'Aquitaine jusqu'au Pont d'Ambès, on sait bien qu'il faudra, là aussi, que l'on puisse avec des calendriers qui, bien évidemment, nous conduisent à des échéances un petit peu plus longues, le temps que l'on fasse des études que celles-ci soient réalisées, on sait bien que c'est sur un cycle de 8 à 10 ans que l'on pourra progresser sur ce plan-là.

D'autres dispositifs et d'autres outils dans la boîte à outils doivent nous permettre ainsi de vivre cette période en essayant d'apporter un certain nombre de réponses. Nous l'avons fait en présentant rapidement un schéma autour du fleuve. Le dialogue est entrepris avec chaque commune, avec chaque maire, pour pouvoir envisager avec ceux-ci une priorisation d'un certain nombre d'équipements. Une prise en compte dans la DSP, également comme cela a été souligné, d'une augmentation du trafic notamment et des mobilités liées au BatCub. J'insiste également sur - je l'ai fait tout à l'heure dans mon intervention - les transports de marchandises. On voit bien sur les traversées du fleuve combien les camions pèsent d'une façon extrêmement importante. Tout ceci doit constituer des éléments à prendre en compte dans ce travail qui est devant nous, sur lequel le Président a souhaité que nous travaillions vraiment avec les objectifs que je viens de mettre en avant, et un travail collectif qui doit nous permettre de surmonter les obstacles.

Je ne me prononce pas sur les calendriers et sur les différentes idées qui peuvent être mises en avant pour surmonter cette période-là. Je crois que c'est collectivement - et c'est un dossier très sensible - que nous pouvons, à travers ces dossiers de franchissement, essayer de faire en sorte qu'il y ait peut-être un autre regard porté sur le fleuve, qu'il soit moins un obstacle qu'un formidable outil de développement, ce qu'il doit redevenir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Opposition ? Pas davantage. Unanimité, merci.

**Unanimité**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur TOUZEAU, n 54 : « Modification des tarifs 2020 du Service public industriel et commercial en charge de l'aménagement, la gestion et de l'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole ».

**M. TOUZEAU**

**(n°54) Modification des tarifs 2020 du Service public industriel et commercial (SPIC) en charge de l'aménagement, la gestion et de l'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Jean TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Cette délibération a été regroupée finalement.

Qui s'abstient sur cette délibération ? **Monsieur POUTOU**. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Délibération n°59, **Monsieur ÉGRON** : « Frais de représentation de Monsieur le Directeur de Cabinet – Fixation de la dotation et du mode de gestion pour la mandature 2020-2026. »

**M. EGRON**

**(n°59) Frais de représentation de Monsieur le Directeur de Cabinet - Fixation de la dotation et du mode de gestion pour la mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation**

**Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Monsieur POUTOU**, c'est vous qui avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Ce sera très court, on vote contre. On est contre le principe de frais de représentation. On n'a rien contre **le Directeur de Cabinet**. On ne le connaît pas d'ailleurs personnellement. Donc, on ne doute pas de sa personne, mais sur le principe, on est contre. On a vu que c'était une source de difficultés. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des frais de représentation pour un Directeur. On a vu déjà des histoires jusqu'à **MACRON** qui utilisait les frais de représentation pour tout à fait autre chose. Par principe, on est contre cela et cet argent-là, même si cela ne représente pas beaucoup, autant l'utiliser à des choses utiles, par exemple aider à augmenter les salaires de certains salariés de la ville.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Un Directeur a beaucoup de relations, et parfois il est obligé d'engager des frais. Ce n'est pas normal qu'il les paie avec ses propres deniers. C'est tout.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Toujours **Monsieur ÉGRON** pour le groupement de commandes pour la fourniture de masques de protection contre la COVID.

**M. EGRON**

**(n°62) Groupement de commande pour la fourniture de masques de protection contre la COVID-19 - Décision - Autorisation**

**Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : On vote pour la délibération. On est pour le regroupement. On pense que c'est une bonne idée. En tout cas, cela fait des économies, mais on tient à dire que l'on est pour la distribution gratuite des masques pour toute la population. Là, c'est une distribution pour les salariés, pour une catégorie. Nous, on pense que c'est important, c'est fondamental, et notamment la population la plus précaire. Il faudrait se reposer la question au niveau de l'agglomération et au niveau des villes, des moyens qu'il y aurait de pouvoir répondre à cela parce que c'est un besoin. Cela assurerait en tout cas le fait que chacun porte son masque. Nous, on trouverait normal qu'il y ait la gratuité pour toute la population dans toute la période qui vient, parce que l'on sait que l'on en a, au moins, jusqu'au printemps prochain. C'était juste pour dire cela, pour revendiquer cette gratuité-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur ESCOTS**.

**M. Olivier ESCOTS** : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, je souhaite tout d'abord souligner l'intégration dans ce groupement de commandes des masques à fenêtre transparente que l'on appelle également « masques inclusifs » qui seront, comme vous disiez **Monsieur le Vice-président**, bien utiles dans les collectifs de travail qui en ont besoin et qui faciliteront aussi l'accueil du public.

D'une manière plus générale, dans le cadre d'une crise sanitaire, nous sommes au cœur d'un enjeu de santé publique. Nous savons tous ici que les gestes barrières, et surtout les masques, sont les éléments les plus efficaces pour combattre la pandémie. Il devrait être de la responsabilité de la Sécurité sociale et de l'État de prendre en charge les masques. Or, nous laissons nos concitoyens devoir déboursier l'achat de masques même si les collectivités ont fait un effort important. Le Gouvernement nous abreuve de discours sans jamais mettre les moyens nécessaires et de fait, renvoie aux responsabilités individuelles là où le seul collectif peut nous sortir de l'ornière.

Plus globalement, on pourrait disserter des heures sur le bien-fondé de telle ou telle disposition, mais il y a des faits qui énoncent la dure vérité. Il n'y a pas plus de lits de réanimation aujourd'hui qu'au mois de mars. L'argent a été trouvé pour renflouer RENAULT alors que dans le même temps RENAULT continue à licencier, mais l'hôpital public reste le parent pauvre de cette crise malgré les dernières annonces. 150 000 infirmières ont fait le choix de quitter l'hôpital public ces dernières années. Une vraie revalorisation permettrait sans doute un retour en masse de celles-ci. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Unanimité ? Unanimité.

**Unanimité**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Madame CASSOU-SCHOTTE sur le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°66) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Décision - Autorisation

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Sylvie. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président. Pas d'observation particulière sur cette présentation du rapport annuel, il n'y a pas de souci, mais ce rapport nous pousse bien sûr à parler d'avenir, l'avenir de la DSP en particulier qui se termine le 31 décembre 2021, donc dans 15 mois. C'est demain, nous ne serons pas prêts, c'est évident, pour faire quoi que ce soit. Je suppose que nous aurons l'occasion de voter un avenant, j'imagine. Je crois comprendre que la décision est pratiquement prise de passer en régie, donc sous la forme d'un EPIC. Je n'ai pas de dogmatisme particulier dans ce domaine. Nous en reparlerons vraisemblablement. Un EPIC, Établissement public industriel et commercial, c'est une régie finalement à autonomie financière et personnalité morale, mais quand même distincte de Bordeaux Métropole, et cela me fait penser à deux choses. Tout d'abord, c'est de penser aux agents dont le statut va changer, 400 agents en question. Quel sera vraiment leur statut précisément dans ce régime de droit privé ? Nous savons tous que seuls le Directeur ou la Directrice resteraient de droit public, puisqu'ils seront désignés par la collectivité, mais pas les autres, bien sûr. Je pense d'abord à ces agents, et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Deuxièmement, l'expertise même du service. Nous savons faire, bien sûr, à Bordeaux comme dans beaucoup de villes de France. Malgré tout, l'expertise d'un grand groupe international a, par définition, des choses qu'elle a pu expérimenter, qu'elle a pu élaborer et voir fonctionner dans d'autres pays, dans d'autres circonstances, parfois un peu rudes. Dans les perspectives auxquelles nous nous préparons à vivre, je crois qu'il serait peut-être utile malgré tout de garder un minimum d'expertise.

Tout cela pour vous dire que je crois ce dossier est très, très complexe. 15 mois ne suffiront pas, bien évidemment. Je pense qu'il serait bon de mettre en place un groupe de réflexion type COPIL, Comité technique, Comité stratégique, vous l'appellerez comme vous voudrez, mais je pense que ce serait une bonne chose. Je crois avoir compris que Madame CASSOU-SCHOTTE avait cette intention-là, et j'en suis tout à fait ravi. Et si vous avez besoin de partenaires de notre groupe, nous serons bien sûr tout à fait présents à ces commissions que vous voudrez bien monter si vous le souhaitez.

Voilà les propositions que nous faisons. Et je répète notre proposition pour les transports, je la réitère malgré tout parce que je n'ai toujours pas votre réponse. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : D'autres interventions ? Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce rapport nous renvoie au contrat avec le délégataire qui nous lie aujourd'hui, contrat qui symbolise à bien des égards l'abandon de politique laissant alors nos services publics aux grands groupes français.

En 1992, lorsque le contrat fut signé par la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux) avec la Lyonnaise des eaux, le groupe communiste de l'époque avait dénoncé le contrat du siècle. À l'époque, l'ensemble des autres composantes de l'assemblée avait voté ce contrat au détriment de la population qui le paie encore aujourd'hui puisque notre eau est une des plus chères de France. Nous aurons donc assuré pendant 30 ans ici une rente à SUEZ - ailleurs ce fut VEOLIA - avec des taux de rentabilité bien au-delà des 10 %. C'est cette rente qui aura permis la politique d'expansion des grands groupes à l'étranger. C'est l'amenuisement de cette rente qui pousse aujourd'hui VEOLIA à vouloir absorber SUEZ. Nous pourrions toujours montrer du doigt SUEZ ici, ailleurs VEOLIA, mais les premiers responsables sont les politiques qui ont fait le choix de la marchandisation de ce bien commun qui est l'eau, élément essentiel à toute vie. Dès lors, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision de la majorité de Gauche de reprendre l'eau en gestion publique, et de définir des politiques publiques audacieuses afin de répondre aux besoins de la population, préserver la ressource, et sortir la gestion de l'eau des logiques de rentabilité.

À ce titre, le rapport doit nous interroger sur la question de notre consommation. Les épisodes de canicule doublés de la sécheresse entraînent une hausse de la consommation. Nous savons que ceux-ci sont amenés à se reproduire à l'avenir. C'est donc dans les périodes hors canicule qu'il nous faut économiser l'eau. À ce titre, nous pensons que la Métropole doit continuer son travail d'information et de pédagogie afin d'inciter notre population à s'approprier au mieux cet enjeu.

De même, nos collectivités doivent aussi se montrer exemplaires en la matière, et la chasse aux fuites du réseau doit rester une de nos priorités. L'investissement pour le renouvellement du réseau sera donc une des clés. D'un autre côté, nous devons rester attentifs au fait qu'un certain nombre d'entre nous n'accèdent pas à l'eau. En situation légale ou non, occupant un habitat de manière légale ou non, chaque personne doit pouvoir accéder à l'eau. Il faut donc aider nos services à être réactifs sur cette question.

Pour conclure, la préservation de notre ressource comme l'accès de l'eau pour toutes et pour tous, est une affaire publique qui mérite un grand service public. Dans les années à venir, nous devons remplacer les logiques de rentabilité par un service public audacieux qui insuffle une vision démocratique dans sa gestion. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Cela va aller dans le même sens, mais cela va être très court. C'est sous la forme de deux questions.

La première justement, c'est par rapport à la mise en place de la régie publique. Comment cela va-t-il se passer ? Est-ce qu'il y a un calendrier ? Comment cela se précise-t-il puisque l'on avait bien pris note que cela allait se faire ?

Et l'autre question, c'était par rapport à un courrier qui avait été envoyé par Trans'Cub en juin à la Métropole justement. Trans'Cub qui dénonçait, ce que rappelait en partie Monsieur ESCOTS, les profits faramineux de SUEZ, des profits qui avaient été multipliés par 5, 6 entre le début de la période et de la dernière période. Des profits qui étaient faits évidemment sur le dos des consommateurs. Il y avait une demande d'intervention de l'agglomération pour

dénoncer cela, et puis pour saisir la Chambre régionale des comptes. Est-ce que la nouvelle équipe au pouvoir dans l'agglomération a l'intention de donner suite à cela, d'aller dans ce sens-là ? Il ne s'agit pas juste de passer en régie publique, mais aussi il y a tout un passé à discuter, à rediscuter, des bilans à faire, et s'attaquer à des entreprises qui s'enrichissent encore une fois sur le dos de la collectivité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, juste dans le cadre de nos nouvelles ressources en eau vers les Landes du Médoc, on peut se dire les choses, la mandature précédente est terminée, quelques maladresses ont été commises envers ces territoires, les choses n'ont peut-être pas toujours été expliquées comme il fallait. Étant limitrophe de ces territoires, je les rencontre dans divers syndicats ou autres, il y a eu des changements au cours des élections municipales passées. Je pense qu'il serait bon de reprendre contact avec eux parce que la ressource est là, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), toutes les études qui ont pu être faites montrent bien que c'est là, cela permettrait de faire un maillage avec ces secteurs-là pour notre réseau d'eau. Une reprise de contact avec humilité serait sans doute, à mon avis, importante vis-à-vis de ces territoires dont on a besoin. Il fut une époque où on faisait un échange de bon procédé entre les deux collectivités. Cela me semble une bonne solution.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Lorsqu'ils sont venus ici évidemment, on a aussi parlé de cette question des champs captants. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Je vais d'abord rassurer Monsieur DUPRAT et Monsieur POUTOU, j'ai un héritage dans cette délégation. Je vais essayer de faire au mieux pour aller de l'avant et pouvoir réaliser ce projet du champ captant des Landes du Médoc, de le faire avec les acteurs du territoire qu'il faut continuer à convaincre. Certains d'entre eux, pas tous. Certains le sont, pas tous. Donc, il y a à revenir vers eux. J'ai un agenda, dans le mois de novembre, qui prévoit de prochaines rencontres.

Pour ce qui concerne le calendrier de la régie, on a un temps très court, 15 mois, vous le dites, c'est trop juste. C'est évident qu'il nous faudra un petit peu plus de temps. Ce que nous allons vous proposer sans doute au mois de décembre prochain, c'est de procéder à un avenant d'un an pour l'eau. Nous y travaillons.

Pour y travailler, je souhaite mettre en œuvre un groupe de travail, un Comité de pilotage qui va se composer d'élus puisque l'EPIC qui semble être le modèle juridique le plus adéquat, le plus pertinent, l'Établissement public industriel et commercial qui pourra prendre en charge la régie de l'eau et de l'assainissement, sera composé d'un Conseil d'administration qui comptera parmi ses membres des élus, des représentants d'organisations syndicales et de citoyens, d'associations.

Donc, nous allons avoir deux rencontres dans le mois de novembre d'un Comité de pilotage d'élus essentiellement, et nous demanderons aux groupes politiques de nous désigner les personnes qu'ils souhaitent voir représenter leur groupe.

Il en sera de même pour les citoyens, et je réponds à Monsieur POUTOU. Effectivement, vous faites référence à Trans'Cub qui est une association qui a beaucoup, beaucoup œuvré et qui a certainement, on peut le dire, contribué à cette décision aussi de la mise en régie puisqu'ils

n'ont cessé de démontrer les dérives d'une gestion de Délégation de service public à des multinationales et l'actualité aujourd'hui nous démontre encore plus, s'il le fallait, l'intérêt de la décision que nous prenons dans ce projet métropolitain de faire ce passage en régie. Trans'Cube, comme d'autres, seront présents dans ce groupe de travail qui va se réunir au mois de novembre.

Et puis, vous dire que pour ce qui concerne les salariés, nous allons avoir une régie qui va être une des plus grandes régies de France puisqu'à l'arrivée, elle comptera à peu près 700 salariés, et elle aurait 280 000 abonnés. Ce sera une très grosse régie à l'arrivée, c'est-à-dire en 2026, quand on aura repris aussi l'assainissement. C'est vrai que l'EPIC est un statut qui va accueillir des personnels de droit privé. Donc, nous allons avoir un transfert des salariés de SUEZ comme de VEOLIA.

Pour ce qui concerne les personnels de la Direction de l'eau, certains sont concernés par cette régie, il y aura une mise à disposition, un détachement. C'est le travail que nous sommes en train de faire qui va nous le dire. Sachez que j'ai vraiment le souci de travailler avec les élus comme avec les citoyens, avec les organisations syndicales et avec Monsieur ÉGRON qui a aussi cette délégation au sein de la Métropole, de travailler ce dossier-là en parfaite concertation et transparence, ce que j'ai d'ailleurs commencé à faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour toutes ces précisions. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur PUYOBRAU, l'appel à projets, fonds d'aide aux jeunes.

**M. PUYOBRAU**

**(n°70) Appel à projet (AAP) commun et exceptionnel du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et de la Politique de la ville pour favoriser l'insertion et l'accès à des activités économiques des personnes des quartiers prioritaires de la Métropole suite à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques - Décision - Autorisation**

**Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pour faire très vite, on s'abstient sur cette délibération parce que cela ne colle pas vraiment aux besoins qu'il y aurait. Je cite un extrait très rapide : « Pour mémoire, avant la crise sanitaire, c'est 42 % des foyers qui étaient sous le seuil des bas revenus. » On a remarqué que l'on n'appelait plus « seuil de pauvreté ». Maintenant, on appelle cela « seuil des bas revenus », c'est pour vous dire aussi le raisonnement qu'il y a, on ne parle plus de pauvreté. 42 % de foyers sous le seuil de pauvreté en réalité, contre 14 % en moyenne.

Il y a le constat d'une réalité sociale qui est dramatique, et à côté de cela, on s'en va vers des projets ou des appels à projets qui nous apparaissent dérisoires finalement. C'était juste pour faire cette remarque-là. À partir du moment où on sait pertinemment que la situation est catastrophique dans certains quartiers puis même globalement dans la population, comment

cela se fait qu'à côté, il n'y ait pas la mise en œuvre d'une politique beaucoup plus ambitieuse ? C'est ce décalage-là qui fait qu'aujourd'hui, l'on s'abstient sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée avec l'abstention de Monsieur POUTOU.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur PUYOBRAU : délégation des aides à la pierre.

**M. PUYOBRAU**

**(n°72) Délégation des aides à la pierre - Programme d'actions 2020 - Décision - Autorisation**

**Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BONNEFOY.

**Mme Christine BONNEFOY** : Merci. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, un mot à l'occasion de ce rapport qui, par lui-même, n'appelle pas de remarque de ma part, mais un des points qu'il aborde nécessite que j'intervienne au nom de Patrick PUJOL.

Depuis plusieurs années, Patrick PUJOL alerte fortement et lance un appel concernant les prix que pratiquent les bailleurs sociaux s'agissant des parkings de leur résidence. Si on le regarde d'un œil un peu distrait, le sujet peut paraître secondaire et pas très médiatique, si ce n'est qu'il concerne directement la quasi-totalité des habitants des logements sociaux ainsi que les 28 maires présents dans cette assemblée. Indirectement, il concerne aussi tous les habitants de nos villes. Pourquoi ?

Tout d'abord parce qu'aujourd'hui, les prix pratiqués par la quasi-totalité des bailleurs sociaux pour la location des places de parking sont totalement hors de proportion pour des habitants du parc social avec des niveaux de prix très souvent supérieurs à 45 voire 60 euros par mois. Comment peut-on concevoir faire supporter une telle charge financière à des personnes qui relèvent du logement dit social ? Pensez-vous que ce soit des prix adaptés à cette situation ?

À lire la délibération de ce jour, je crois pouvoir affirmer que non. C'est la raison pour laquelle vous utilisez la capacité que vous avez pour imposer la limite des loyers des parkings dans le cadre de la rénovation des logements privés sollicitant les aides à la pierre à 10 euros maximum par mois pour les PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et à 20 euros par mois pour les PLUS (Prêt locatif à usage social). Pourquoi ne pas avoir une action collégiale forte pour obtenir la même chose pour tous les logements sociaux, bailleurs sociaux y compris ? Ce serait de la cohérence et c'est ce qui manque le plus dans de nombreuses actions publiques.

La difficulté qu'entraîne la non-maîtrise des prix de location des parkings pratiqués par les bailleurs sociaux est qu'une grande partie des locataires ne pouvant se permettre cette dépense supplémentaire utilisent l'espace public pour essayer de stationner au mieux. Vous comprenez que ce sont souvent les trottoirs voire les espaces verts qui servent de stationnement aux véhicules. Pendant ce temps-là, souvent le parking de la résidence sociale est quasi-vide ou voire les places sont louées à des utilisateurs ne relevant pas des critères retenus pour le logement social.

Cela nous concerne tous, car nous sommes évidemment en tant que Maires et élus sollicités pour faire respecter la loi via la Police municipale. Sollicités non seulement par les riverains, mais aussi par les bailleurs sociaux. On nous demande donc de venir verbaliser des contrevenants relevant des critères d'accès au logement social au coût de 135 euros la contravention pour justifier de prix de location de parking inacceptables. Est-ce logique ? Est-ce social ? N'y a-t-il pas d'autres solutions plus adaptées ? C'est la raison pour laquelle, depuis de nombreux mois, le Maire de Villenave-d'Ornon, Patrick PUJOL, essaie en vain d'obtenir de la Métropole une avancée sérieuse sur ce sujet.

Pour sa part, force est de constater qu'un grand nombre avaient l'air de se satisfaire de cette situation inacceptable. Il a de façon autoritaire imposé lors de demande d'agrément de logements sociaux le prix de location des parkings avec un maximum de 10 euros par mois pour les PLAI et 20 euros par mois pour les PLUS. À cette décision autoritaire qui ne règle pas la situation des logements antérieurs à cette décision, il préférerait que nous puissions, Monsieur le Président et mes Chers Collègues, trouver avec les bailleurs sociaux une solution consensuelle qui nous permette de prendre pleinement en compte les difficultés des habitants du logement social notamment pour le stationnement de leurs véhicules et qui nous permette aussi de sévir d'une manière bien plus éclairée via la PM (Police municipale) pour les récalcitrants qui ne voudraient pas respecter les règles d'utilisation de l'espace public. Cela permettrait enfin de retrouver de la sérénité sur nos territoires. Je pense que c'est une véritable nécessité.

Concrètement aujourd'hui, Monsieur le Président, nous vous demandons donc une prise d'initiative de la Métropole sur le sujet et la réunion des bailleurs afin d'atteindre l'objectif que je citais à l'instant. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, pour répondre à Monsieur le Maire de Villenave-d'Ornon, tout simplement je sais qu'il demande la création de deux places de parking par logement ainsi que la gratuité pour ces parkings dans le cadre du parc social. Je pense que cela n'est pas possible de par la loi, sauf à interpeller le législateur de telle manière que la loi puisse évoluer dans ce sens. Nous sommes ici élus et maires, nous sommes confrontés les uns et les autres à cette difficulté qui consiste à retrouver en surface beaucoup de voitures mal garées, ce qui n'est pas sans poser de difficultés. Il n'en demeure pas moins que le seul dispositif qui serait à notre portée serait de doubler l'enveloppe d'aide à la pierre qui viendrait prendre en charge pour partie ce volet parking. Je ne pense pas que l'établissement aujourd'hui soit dans cette volonté politique là. Il nous faut pouvoir réguler le stationnement autrement, de telle sorte que la voiture retrouve sa place, juste sa bonne place sur l'espace public.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. C'est déjà une belle avancée ce rapport présenté par Jean-Jacques PUYOBRAU.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur PUYOBRAU : candidature de la Métropole au dispositif d'encadrement des loyers.

## **M. PUYOBRAU**

**(n°74) Candidature de la Métropole au dispositif d'expérimentation d'encadrement des loyers - Décision - Autorisation**

**Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? **Monsieur MANGON**.

**M. Jacques MANGON** : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, quelques mots sur la proposition que vous nous faites, aujourd'hui, pour vous traduire un peu la façon dont nous la recevons.

Tout d'abord, concrètement, la première chose à se dire qui est une évidence est que le souhait que nous avons par rapport au marché du logement, c'est que l'on puisse assurer un logement correct à tous les types de population en particulier pour limiter les déplacements domicile-travail, c'est une attente légitime partout.

Quelle est la situation ? Elle mérite d'être appréhendée globalement sur notre agglomération en ne scindant pas les différents « marchés » du logement sur l'agglomération puisqu'il y a un continuum entre tous.

Premièrement, la location au titre du logement social. Nous avons fait, ces dix dernières années, et chacun d'entre nous le sait, des progrès tout à fait remarquables en nombre, en qualité, en localisation et en mixité du logement social partout dans l'agglomération. Il n'y a plus désormais dans notre agglomération de ville qui vraiment n'ait pas tendu vers l'objectif des 25%.

Pour autant, la situation du logement social n'est pas totalement satisfaisante. Elle ne l'est pas avec un regard réaliste qu'il faut avoir sur, en particulier, le fait que désormais, la part des contingents prioritaires dans l'attribution des logements locatifs sociaux est telle que très peu de logements demeurent disponibles pour l'attribution aux habitants de nos communes une fois que ces contingents prioritaires ont été logés.

Cela pose un véritable problème à plusieurs égards. D'abord il y a une tension sur la demande de logements sociaux qui est forte, plus forte qu'elle ne devrait l'être sans doute et aussi sur le fait que, pour répondre à la demande de ces publics qui ne sont pas logés alors qui devraient normalement aller vers le logement social, il faut avoir d'autres initiatives et d'autres ressources. Je pense que nous éludons totalement, depuis longtemps - et quand je dis « nous », c'est nous, les différents exécutifs qui se sont succédés. Concernant la question du logement intermédiaire sur notre Métropole, je crois qu'il faut y penser puisque le logement intermédiaire a cet avantage qu'il permet de proposer des logements locatifs à des publics qui ne relèvent plus totalement du logement social, mais qui mériteraient que l'on s'intéresse à eux et qui doivent être logés ici.

En plus, le logement intermédiaire n'a pas les mêmes contraintes vis-à-vis des publics prioritaires, ce qui veut dire qu'il est plus à la main des exécutifs métropolitains ou des différents exécutifs communaux.

Deuxièmement, il y a une autre question qui est celle du parcours résidentiel. Il faut avoir en tête que l'on n'est pas nécessairement toute sa vie un locataire, et bien entendu, chacun sait que beaucoup de locataires aspirent à trouver un jour un logement en accession et en accession notamment abordable. C'est la raison pour laquelle des efforts très importants ont été faits, dans les années passées, pour développer ce logement abordable qui permet, lui aussi finalement, de libérer du logement locatif social pour des gens qui auraient les moyens

d'accéder à la propriété, si elle demeurerait raisonnable. On a développé à cet égard deux outils qui méritent d'être rappelés :

- l'outil du logement abordable mis en exergue en particulier par la Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole) avec à peu près 20 à 25% de logements en accession abordable qui sont prévus dans chaque opération de la Fab,
- et puis on a en cours sur le feu la révision simplifiée du PLU qui devrait aboutir, dans quelques mois, sauf si vous y mettez un terme, mais qui d'après ce que je crois comprendre va aboutir, que nous avons initiée, qui consiste à obliger que 50% du logement proposé relève soit du logement locatif social, soit de l'accession abordable à la propriété de telle sorte que ce parcours résidentiel puisse se faire.

Ce sont des éléments très importants, mais j'en viens maintenant à ce que vous nous proposez. Vous nous proposez de traiter cette question du logement accessible à tous par le biais d'un prisme, d'un regard particulier centré sur le logement privé. Quelle est la situation du logement privé ? Il est important sur notre Métropole, mais le rapport qui nous est proposé en fait état, il est d'un prix moyen qui est correct. Alors correct, c'est toujours trop cher, mais enfin si on le compare à d'autres métropoles, 11 euros globalement du m<sup>2</sup>, c'est un prix correct avec tous les guillemets qui vont avec.

Il y a une tension sur la question des petits logements. Cette tension a été accrue notamment par le phénomène Airbnb que l'on a commencé à combattre en particulier à Bordeaux avec des décisions prises, il y a quelques années, importantes. Il faut sans doute aller encore plus loin. Pour autant, la situation qui est la nôtre sur l'agglomération n'est en rien une situation qui correspond aux quatre critères qui sont avancés pour pouvoir participer à cette expérimentation. En plus, on a aussi des regards produits, d'autres que moi l'aborderont sans doute, mais qui ont été produits et apportés sur d'autres expériences faites ailleurs. Les constats sont toujours les mêmes. Une baisse de la mise en location puisque les propriétaires hésitent devant ce nouveau carcan par rapport à leurs desiderata. Deuxièmement, souvent une baisse de l'entretien et au final, ces mesures un petit peu dirigistes appauvrissent la situation des locataires que l'on veut aider.

Il ne subsiste plus, dans cette délibération, que ce qui nous apparaît être une volonté d'affichage de votre part, une espèce de marqueur identitaire, peu importe finalement qu'il soit suivi d'effets ou pas, une espèce de marqueur identitaire pour témoigner de votre attention à la situation de l'habitat. C'est bien, mais je trouve que la situation de l'habitat, nous en connaissons tous les uns et les autres la complexité, mérite finalement plus de transparence. Elle mérite que l'on explique aux gens que c'est très compliqué, que tout est lié et que ce qui est mené n'est pas une action qui va déverrouiller tout cela, aussi proche ou intuitive de ce que pensent les gens qu'elle pourrait l'être, mais c'est une action déterminée dans la droite ligne de ce que nous avons commencé dans les années précédentes et qui mérite d'être poursuivie. C'est la raison pour laquelle nous sommes dubitatifs par rapport à votre proposition.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est le Professeur d'économie Assar LINDBECK qui a dit : « *Le contrôle des loyers est le moyen le plus efficace de détruire une ville avec le bombardement.* » Vous allez sans doute trouver son jugement un peu radical, mais il est étayé scientifiquement, et je vous invite à vérifier ses travaux. Il se fonde surtout sur une réalité historique. Même si vous nous parlez d'une expérimentation, on sait ce que le contrôle des loyers a donné lieu en France entre 1914 et 1948, à des conséquences assez catastrophiques sur le marché locatif avec un effondrement de la

production et évidemment nous sommes dubitatifs, comme l'a dit Jacques MANGON, et inquiets de voir l'histoire se répéter.

Nous pensons que l'encadrement des loyers est une fausse bonne idée qui ne résoudra pas les difficultés de nos concitoyens et que nous partageons. Sur le constat, nous avons des points d'accord. Bien évidemment, le poids du loyer est trop important pour certaines familles, mais il faut d'abord rappeler que les loyers sont déjà encadrés. L'Agence d'urbanisme d'ailleurs nous rappelle qu'entre 2015 et 2018, ils ont augmenté de 0,6 % par an dans la Métropole puisqu'ils sont indexés sur un indice, lequel dépend de l'inflation, et elle est particulièrement basse en ce moment. Par ailleurs, l'encadrement des loyers à la relocation, comme vous le savez, s'applique aussi dans notre Métropole.

Nous ne voulons pas voter cette délibération pour plusieurs raisons. D'abord parce que cette mesure sera contournée, car tous les logements ne sont pas soumis à ces règles d'encadrement. Je ne rentre pas dans les détails, mais les premières locations, par exemple, ou les logements inoccupés depuis plus de 18 mois. Et puis, une autre façon de contourner cette règle est de privilégier la location meublée qui vous permet d'avoir un plafond plus élevé.

Et puis, la loi a aussi prévu ce que l'on appelle le fameux « complément de loyer ». Lequel complément de loyer n'est absolument pas défini dans la loi, il n'est pas calculé. C'est une sorte de surloyer que vous allez estimer et justifier vous-même : la présence d'un balcon, la présence d'une station de tram, une cuisine américaine, que sais-je, et vous expliquez qu'il y a un loyer complémentaire. C'est évidemment une faille majeure dans le dispositif.

Cette mesure sera ensuite, selon nous, difficile à faire appliquer. Là, on peut regarder l'exemple parisien, je vais l'aborder où les loyers ont baissé au début. Et puis, très vite ils ont augmenté, tout simplement parce que les propriétaires se sont rendus compte qu'il n'y avait pas de police des loyers. Et je vous rappelle, mes Chers Collègues, les difficultés que nous avons eues notamment pour lutter contre le phénomène détourné, Airbnb, et je crains qu'une fois de plus, nous prenions une mesure sans en mettre les moyens pour la faire appliquer.

La raison sans doute de cette difficulté repose sur le fait que les sanctions reposent sur le locataire. Justement en cas de conflit, c'est le locataire qui fait un signalement et qui peut attaquer le propriétaire. Je vous laisse imaginer la situation. Vous avez cherché un appartement longtemps. Vous signez un bail et puis vous attaquez votre propriétaire. Évidemment, ce n'est pas réaliste, et d'ailleurs, selon mes informations, depuis que Paris a remis en place la deuxième version du dispositif, quelques dizaines seulement de signalements ont été faits à la Commission départementale de conciliation.

Enfin, c'est une mesure qui – nous le disions - n'a pas totalement prouvé son efficacité. Quand on regarde depuis juillet 2019 à Paris, il y a eu d'abord une baisse des loyers, laquelle baisse d'ailleurs se retrouvait exactement sur la même période l'année passée, selon *seloger.com*, et laquelle baisse a été compensée immédiatement par une hausse importante quand les propriétaires ont compris qu'ils étaient peu contrôlés, si bien d'ailleurs que les principaux leaders comme *leboncoin* par exemple, expliquent qu'il n'y a pas, je cite « de baisse significative des loyers parisiens depuis cette mesure », fin de citation.

Effectivement, un propriétaire sur deux à Paris respecte la règle à peu près, et tous les propriétaires ne sont pas des fraudeurs. Tous ne sont pas uniquement habités par l'appât du gain. Il y a aussi, et ce n'est pas un gros mot, une faible rentabilité que tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui, et qui fait que certains propriétaires sont en difficulté.

Cette mesure, de notre point de vue, ne sera pas efficace, et elle a un certain nombre d'effets pervers qui nous inquiètent. Il faut, comme l'a dit Jacques MANGON, soutenir la mixité et l'immobilier locatif. Or la fixation administrative des loyers va faire peur à un certain nombre de petits propriétaires qui sont nombreux. Être propriétaire n'est pas nécessairement significatif d'être un grand rentier. Le plafonnement des loyers pourrait inciter un certain nombre d'entre eux à moins entretenir leur patrimoine, à ralentir l'effort pour mettre le patrimoine aux normes, notamment aux normes climatiques et environnementales, mes Chers Collègues, et puis tout simplement inciter certains propriétaires à aller construire et louer à la frontière du dispositif, à la frontière de la Métropole ou dans les secteurs où le dispositif ne s'appliquera pas. Vous conviendrez qu'il y a là un énorme paradoxe.

En réalité, si le diagnostic est bon, le constat est bon, il y a une difficulté dans l'approche, il faut une vision d'ensemble, je n'y reviens pas. C'est une analyse multifactorielle et ce n'est pas simplement l'encadrement des loyers qui réglera la difficulté.

Par ailleurs, la difficulté sera d'autant moins réglée si en parallèle, on continue d'amoinrir l'offre. La construction, vous le savez, a considérablement chuté ces dernières années, notamment dans notre territoire. Il faut envoyer des signaux de ce côté-là, et ce n'est pas les déclarations, je regrette que Monsieur le Maire de Bordeaux nous ait quittés, à la fois un coup contre la majorité précédente, un coup contre les promoteurs immobiliers, qui risquent d'encourager l'offre. Or, ce que nous devons craindre demain n'est plus tant la hausse des loyers, c'est la pénurie de logements si nous continuons ainsi. Et il n'y aura plus, dans quelque temps, de difficultés de cet ordre-là si nous ne continuons pas à construire. D'ailleurs, je rappelle que l'on peut construire sans encourager la spéculation immobilière, comme cela nous a été expliqué. Le rapport de la Cour des comptes sur l'Euratlantique montre qu'offrir des logements est absolument indispensable et nous ne ressentons pas évidemment cette volonté et cette envie.

Voilà, Monsieur le Président, comment nous recevons ce dispositif et nous regrettons cette réponse peu efficace à une vraie problématique qui est celle du logement dans notre Métropole. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame HELBIG.

**Mme Fabienne HELBIG** : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Pour m'inscrire dans la lignée de ce qui a été dit précédemment. Nous favorisons, effectivement, la dynamique de l'expérimentation dans notre mouvement. Mais qui dit expérimentation dit retour sur expérimentation, et il a été bien expliqué précédemment que les expériences qui ont été menées ne sont pas du tout concluantes. Notre point de vigilance est que cette proposition qui est faite aujourd'hui, parce qu'il y a une question d'urgence dans le calendrier, puisqu'il faut que nous présentions le dossier avant le 24 novembre, ne nous garantit pas une étude vraiment complète de cette question. On tombe sur une mesure gadget voire une mesure qui est un gage, un gage donné à un électoralat. Ce n'est pas forcément négatif en soi, mais ce n'est pas forcément efficace non plus.

Donc nous voudrions attirer l'attention de la Métropole sur les véritables leviers d'action qui ont été évoqués en partie précédemment : la maîtrise foncière, le développement des logements étudiants, c'est un vrai problème sur l'ensemble de l'agglomération, la lutte contre la vacance, la lutte contre les abus en matière de location saisonnière. Il faut avoir une vision systémique de la question du logement et ce n'est pas juste cet encadrement pour les raisons qui ont été exposées qui va permettre d'avoir une solution à cette situation dans la Métropole. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur ESCOTS**.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci. **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, bien sûr, vous vous en doutez, nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision d'expérimenter l'encadrement des loyers. Dans son ambition, elle vise à limiter la hausse des loyers dans notre agglomération afin de mieux répondre aux besoins de notre population. C'est, à notre sens, un acte de justice sociale pour l'ensemble de nos habitants qui sont locataires aujourd'hui comme ceux qui le seront demain. Nous entendons déjà ceux qui s'offusquent, que l'on vienne réglementer, pourtant le marché a montré toute son incapacité à répondre aux besoins de logements de la population notamment dans la ville-centre.

Aujourd'hui, les concessions opérées par nos concitoyens pour vivre sur la ville-centre deviennent considérables, et ce au détriment de nombreuses autres activités. Pour d'autres, c'est le choix de l'éloignement qui s'opère de fait. Alors que nous avons produit énormément de logements ces quinze dernières années, cela n'a pas empêché l'augmentation continue des prix de l'immobilier par conséquent de ceux des loyers. La ville, les espaces urbains et les logements sont devenus des espaces de jeux et de valorisation du capital.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de mettre un peu de régulation dans ce véritable Monopoly, mais en voyant aussi les limites de ces dispositions. D'abord avec une loi qui, à notre sens, ne donne pas assez de marge de décision aux collectivités. Cet encadrement est un outil qui doit, à notre sens, être articulé avec d'autres dispositions. En premier lieu, nous l'avons déjà dit, cette disposition ne nous dispense pas de continuer à construire et, en premier lieu, à construire des logements sociaux. Cela demande donc de réfléchir à la qualité de notre habitat et aussi à son insertion dans un urbanisme revisité.

Cet encadrement ne peut avoir sa pleine efficacité que s'il s'accompagne soit d'une incitation à la location pour les petits propriétaires, comme on l'a vu dans la délibération sur les aides à la pierre, soit par des pénalités lourdes pour sanctionner ceux qui refusent la mise en location par manque de rentabilité.

Une politique du logement est un ensemble de mesures. L'encadrement des loyers en est une. Et pour répondre véritablement aux besoins de la population, il faut de vrais moyens financiers et une politique nationale ambitieuse, débarrassée des logiques de rentabilité.

Ces remarques faites, et je dois l'avouer sans boudier notre plaisir, nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, également nous sommes très favorables à cette mesure, mais il ne faut pas faire croire que c'est la seule mesure qui permette d'avoir une politique au niveau de la construction, et de la maîtrise des prix des loyers pour l'ensemble des dispositifs qui existent sur la Métropole. On va faire cela, en plus, pendant deux ans, une expérimentation. Mais par exemple, on va aussi pousser les organismes fonciers solidaires qui sont des dispositifs, à nos yeux, très précis, qui permettent de découper la propriété du foncier de la propriété du bâti et qui permettent, dans le cadre de l'accession sociale à la propriété, de conserver quand il y a revente, le volet social du logement. Donc, ne faites pas croire que l'encadrement des loyers est l'alpha et l'oméga de la politique d'habitation de la collectivité, absolument pas. En plus, ce sera sous réserve et sous l'accord des maires. Ce

sont les collectivités, ce sont les villes qui décident ou pas de rentrer dans cette expérimentation. S'il vous plaît, de bonne grâce, laissez aussi les exécutifs municipaux décider s'ils souhaitent ou pas rentrer dans cette expérimentation avec des critères extrêmement précis comme cela a été très bien démontré.

Et puis, ce n'est pas le seul dispositif nouveau qui va apparaître. On souhaite aussi développer le permis de louer, le permis de diviser qui va permettre aussi de combattre, par exemple, en partie le phénomène Airbnb. On pense que c'est une bonne chose. Il faut expérimenter.

En effet, sur Lille et sur Paris, les résultats sont un peu contrastés. Ce n'est pas extrêmement clair, mais la situation de l'agglomération bordelaise est différente de la situation parisienne ou lilloise. Nous pensons que c'est une bonne chose et c'est pour cela que nous souhaitons entrer dans le dispositif.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous votons pour cette délibération, mais là aussi on n'est pas enthousiaste. On pense que c'est un début de réponse, mais vraiment un léger début de réponse. Les délais, ce serait dans un an à peu près si jamais la candidature était acceptée, j'ai vu que c'était le deuxième semestre 2021. Ensuite, il y aura un mode de calcul qui limitera certainement l'envolée des loyers. Le problème aujourd'hui, on le sait tous quand même, c'est qu'il y a déjà des familles, des foyers, des personnes qui sont dans l'incapacité de payer leur loyer. Et c'est, en grande partie, dû aux bas salaires et au chômage ou à la précarité, mais c'est aussi dû à des loyers qui sont trop hauts, et qui fait que soit les gens s'éloignent de la ville et vont dans les campagnes, compliquant d'ailleurs, pour venir à la discussion de tout à l'heure, la question des transports par la suite.

Il y a une urgence maintenant, et c'est vrai que cela paraît dérisoire. On est pour le principe. On pense qu'il faut aller vers des solutions comme cela. Il faut évidemment contrôler et bloquer même au bout du compte les loyers, c'est complètement légitime. Mais voilà comment répondre à l'urgence actuelle ? Comment trouver des solutions qui permettent à des familles de ne pas se faire expulser parce que là, on parle beaucoup de l'actualité des squats qui sont expulsés, mais il faut savoir qu'il y a des gens qui sont expulsés de leur logement parce qu'ils ne peuvent pas payer leur loyer. Alors OK, il y a la période d'hiver qui fait qu'ils sont protégés pendant un petit moment, mais dès que l'on va arriver au 31 mars suivant la situation de la crise sanitaire, il y aura à nouveau des expulsions. Comment on répond à cela ? Cela pose encore une fois le problème des pouvoirs publics, de comment réagir à ces situations-là et quels moyens existent réellement pour mettre à disposition des logements dans le cas où il n'y a pas la possibilité pour des familles de se loger. C'est aussi, encore une fois, une politique qui dépend des collectivités territoriales, des pouvoirs publics. Et c'est ce qui manque malheureusement, des réponses à ce que l'on appelle la crise du logement.

Et je le redis, il y a des bâtiments libres, il y a des appartements inoccupés. Même si Monsieur ANZIANI, tout à l'heure, mettait en avant des questions de sécurité, il n'empêche que, il suffit de rénover. Il suffit, à un moment donné, de prendre des responsabilités aussi de ce côté-là. Donc, il y a des choses qui sont possibles de faire en attendant ce processus qui va être assez long, de blocage des loyers.

Et puis, je finirai sur un truc historique. Je ne sais pas si vous vous rappelez ou si vous connaissez le décret du 26 mars 1871. C'est vrai que c'était dans une autre ville, c'était à Paris, c'était dans un autre siècle, le XIX<sup>e</sup>, et c'était une autre République, c'était la

République sociale des communards, la commune de Paris. Et ils avaient voté un décret, le 26 mars, qui abolissait les loyers pendant une période de 6 à 7 mois, et qui permettait de soulager énormément des tas de familles parce qu'il y avait une réelle misère aussi à l'époque. On ne va pas comparer les misères, mais c'était pour dire que des fois, il y a des communes qui peuvent prendre des décisions assez radicales, et qui peuvent répondre à l'urgence sociale.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, merci Monsieur le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les différentes interventions. Je suis un petit peu frappé de certains positionnements dans la mesure où il s'agit d'une expérimentation. Il me semblerait opportun que certaines conclusions puissent intervenir après la phase d'expérimentation et non pas forcément et systématiquement en amont, sauf si c'était une posture doctrinaire, ce que je ne veux pas imaginer.

Cela dit, lorsque j'écoute certains de mes collègues, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de difficulté de logement sur la Métropole. Or, en tant que Maire, en tant qu' élu, les nouveaux élus, vous aurez, hélas, l'occasion de vous rendre compte ô combien il est difficile de recevoir certains de nos administrés pour lesquels nous n'avons pas forcément la solution adaptée à leur niveau de revenus et que la relation entre le niveau de revenus et le montant du loyer proposé est quelquefois inadaptée.

Pour ce faire, là où je suis d'accord avec certains d'entre vous, c'est que ce seul dispositif, à titre expérimental, n'a pas vocation à reléguer cette difficulté derrière nous. Elle doit s'accompagner, elle s'accompagne de plusieurs dispositifs. Ils ont été évoqués. Je pense à la maîtrise foncière, c'est un élément prépondérant, primordial. Nous avons créé l'outil. Il va falloir maintenant le faire vivre. Il y aura aussi le foncier solidaire. Il y aura aussi, bien entendu, la lutte contre la vacance, le dispositif « Permis de louer » et le dispositif « Permis de diviser ». C'est l'ensemble de ces dispositifs qui nous permettra, je l'espère, à moyen ou à plus long terme, de maîtriser le coût de sortie du prix au m<sup>2</sup>, permettant à nos concitoyens de pouvoir se loger. Si on ne fait rien parce que l'on pourrait ne rien faire puisque l'on s'est rendu compte que la loi du marché à laquelle nous avons pu croire, à un moment donné ne participait pas à réguler ce phénomène. Donc, il faut bien être conscient qu'il nous faut regarder un petit peu autrement, et mettre à disposition des outils susceptibles de réguler cela.

Je crois qu'il s'agit d'une phase expérimentale. Donnons-nous rendez-vous à la fin de celle-ci, et à ce moment-là, nous pourrons la juger et voir quels ont été ses effets.

Je rajouterai un élément, Monsieur le Président, si vous le permettez, je crois qu'il est important que chacun d'entre nous regarde le taux d'efforts que nous avons réalisés sur nos communes pour réaliser du logement social. Et j'invite celles et ceux qui ne sont pas au rendez-vous de la loi de se mettre au rendez-vous, cela participera aussi à réguler probablement le marché et à permettre à nombre de concitoyens, qui ne peuvent pas se loger aujourd'hui sur la Métropole, de pouvoir le faire. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Monsieur PUYOBRAU de toutes vos observations. On est d'accord sur un point. Un dispositif ne suffira pas seul à régler la question de l'accès au logement social. On est en désaccord sur un autre, c'est qu'il y a une vraie tension ici sur les loyers. Je relisais le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous disait : « D'une

manière générale, la hausse des prix est plus soutenue à Bordeaux depuis 2013 que dans les autres grandes villes françaises », ce qui n'a pas été le cas auparavant. Donc, il y a un vrai problème d'augmentation des loyers en particulier sur Bordeaux, mais également sur l'ensemble de la Métropole.

Et comme Jean-Jacques l'a rappelé, c'est un dispositif expérimental. Comme Clément l'a indiqué tout à l'heure, de toute façon il faudra l'accord des communes, donc c'est une possibilité que l'on donne à chaque commune - si vous ne le souhaitez pas, vous ne l'appliquerez pas - mais il faut que l'on ait un dispositif-cadre ici adopté à la Métropole pour que les communes puissent choisir.

Qui s'abstient ? On note les abstentions, s'il vous plaît. Qui vote contre ? Qui vote pour ? On a fait les décomptes.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Si certains d'entre vous quittent la salle, nous n'aurons plus le quorum pour les quelques dossiers qu'il nous reste. Si vous pouvez faire l'effort de rester. On continue.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : **Madame PAPIN** : subvention Bordeaux Métropole – Biennale de l'architecture à Venise.

**Mme PAPIN**

**(n°80) Subvention Bordeaux Métropole - Biennale de l'architecture à Venise - Convention - Décision - Autorisation**

**Cécile PAPIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bravo pour votre concision. **Monsieur POUTOU**, je pense que vous voulez intervenir.

**M. Philippe POUTOU** : Désolé parce que cela fait perdre du temps. D'ailleurs c'était ce que proposait Monsieur ESCOTS, il faudrait revoir l'organisation de ces réunions, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de monde qui s'en va et après, on ne peut plus voter ou discuter, il y a donc un problème. Il faut les organiser différemment et peut-être en deux demi-journées avec une pause au milieu.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il y a deux solutions. Soit on organise différemment et on verra s'il y a des problèmes de quorum l'après-midi. Soit simplement chacun, on se discipline. Je rappelle qu'il y a des commissions qui sont là aussi pour faire leur part de travail. C'est une question aussi peut-être de discipline entre nous. Le fait qu'il y ait plus de groupes, aujourd'hui, fait qu'évidemment, il y a plus de prises de parole aussi. Je vous en prie Monsieur.

**M. Philippe POUTOU** : Merci. De toute façon, les commissions, je ne suis pas concerné parce que je suis tout seul. Je ne suis même pas un groupe. C'est important quand même, pas que par rapport à nous, mais par rapport aux salariés. C'est vrai qu'il y a les administratifs, l'informatique, les vigiles, c'est plein de monde qui se retrouve aussi dans une situation pas terrible. Donc, c'est important de penser à cela parce que nous à la limite, on est là pour cela.

Je lis vite fait, désolé. C'est une note de mes services, enfin de mes camarades collaborateurs par rapport à la subvention biennale à l'architecture de Venise. On vote contre, explication rapide et je vous lis la note :

*« Le rayonnement de la Métropole à l'échelle internationale ne nous intéresse pas. C'est l'histoire d'une participation, une compétition entre grandes métropoles, compétition malsaine pour nous qui n'a pour but que de grossir et grandir toujours plus. Des objectifs qui ne nous concernent pas. Il n'y a guère que les plus riches ou les privilégiés qui ont l'habitude de se servir et d'assister et qui se soucient de grossir et grandir toujours plus. Le prix de la renommée mondiale de Bordeaux Métropole est un luxe en ces temps de crise. 100 000 euros avec le complément Mairie, c'est autant d'argent que l'on ne met pas pour lutter contre la précarité. La participation de la Métropole à un projet mettant en avant l'architecture comme projet social et contribution au « vivre ensemble » est hypocrite et cynique. L'architecture des villes comme Bordeaux est avant tout une architecture qui rejette les plus faibles : mobilier anti-squat, disparition des bancs publics, absence de bagagerie, pénurie de lieux d'hébergement d'urgence.*

*Quant au vivre ensemble, on sait que les populations les plus pauvres ne peuvent plus vivre en centre-ville et sont repoussées toujours plus loin pour trouver des loyers décentes. On sait que le melting-pot est une illusion et que chaque classe reste consignée à son statut. Les riches ne fréquentent pas les lieux de vie des pauvres et inversement.*

*On finit par deux questions. Vous tenez absolument à faire rayonner la Métropole à l'international, créer la première Métropole avec un logement digne pour toutes et tous. Vous avez à cœur les habitats co-construits, créez une société architecturale publique sous contrôle direct de la population afin que les projets pensés par les architectes le soient à partir d'idées et d'ambitions de la population et non des possédants. »*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame MELLIER.

**Claude MELLIER** : Elle sera mise au compte-rendu.

*Intervention écrite :*

*Monsieur le Président, mes chers collègues,*

*Nous restons dubitatifs face à cette délibération et sur les échelles de valeur que nous pratiquons dans notre métropole.*

*Pour être clair, nous ne remettons pas en cause la qualité du travail architectural, ni le bien-fondé de la participation à la biennale de Venise.*

*Cependant, nous restons interrogatifs face la somme qu'il nous est proposée de voter. En effet, à titre d'exemple, nous avons voté le mois dernier des subventions aux Restos du Cœur et à la banque alimentaire : 35 000€. Et donc 30 000 de participation à la biennale de Venise. Quand aujourd'hui des milliers de personnes bascule dans la pauvreté, il nous semble y voir un hiatus.*

*Nous le redisons, notre problème n'est pas la participation à la Biennale. Mais sans doute serait-il judicieux d'augmenter de manière significative notre aide en direction de l'ensemble des associations humanitaires.*

*Abstention*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bonne initiative. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quel est votre vote, Monsieur POUTOU ?

**Philippe POUTOU** : C'est contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur ESCOTS ?

**M. Olivier ESCOTS** : Abstention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Donc abstention du groupe communiste. Vote contre de Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Madame KISS pour collègue du Haillan.

**Mme KISS**

**(n°83) Le Haillan - Convention de partenariat entre la commune du Haillan, Bordeaux Métropole et le conseil départemental de la Gironde relative à la construction d'un collège au Haillan - Décision - Autorisation**

**Andréa KISS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**, vous avez demandé la parole.

**M. Philippe POUTOU** : On vote pour cette délibération. C'était l'occasion, même si nous n'avons pas vraiment le temps, d'insister sur l'importance du service public de l'éducation, l'importance d'avoir des écoles, des collèges, des lycées, surtout par les temps qui courent depuis le terrible assassinat du professeur de Conflans-Sainte-Honorine. C'était important de parler de cela et d'insister là-dessus.

Justement, je voulais lire un extrait d'une tribune qui est parue dans LE MONDE, d'une enseignante de région parisienne. Ce sera rapide, ne vous inquiétez pas, mais c'est tellement touchant. C'est un cri d'alarme sur la situation que j'ai envie de lire.

Donc un extrait, c'est juste la fin, mais c'est une tribune que vous pouvez retrouver dans LE MONDE qui s'appelle « *Pour les élèves des quartiers populaires, la possibilité de s'exprimer est bafouée en permanence* ». Donc tribune parue dans LE MONDE il y a deux jours.

Extrait : « *Les établissements scolaires des quartiers défavorisés sont loin d'être les lieux protégés qu'ils devraient être à cause de décisions politiques dévastatrices. Il n'y a pas assez de recrutements de professeurs, pas assez d'adultes pour y assurer le calme et la sérénité. Il faut s'imaginer ce que sont les journées sans CPE (Conseiller principal d'éducation), ou sans médecin scolaire, sans assistance sociale. Il faut s'imaginer les couloirs livrés à la bousculade et l'hypocrisie qui redouble par temps de COVID-19. Ces choses-là constituent une atteinte permanente à la paix, à la concentration nécessaire pour apprendre.*

*À cela s'ajoutent les préjudices sociaux très aigus qui sont de l'ordre de la discrimination. Dans ces quartiers, la distribution des filières est ainsi faite que les élèves sont orientés en grande partie vers des métiers subalternes. Il m'arrive régulièrement de me rendre compte que des élèves tout à fait doués, capables de faire un bac général sont en route pour un bac technologique par habitude, par manque d'encouragements et surtout faute de place. Ils sont envoyés pendant ces années cruciales vers un enseignement restreint à la fois sur le plan intellectuel - l'enseignement de l'histoire-géographie par exemple y a été réduit - et sur le plan de débouchés professionnels.*

*Pour les élèves pauvres des quartiers populaires, la possibilité de s'exprimer est bafouée en permanence. Elle est bafouée physiquement dans ces lieux de brutalité et de bruit, d'absence de soins et d'hygiène que sont leurs établissements scolaires. Elle est bafouée dans cette orientation limitée et dans un personnel insuffisant. Elle l'est enfin sous l'angle conceptuel quand on stigmatise les élèves de banlieue, les élèves musulmans ou ceux des quartiers parce qu'ils refusent d'être Charlie, qu'ils expriment leur désarroi devant l'expression du blasphème ou quand les représentations médiatiques les réduisent à ces attitudes quand elles ne montrent pas tous ceux qui pensent de façon plus complexe. »*

Voilà, c'est l'extrait que je tenais à lire. Désolé du temps que cela a pris.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Jacques MANGON**.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots sur cette délibération. D'abord en commençant par dire que je voterai cette délibération pour ne pas prendre en otage les élèves qui ont bien besoin de nouvelles places dans notre secteur.

Pour autant, je ne voudrais pas que mes collègues de la Métropole considèrent que ce dossier, lorsqu'il a été examiné au Département, a été un dossier consensuel. Au contraire. C'est même l'une des pierres d'achoppement importantes que nous avons eues en tant que Conseillers départementaux de l'opposition, Agnès VERSEPUY, Maire du Taillan-Médoc, et moi-même, mais aussi tous les autres collègues du Département par rapport au plan présenté par le Département « Ambition collège 2024 ».

En effet, si ce plan ne peut qu'être approuvé dans sa globalité, l'intention générale qui est de renforcer la proposition éducative du Département, l'implantation au Haillan d'un nouveau collège au détriment de ce qui avait été considéré comme une évidence, c'est-à-dire l'implantation au Taillan-Médoc d'un nouveau collège, est vraiment une illustration de ce que nous ne voulons plus voir en politique, c'est-à-dire la politique des amitiés politiques qui passent devant l'intérêt général. C'est tout à fait typique. La Maire du Taillan en a fait un combat très mérité et justifié. Nous l'avons soutenue dans ce combat et l'implantation au Haillan qui bénéficie déjà d'un collège qui n'est pas le lieu où il y avait le plus de besoin en lieu et place de la commune du Taillan qui n'en bénéficie pas et qui était la deuxième commune du canton, est vraiment quelque chose qui nous apparaît comme parfaitement arbitraire, typiquement politique, typiquement politicien et nous le déplorons.

Donc même si je vote ce dossier-là, j'exprime au nom d'Agnès VERSEPUY, de moi-même et de tous les collègues qui se sont élevés contre ce choix-là, mon opposition et ma grande déception par rapport à cette pratique politicienne qui sent le très ancien temps.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Non, je ne veux pas contrarier Monsieur MANGON, je veux simplement dire que je suis un peu surprise que les débats qui ont eu lieu au Département reviennent ici, mais c'est le jeu, je le comprends.

Peut-être que vous n'avez pas entendu très clairement les démonstrations qui ont été faites. L'implantation d'un collège au Taillan n'est pas en concurrence avec l'implantation d'un collège au Haillan. L'implantation d'un collège au Taillan, en revanche est... je ne souhaite pas utiliser le mot de « concurrence », mais c'était soit on implantait un collège au Taillan soit on l'implantait au Pian-Médoc. Et le choix a été fait de l'implanter au Pian-Médoc dans le cadre d'une future redistribution de la carte scolaire. Je crois que vous ne pouvez pas taxer le Président du Conseil départemental de copiner avec le Maire du Pian-Médoc.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame KISS.

**Mme Andréa KISS** : Monsieur le Président, si je peux me permettre, juste pour répondre à Philippe POUTOU. Oui, l'enseignante que je suis dans la vraie vie entend tout à fait le message. Sachez que les collèges du Haillan, celui qui existe aujourd'hui et celui qui va arriver sont des lieux de mixité sociale tout à fait intéressants.

Pour répondre à Monsieur MANGON, effectivement ce débat n'a pas lieu d'être, Christine BOST l'a rapporté. Et puis, il faut aussi regarder les chiffres. D'abord, on ne raisonne pas à l'échelle de la commune, mais on raisonne à l'échelle du secteur et il se trouve que la poussée de la croissance de la population scolaire sur les secteurs du Haillan et de Saint-Médard est en proportion beaucoup plus importante. Nous accueillons déjà des collégiens des villes voisines puisque nous avons quasiment l'équivalent de 3 à 3,5 classes d'élèves de Saint-Médard, du quartier de Corbiac qui viennent déjà chez nous, et nous continuerons à les accueillir avec beaucoup de plaisir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Monsieur PAPADATO : le Raid des Maraîchers d'Eysines.

**M. PAPADATO**

**(n°87) Eysines - 15e édition du Raid des Maraîchers - Frais engagés en 2020 avant annulation de la manifestation - Contrat de co-développement 2018-2020 - Aide à une manifestation 2020 - Décision - Autorisation**

**Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Vite fait évidemment. Nous votons pour cette délibération. On a discuté avec quelques maraîchers qui pensent que le Raid des Maraîchers est utile, mais qui disent que là aussi il y a besoin de faire beaucoup plus. Il y a un ressentiment de manque de soutien à l'égard des agriculteurs maraîchers, des producteurs locaux, notamment les difficultés de trouver des places sur les marchés pour vendre leurs produits. Quand ils en trouvent même dans des toutes petites places à Bordeaux, c'est relativement cher pour eux puisque j'ai un prix, par exemple, de 58 euros par trimestre. Dit comme cela, cela ne fait pas très gros, mais ils n'ont pas des revenus énormes. Donc, il y a ce problème-là qui est posé. Besoin pour la Métropole ou pour la Ville de communiquer sur ces choses-là, de faire de la publicité sur le travail des producteurs locaux. Il y a déjà des plateformes qui sont en marche, mais tous les producteurs, par exemple, ne sont pas inscrits sur la plateforme alors qu'ils ont rempli le formulaire.

Ensuite, plus globalement, c'est la question politique aussi, la nécessité d'une politique volontariste pour favoriser une agriculture paysanne de proximité, pour mettre à disposition des terrains, identifier les terrains possibles et les rendre disponibles sous forme de terres agricoles. Et puis la question de la formation. Cela pose le problème d'une vraie politique pour attirer, convaincre et développer parce que l'on est convaincu, nous, que cela passera par là. Vous savez que la Métropole est mal classée dans l'idée de l'autonomie alimentaire. J'ai un chiffre sous les yeux, je vous le dis : 98 % de notre alimentation est importée. C'est pour dire qu'il y a un petit retard, même par rapport à d'autres métropoles sur le territoire. Donc, il faut aller à fond là-dedans.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Monsieur le Président, merci. C'est juste pour donner une information. Je trouve qu'elle est intéressante puisque tout à l'heure, on a parlé de réduction de déchets, et cela correspond à une note de bonne humeur sur la fin de ce Conseil qui a été, effectivement, un peu long. Et c'est pour cela que je voulais rappeler que la Métropole s'inscrit aussi dans la Semaine européenne des réductions de déchets, et qu'évidemment les associations et les villes ont un rôle important à jouer dans le soutien de cet événement qui se déroule du 21 novembre au 28 novembre. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Simplement avant que le Conseil ne se termine, je voudrais revenir sur un incident dans cette séance. Depuis 20 ans que je siège dans cette Métropole, je n'avais jamais vu une attaque *ad hominem*, c'est la première fois. J'espère que ce sera vraiment la dernière. Et je vous demande d'y veiller à l'avenir. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je ne souhaite pas qu'il y ait des attaques *ad hominem*. Nous sommes dans un lieu de débat démocratique, et chacun doit respecter l'autre bien entendu. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM.

**M. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM** : Merci beaucoup Monsieur le Président. Je voudrais simplement dire ici que beaucoup d'entre vous me connaissent. Si les combats sont des combats politiques, pour des raisons d'alternance, je les comprends. Je suis bien armé pour mener les combats politiques d'aujourd'hui et de demain. En revanche, lorsque je suis attaqué de manière aussi personnelle sur des faits qui ne pourront pas être démontrés, je trouve que c'est trop. Alors, j'ai vraiment évité un incident parce que déjà l'ordre du jour était chargé, mais je me réserve le droit, d'abord cet après-midi dans l'audience que j'ai avec Monsieur le Maire de Bordeaux, de rétablir les choses parce que les Journées nationales des Diasporas africaines ont été créées en 2013 et le soutien apporté tant par la ville que par la Métropole date de 4 ans plus tard. Et la différence entre Madame PAPIN et moi, c'est qu'elle n'a jamais créé de projets, elle n'a jamais fait de choses avant de devenir la cumularde qu'elle est.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il y a un besoin de converser, je crois que vous avez une réunion la semaine prochaine, vous pourrez échanger ensemble.

*(brouhaha dans la salle)*

Oui, d'accord, mais on ne va pas répondre à une attaque par une attaque. Tout cela nécessite un dialogue, mais j'ai entendu tout à l'heure que le dialogue était ouvert.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Normalement, j'ai une information à faire sur le rapport annuel de TBM (Tram et bus de la Métropole). Monsieur le Président, vu l'heure et l'importance du dossier, je vous demanderais qu'il soit reporté, si tout le monde en était d'accord.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Attendez, on termine peut-être quand même le vote de la délibération. **M. PAPADATO**.

**M. Patrick PAPADATO** : Très rapidement, **Monsieur le Président**, c'est juste pour dire à **Monsieur POUTOU** que nous sommes tout aussi déterminés à faire en sorte que l'agriculture urbaine et en tout cas la résilience de notre territoire se fassent. Je m'engage pendant ces six ans à épauler les agriculteurs du territoire voire même de la grande couronne autour de notre territoire et faire en sorte justement que des lieux de vente en circuit court soient développés plus fortement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Unanimité sur ce dossier ? Oui.

**Unanimité**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je voudrais remercier **Madame DE FRANÇOIS** puisque c'est vrai, c'est tout à fait désagréable d'arriver à la fin sur un rapport qui a vraiment beaucoup de sens. Donc, je pense qu'il est sage plutôt que de le régler en quelques secondes, de l'inscrire au prochain Conseil de Métropole.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Le mettre au début du prochain Conseil.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je vous souhaite une bonne journée.

*La séance est levée à 15 heures 32.*

Le Secrétaire de séance

M. DELPEYRAT